

# Promotio Iustitiae

## Décret 4 (1975) sur la foi et la justice: préparation pour son 40<sup>ème</sup> anniversaire

### **Afrique**

Antoine Berilengar, sj  
Léon de Saint Moulin, sj  
Agbonkhianmeghe E. Orobator, sj

### **Amérique Latine**

Benjamín G. Buelta, sj  
Miguel Cruzado, sj  
Alfredo Ferro, sj

### **Asie-Pacifique et Australie**

Julie Edwards  
Denis Kim, sj

### **Europe**

Luis Arancibia  
Peter Balleis, sj  
Norbert Frejek, sj  
David Nazar, sj  
Frank Turner, sj

### **Inde**

Rudolf C. Heredia, sj  
Michael Jeyaraj, sj  
Xavier Jeyaraj, sj

### **Amérique du Nord**

Peter Bisson, sj  
Alfred Kammer, sj  
John Sealey



**Éditeur:** Patxi Álvarez, sj

**Coordinatrice de Rédaction:** Concetta Negri

Promotio Iustitiae, publié par le Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie de la Curie Généralice de la Compagnie de Jésus à Rome, paraît en français, anglais, espagnol et italien, est disponible sur Internet à l'adresse suivante: [www.sjweb.info/sjs/](http://www.sjweb.info/sjs/).

Si une idée vous a frappé dans ce numéro, n'hésitez pas à nous adresser brièvement votre réaction. Pour envoyer une lettre à *Promotio Iustitiae* à publier dans un prochain numéro, veuillez utiliser le numéro de fax ou l'adresse électronique indiquée au dos de la publication.

La reproduction d'articles est encouragée; merci de citer *Promotio Iustitiae* comme source, ainsi que notre adresse et de nous envoyer une copie de la reproduction.

# Table des matières

Éditorial .....	5
Patxi Alvarez, sj	
Une réflexion du Tchad .....	7
Antoine Berilengar, sj	
La réception du Décret 4. Une vision à partir de l’Afrique.....	11
Léon de Saint Moulin, sj	
Quarante ans après le Décret 4: réflexions sur le passé et le futur	14
Agbonkhianmeghe E. Orobator, sj	
Le processus de notre mission : dialogue entre « l’interieur » et « l’entre » .....	17
Benjamín González Buelta, sj	
« « UNE OPTION A CONSERVER DANS LE CŒUR » » .....	20
Miguel Cruzado, sj	
La justice qui prend sa source dans la foi (Rom 9, 30). Bilan du Décret 4 de la CG 32, effectué depuis l’Amérique Latine .....	23
Alfredo Ferro Medina, sj	
Une perspective australienne .....	27
Julie Edwards	
Le Décret 4 : entre une modernisation compressée et l’Université jésuite .....	30
Denis Kim, sj	
À 40 ans du Décret 4 de la CG32.....	34
Luis Arancibia	
« Accomplir la justice, aimer la bonté et marcher humblement avec ton Dieu. » Mi 6, 8.....	37
Peter Balleis, sj	
Non pas une tribune du peuple mais un témoin.....	41
Norbert Frejek, sj	
Un jeune garçon va à l’église .....	44
David Nazar, sj	

Le Décret 4 a façonné la réalité jésuite et nos vies .....	48
Frank Turner, sj	
Marcher avec les pauvres: quarante ans après le Décret 4 .....	52
Rudolf C. Heredia, sj	
Réception et mise en œuvre du Décret 4, par la province de Madurai, quarante ans après sa publication .....	56
Michael Jeyaraj, sj	
Action sociale en Asie du Sud: admirable individuellement, désirable collectivement .....	60
Xavier Jeyaraj, sj	
CG 31 à CG 35: la promotion de la justice qui façonne le service de la foi .....	65
Peter Bisson, sj	
Sur la place publique. Quarante ans de mission pour la foi et la justice .....	68
Alfred Kammer, sj	
Un Décret vivant dont la pertinence est incontestable .....	72
John Sealey	



## Éditorial

Patxi Álvarez, sj

En 1975, la Congrégation générale 32 (CG 32) a décrété qu'aujourd'hui la « mission de la Compagnie est le service de la foi dont la promotion de la justice constitue une exigence absolue » (D. 4, # 2), et « en ce sens la promotion de la justice apparaît comme une partie intégrante du service presbytéral de la foi. » (#18).

La Congrégation était consciente des nombreuses injustices existant dans le monde et elle les percevait comme des formes d'un athéisme qui rejetait le Dieu de vie. En même temps, la Congrégation comprenait que, même si les êtres humains étaient capables de faire quelques chose à propos de ces injustices, ils ne voulaient pas vraiment le faire parce qu'ils n'étaient pas vraiment disposés à assumer le coût engendré par les changements nécessaires.

La radicalité du quatrième décret de la CG 32 a causé toute une commotion au sein de la Compagnie. Avec une grande lucidité, les membres de la congrégation étaient bien conscients que si la Compagnie commençait à travailler sérieusement pour la justice qu'il y aurait éventuellement un prix à payer (#46). Et cela c'est révélé juste: depuis ce temps plus de cinquante Jésuites et d'innombrables collaborateurs laïques sont morts en raison de leur engagement pour la foi et la justice. Le décret 4 de la CG 32 a ouvert la porte à une renaissance de la de la Compagnie, laquelle a emboîté le pas allègrement au renouveau initié par le Conseil de Vatican II quelques années auparavant.

Le décret 4 a exigé des Jésuites un difficile processus de conversion, un processus qui n'a pas été sans erreurs et conflits. Quelques années plus tard, en 1983, la CG 33 a dressé la liste des ces erreurs et de ces conflits (D. 1, #32-33), soulignant que quelques fois le décret 4 avait été interprété seulement partiellement, unilatéralement ou de manière qui manquait de réflexion. La CG 33 déclarait également que la justice sociale n'avait pas toujours été comprise à la lumière de la justice évangélique et que la Compagnie ne s'était pas encore dédiée complètement à la mission définie par le Décret 4. Elle a de plus remarqué que ni une spiritualité désincarnée ni un activisme purement séculier ne contribuaient à la proclamation intégrale de l'Évangile.

En 1995, la CG 35 a affirmé que l'engagement à promouvoir la justice avait été un merveilleux don de Dieu; celui-ci avait placé la Compagnie en bonne compagnie, au côté du Seigneur, près du pauvre et avec des hommes et des femmes œuvrant pour un monde plus juste. La Compagnie a fait l'expérience d'un renouveau de sa foi, de son espérance et de son amour (D. 3, #1). Toutefois, la CG 34 a aussi rappelé les difficultés qui ont été rencontrées: parfois la promotion de la justice avait été séparée de la source de la foi, parfois des attitudes dogmatiques et des idéologies rigides avaient alimenté des conflits parmi les Jésuites, et parfois nous avons tout simplement manqué du courage nécessaire pour nous transformer radicalement, nous et nos institutions apostoliques (D. 3, #2).

Le Père Kolvenbach, aux environs de l'an 2000, a écrit une lettre dans laquelle il résumait la situation de l'apostolat social. Il a pris note des éléments positifs dignes de mention, comme l'engagement, l'énergie et la créativité que l'on pouvait trouver aux quatre coins du monde, mais il a aussi pris note des difficultés croissantes: le manque grandissant de Jésuites prêts pour ce genre d'apostolat, en plus du fait que ceux-ci étaient parfois découragés, isolés et manquaient d'organisation. Il a écrit que l'apostolat social courait le risque de « perdre de sa vigueur et de son élan, son orientation et son impact. Si cela devait se produire dans une Province particulière ou une Assistance », a-t-il insisté, « le résultat d'un apostolat social manquant de vigueur et d'une bonne organisation affaiblirait peu à peu la dimension sociale essentielle de la Compagnie. »

En 2015, alors que nous célébrerons le quarantième anniversaire du Décret 4, ce sera un moment idéal pour contempler sereinement les changements que nous avons vu. Ce long processus a été vécu directement et personnellement par un grand nombre de Jésuites qui font maintenant partie de la Compagnie. Dans ce numéro de *Promotio* (#115) nous avons demandé à quelques protagonistes de ces changements de nous dire ce que ce décret a signifié pour la vie de la Compagnie et d'évaluer la situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui. Ce numéro cherche ainsi à établir une première évaluation de ce processus continu; nous espérons que cela sera utile à toutes les Provinces et Conférences alors que celles-ci s'apprêtent, cette année, à amorcer leur propre réflexion sur ce sujet.

Dans plusieurs cas les auteurs ont inclus des références à leur histoire personnelle au sein de la Compagnie puisque qu'ils considèrent que celle-ci est intimement liée à la mise en œuvre du décret. Plusieurs d'entre eux ont choisi de rendre grâce pour « tant de bonnes choses reçues » (Sp. Ex. 233). En tout, il y a 19 articles – dont deux par des laïques, le reste par des Jésuites – provenant des six Conférences.

Une manière très simple d'utiliser ce numéro de *Promotio* serait pour les communautés et les groupes est de sélectionner quelques articles d'un intérêt particulier, de demander aux personnes de les lire et puis, de tenter collectivement de suivre l'exemple des auteurs en rendant grâce et en évaluant la situation actuelle.

Un tel exercice va certainement engendrer des mouvements intérieurs et nous aidera à renouveler une fois de plus notre désir de « chercher le royaume de Dieu et sa justice ». (Mt 6, 33) afin que tout le reste nous soit également donné par surcroît.

*Original Espagnol*  
*Traduction Christine Gauthier*



## Une réflexion du Tchad

**Antoine Berilengar, sj**

*Centre d'Études et Formation pour le Développement, N'Djaména, Tchad*

Ma réflexion sur le Décret 4 de la 32<sup>e</sup> CG est très limitée, quoique je travaille dans l'apostolat social depuis près de 15 ans. En effet, depuis 2001, je travaille plus dans et avec les centres sociaux, tout en fournissant de l'aide les dimanches dans une paroisse de la ville de N'Djaména. Enfin, c'est une lecture faite à partir de mon expérience de la province de l'Afrique occidentale (AOC), mais surtout au Tchad.

Les Jésuites en Afrique avaient reçu ce Décret 4 dans un contexte politique et social apparemment très peu porteur pour son appropriation ou son application.

Du point de vue politique, ce document avait été transmis aux Jésuites d'Afrique et de Madagascar au moment où tous les pays africains n'avaient pas encore accédé à l'indépendance (Angola, Mozambique, Zimbabwe, Namibie). En outre, certains pays étaient plus portés vers les idéologies marxismes ou socialistes (Madagascar, Congo-Brazzaville, Éthiopie, Bénin, etc.), que vers l'authenticité ou le retour aux sources ou aux valeurs africaines (Congo-Kinshasa, Tchad). Ces options politiques laissaient parfois peu de place à l'Église ou à la liberté religieuse. Ses biens sont parfois confisqués ou nationalisés (Congo Kinshasa). De plus, ce décret était parvenu en Afrique alors que le continent, en pleine guerre froide, subissait des régimes portés par des coups d'État. Enfin, à une exemption près, ces pays avaient comme système politique, le monopartisme et étaient des régimes autocratiques. Très peu de place était donc laissée à la liberté d'expression, à la prise d'initiatives, à la défense des droits humains. Enfin, ce contexte avait engendré un manque de liberté politique, voire religieuse parfois, la pauvreté, les injustices, la violation des droits humains, l'exploitation de la culture à des fins politiques (authenticité). Ainsi, dans un tel contexte, la Compagnie dans certains de ces pays ne pouvait accueillir ce décret qu'avec prudence. Parler de la mission de l'Église ou d'une congrégation en termes de service de justice, de la défense ou de la propagation de la foi, signifiait prendre un grand risque. Bref, s'engager sous l'étendard de la croix dans la lutte décisive pour la foi et la justice n'est pas facile. D'autant que le mot « justice » était déjà considéré comme réactionnaire ou révolutionnaire.

D'autres compagnons, par contre, ont trouvé plutôt dans ce contexte ainsi dépeint, plus d'encouragement, d'incitation à l'action pour l'évangélisation, à la promotion de la foi et de la justice que d'obstacles pour l'appropriation et la mise en œuvre du décret. Autrement dit, la chance d'accueillir favorablement le document et de le mettre en œuvre était plus grande qu'on ne l'imaginait.

## **L'appropriation du contenu de ce Décret 4**

En plus du synode de l'Église sur la justice et la publication de l'exhortation de Paul VI, le Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM), en 1977, 1978, 1981, s'est engagé également à lier l'évangélisation, la promotion de la paix et de la justice (Yaoundé, juillet 1981). Face à la gravité de la situation, en plus de leur exhortation, les évêques ont initié une série de réflexions sur la justice et la paix de 1983 à 1987. Ainsi, la volonté d'inscrire la mission pastorale dans le vécu social est réelle pour les églises d'Afrique. Mieux, l'action en faveur de la justice et de la transformation du monde était clairement présentée comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile, c'est-à-dire de la mission de l'Église pour la rédemption du genre humain et pour la libération de toute situation d'oppression. L'Église est interpellée dans son processus d'évangélisation à faire de la Parole de Dieu la Bonne nouvelle de libération pour tous.

Les églises locales s'étaient engagées elles-mêmes dans de nombreuses œuvres caritatives, même si l'engagement à promouvoir la justice, le combat contre les structures d'injustice et de péché n'apparaissaient pas a priori comme la mission première de l'Église. À travers leurs appuis aux évêques pour la rédaction des lettres pastorales, la création des centres sociaux, Silveira House (Harare Zimbabwe), CEPAS (Kinshasa, RDC), CEFOD (N'Djamena-Tchad), INADES (Abidjan, Côte d'Ivoire), etc., l'engagement ou l'acceptation à diriger certaines paroisses ou certains diocèses, les jésuites en Afrique ont bien accueilli le décret, préparé son avènement ou l'ont utilisé dans leur pastorale. La promotion de l'apostolat social, des commissions « justice et paix », ou les collaborations des jésuites à ces commissions participent également de l'appropriation de cette option. Ainsi, en ce qui concerne les Églises locales, ce décret constitue un encouragement à prendre une nouvelle direction.

## **Des options apostoliques s'inspirant du Décret 4**

L'engagement aux côtés des enfants de la rue, des prisonniers, des réfugiés, la création des centres sociaux sont également guidés par ce décret. À Lusaka en Zambie, « le centre jésuite théologique » fondé par un ancien directeur de *Center for Concerns de Washington DC* a inscrit la foi et la justice comme un programme clé de son institution dès sa création. En outre, l'engagement de la compagnie avait pris de plus en plus d'ampleur dans les années 1990 avec l'ère de la démocratie inaugurée par les conférences nationales. Lors de ces assises, l'Église avait joué un rôle prépondérant en les présidant à certains endroits (RDC, Congo-Brazzaville, Gabon, Bénin, etc.). La compagnie avait mobilisé toutes ses ressources pour contribuer à cette ouverture de l'Afrique à la démocratie. L'implication des centres sociaux prenait une tournure encore décisive lors des élections (CEPAS, RDC, CREC, Benin), lors des crises postélectorales (CERAP, Côte d'Ivoire), favorisant la bonne gouvernance des ressources naturelles (CEPAS, CEFOD-Tchad), la justice distributive (Centre Jésuite de réflexion théologique) pour la paix et la réconciliation (Kenya, Rwanda, Burundi, Côte d'Ivoire).

Le Décret 4 a été bien reçu. À une rencontre du groupe de vocation, en janvier 1984, un jésuite présentait la mission de la compagnie d'une manière tout à fait inédite pour moi qui venait d'un collègue et des paroisses dirigés par des capucins : *la mission de la Compagnie de Jésus aujourd'hui est le service de la foi, dont la promotion de la justice constitue une exigence absolue en tant qu'elle appartient à la réconciliation des hommes demandée par leur réconciliation avec Dieu.* Toutes les œuvres (centre spirituel, Collège, paroisse, centres de santé ou œuvre de développement, centre de recherche linguistique) où travaillaient les jésuites doivent refléter cette double dimension de la mission de la compagnie. Les maisons qui étudiaient ces documents ou organisaient les insertions sociales allant dans ce sens.

## **Évaluation et élaboration du projet apostolique scrutées à la lumière du décret**

À la lecture du rapport, l'auto-évaluation des options apostoliques de la province (novembre 1985 - juin 1986) au sujet des paroisses, les Jésuites de Séhoué (au Bénin) faisaient remarquer que : « l'insertion dans la paroisse est une occasion de vivre le Décret 4, 98 ; garder les paroisses ; nous avons aussi besoin de former des hommes humbles proches et accessibles à tous, bien que le ministère paroissial revienne spécifiquement au clergé séculier, nous comprenons que dans le cadre de la paroisse, il devrait être maintenu et même promu, selon les demandes et les possibilités » (1er avril 1986). Pour ceux de la paroisse Saint Pierre Claver de Kyabé, « être présents dans le monde des petits et des exploités (prolétariat urbain, paysan, réfugiés) est une occasion privilégiée de mettre davantage en œuvre notre option jésuite pour la promotion de la justice ». Dans le même sens, pour les jésuites des paroisses de Békamba, Koumra, Béboro, Bédaya dans le Diocèse de Sarh, « la paroisse rurale, c'est aussi le lieu privilégié de la lutte pour la justice qui dérive de la foi, parce que la population paysanne, si elle n'évolue pas, sera victime de graves injustices ; ailleurs, on lutte pour la libération. Ici nous avons la possibilité de prévenir le mal avant qu'il ne survienne ». Pour les Compagnons de la paroisse Saint Paul de Kabalaye, « la paroisse offre une excellente possibilité d'insertion, de création de liens avec la hiérarchie, de contact avec l'ensemble de la population et non avec des milieux particuliers, un lieu intéressant d'enculturation, de partage de la voie des pauvres et de lutte pour la justice » (N'Djaména, 25 avril 1986). Enfin, « nous devons nous engager plus à fond en faveur des plus pauvres, des gens exploités et laissés pour compte ; cela suppose de notre part une plus grande proximité, une plus grande connaissance des coutumes, de la langue, de leur situation réelle, en vue de défendre leurs droits ou, mieux encore, de les amener à défendre eux-mêmes leurs propres droits (Cathédrale de Sarh, 28 avril 1986). »

Pour ces quelques compagnons, le lieu pour vivre cette option préférentielle pour les pauvres, cette option de la foi qui fait justice, n'est pas seulement la paroisse en milieu rural, mais la paroisse de manière générale. La communauté de Bousso-Bailli (Tchad) préconise dans la programmation « de garder l'équilibre entre les jésuites travaillant dans les ministères classiques de la compagnie et un certain nombre (indéfini) travaillant en milieu rural ; il faut se préparer à travailler en milieu rural avec au moins le même sérieux avec lequel on se prépare pour les autres milieux. » Des compagnons en formation, dans leur mise au point, ont réaffirmé leur attachement à leurs origines rurales, à travailler dans les paroisses avant la relève par le clergé local. Toutefois, ils encouragent les compagnons à accepter le fait que les paroisses ne doivent être pas être les seuls moyens et lieux pour atteindre le monde rural.

L'intuition de ce décret et son interprétation ou actualisation par les autres congrégations générales continue à inspirer les jésuites dans leurs initiatives en faveur de la foi et de la justice. Par exemple, au Guéra (Vicariat apostolique de Mongo, au Centre du Tchad, dans un milieu à majorité musulmane), cette option a poussé à lutter contre les usuriers qui exploitaient les paysans « un sac de céréales prêté à la période de soudure équivaut à deux sacs à la récolte ». Face à ce fléau et cycle d'appauvrissement, ou de paupérisation, un père jésuite a créé avec quelques personnes (musulmans et chrétiens) une association dénommée « banques de céréales ». On gardait dans ces entrepôts des denrées alimentaires venant directement des champs ou celui qu'on achetait puis on les revendait au moment opportun à un prix juste, équitable et accessible à tous.

### **En plus de la justice...**

Évangélisation, libération économique et politique constituaient des thèmes importants pour certaines églises du tiers monde, notamment en Amérique du Sud et en Afrique à l'époque de

la promulgation de ce décret. Toutefois, en plus de ces thèmes, pour l'Afrique, il faut ajouter celui de l'annonce de l'Évangile aux non-chrétiens dans un langage approprié à leur culture. Car, on ne peut pas parler de la foi et de la justice sans tenir compte la culture des peuples et sans une connaissance profonde de cette culture. Ici le décret ouvre également la voie à l'enculturation (32<sup>e</sup> n° 102-105, 109), d'où le pluralisme théologique. En effet, l'enculturation est un moyen au service d'une évangélisation en profondeur des chrétiens et des chrétiennes en Afrique qui cherchent à combler le fossé entre la foi et la culture ainsi qu'à affirmer l'adhésion à la fois chrétienne et africaine de ceux et celles qui accueillent la parole de Dieu comme Bonne Nouvelle. C'est dans cet esprit que les jésuites de la cathédrale de Sarh au Tchad faisaient remarquer que « notre engagement pour la promotion de la foi et le service de la justice suppose de notre part une plus grande proximité, une plus grande connaissance des coutumes, de la langue, de leur situation réelle, en vue de défendre leurs droits ou, mieux encore, de les amener à défendre eux-mêmes leurs propres droits. » Autrement dit, le travail avec les pauvres implique en plus de l'insertion, la défense de leurs droits, la connaissance de leur culture. Cette conviction s'est traduite un peu partout dans les provinces par des initiatives de recherches dans les domaines des langues (RDC, Bénin, Cameroun, Tchad, etc.).

### **En guise de conclusion**

Le décret est arrivé aux compagnons en Afrique dans un contexte à la fois porteur et difficile pour son appropriation et sa mise en œuvre. Toutefois, les compagnons en Afrique l'ont accueilli comme une nouvelle mission, une interpellation qui rejoint en partie celle de l'Église où ils sont envoyés en mission. Bref, presque 40 ans après ce document, ses interprétations par les différentes congrégations générales ou par des compagnons continuent à nourrir les jésuites et leurs collaborateurs dans leur engagement en Afrique.

*Original français*



# La réception du Décret 4 de la 32<sup>e</sup> CG. Une vision à partir de l'Afrique

Léon de Saint Moulin, sj

*CEPAS, Province d'Afrique Centrale, République Démocratique du Congo*

La proclamation par la 32<sup>e</sup> Congrégation Générale en 1975, que « la mission de la Compagnie de Jésus aujourd'hui est le service de la foi, dont la promotion de la justice constitue une exigence absolue » (n° 2) était portée par tout un courant de pensée. Mon propos est d'évoquer les courants qui ont aussi conditionné nos réactions, avant de proposer les stratégies qui me semblent les plus aptes pour contribuer au progrès de la justice en Afrique.

## **Le contexte de la réception des décrets des Congrégations générales**

A la suite du mouvement de la décolonisation et dans les années de prospérité qui suivirent, le monde entier croyait possible de vaincre le sous-développement. Au niveau de l'Eglise, le Pape Jean XXIII a su lire les changements qui s'opéraient comme des appels de Dieu, des signes des temps. Dans *Mater et Magistra* en mai 1961, il écrit : « L'évolution historique met de plus en plus en relief que les règles de la justice et de l'équité ne doivent pas être restaurées seulement dans les relations entre employeurs et travailleurs, mais aussi dans les rapports entre secteurs économiques, entre régions inégalement pourvues de richesses dans un même pays et, sur le plan mondial, entre pays d'inégal développement économique et social » (n° 122). L'encyclique *Populorum progressio* de Pape Paul VI en 1967 était aussi pleine d'espérance.

Le courant latino-américain de la théologie de la libération fut une des forces qui poussèrent le Synode des évêques de décembre 1971 à affirmer que « Le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile qui est la mission de l'Eglise pour la Rédemption de l'humanité et sa libération de toute situation oppressive »<sup>1</sup>. L'Afrique ne s'est cependant jamais tout à fait reconnue dans ce discours à peu près exclusivement économique. Elle a plutôt adopté comme clé d'interprétation de l'histoire des sociétés africaines le concept de « paupérisation anthropologique », proposé par le Père Engelbert Mveng<sup>2</sup>. C'est en effet surtout dans leur dignité d'hommes que les Africains se sentent méconnus et bafoués et appellent plus de justice.

---

<sup>1</sup> La justice dans le monde, dans *La Documentation Catholique*, 1972, n° 1600, p. 12.

<sup>2</sup> Cf. Engelbert MVENG, *L'Afrique dans l'Eglise : Paroles d'un croyant*, Paris, L'Harmattan, 1985.

Les aides au développement qui ont suivi la décolonisation n'ont été qu'un baume sur les plaies qu'engendrait le système socio-économique mondial. On connaît l'interpellation de Mgr Helder Camara : « Quand j'aide les pauvres, on dit que je suis un saint, quand je demande pourquoi ils sont pauvres on dit que je suis un communiste ». Le Pape Jean Paul II a abondamment souligné ce caractère structurel de la pauvreté dès ses premières encycliques<sup>3</sup>. Les politiques économiques néolibérales, de stabilisation, libéralisation et privatisation, qui ont été imposées en son temps à de nombreux pays ne visaient pas le relèvement du niveau de vie de leur population, mais le maintien d'un régime qui a continué de creuser les inégalités au niveau national et entre les pays. Il en va de même des politiques actuelles de bonne gouvernance ou de redynamisation de l'Etat quand elles sont incitées et pilotées de l'extérieur. Suite à la prise de conscience de ces échecs, on parle de la crise des idéologies. Nous en sommes aussi atteints, notamment parce qu'il n'y a pas unanimité parmi nous, ni dans l'Eglise, sur ce que doit fondamentalement être la promotion de la justice. Il faut intégrer ce pluralisme dans nos perspectives d'avenir, tout en développant des lieux d'échange pour le progrès de notre compréhension mutuelle et l'élargissement de nos zones de convergence.

Concrètement cependant, l'action des provinces de la Compagnie de Jésus en Afrique a été plus riche que la compréhension qu'elles en ont eue. Elles assument toutes des engagements sérieux au niveau de l'éducation et de la santé, ainsi que dans des projets de développement. Dans les pays où elles étaient présentes au moment de l'indépendance, elles ont contribué à la construction des nouveaux Etats. Elles ont toutes suscité des lieux de conscientisation sociale et ont été, à divers degrés, des acteurs du mouvement de démocratisation déclenché dans les années 1990. L'animation spirituelle, en particulier, contribue à mettre une population debout pour la promotion de sa dignité.

## **Quelles stratégies adopter pour la promotion de la justice en Afrique ?**

### *L'importance de la vision de l'homme et de la société*

La valeur de notre action sur la société en tant que telle a pour fondement la vision de l'homme et de la société qui la sous-tend. Or, j'ai le sentiment que la Compagnie ne se préoccupe pas assez de capitaliser les progrès de la doctrine sociale de l'Eglise et de l'humanité. Beaucoup parmi nous ne connaissent tant soit peu que les décrets des Congrégations Générales et les lettres des Pères Généraux. Certains de nos discours sur les problèmes de société ne sont pas pertinents et notre action peut aussi véhiculer un individualisme exacerbé qui est une des bases des exploitations que nous devons dénoncer. Il y a cependant aussi eu des prises de position très engagées, telles que la suivante du Père René De Haes, théologien en RD Congo. Centesimus annus de 1991, dit-il, parle encore clairement à partir de la culture eurocentrique et pour elle. « Dans ce contexte, le concept individualiste de propriété privée est réaffirmé, bien que nuancé par la destination universelle des biens ; ce qui arrange la culture individualiste de la société de consommation. L'appauvrissement terrible des peuples marginalisés d'Asie, d'Afrique et de l'Amérique latine durant les dix dernières années et l'attentat criminel contre la vie que cela représente sont mentionnés dans la perspective du premier monde et comme conséquence annexe du capitalisme sauvage dénoncé dans l'encyclique. Une fois de plus l'enseignement social de l'Eglise s'exprime dans un rapport

---

<sup>3</sup> Jean Paul II, *Redemptor hominis*, 1979, n° 16 § 5 (« L'ampleur du phénomène [des inégalités sociales] met en cause les structures et les mécanismes ... »), *Dives in misericordia*, 1980, n° 11 (« De toute évidence, il y a un défaut capital, ou plutôt un ensemble de défauts et même un mécanisme défectueux à la base de l'économie contemporaine et de la civilisation matérialiste, qui ne permettent pas à la famille humaine de se sortir, dirais-je, de situations radicalement injustes. »)

réformiste, critiquant les abus du capitalisme mais pas le système lui-même qu'il faut corriger ... L'option pour les pauvres est ainsi réduite à une œuvre de charité condescendante à l'égard de ceux que le système a marginalisés sans impliquer un changement des structures opprimantes. Les pauvres sont objet de charité, ils ne sont pas sujet de leur histoire ni des changements qui devraient s'opérer ». Il termine son analyse, qui est celle d'un homme de foi fidèle à l'Eglise, par un dernier paragraphe au titre prometteur : « Vers une encyclique sociale pour l'Afrique »<sup>4</sup>. Pussions-nous contribuer à sa préparation!

### *Le rôle du secteur social*

Il me semble que le rôle du secteur social dans la promotion de la Justice comme dimension de tous nos ministères est semblable à celui des temps de prière dans une vie qui doit être tout entière prière. S'il n'y a pas de temps forts et de lieux d'attention spécifique à une dimension de la vie, celle-ci ne sera jamais profonde. Le secteur social doit recentrer les actions qui se veulent sociales et tous nos engagements sociaux sur cet objet fondamental : la promotion de la justice. Cela ne disqualifie pas les œuvres de charité et de développement, qui sont déjà une attention aux pauvres. Mais ce sont ceux qui sont engagés dans la réflexion sur les problèmes de société et l'élaboration de stratégies pour réduire les sources de la pauvreté qui devraient être considérés comme le secteur social au sens strict. Les centres sociaux, spécifiquement, devraient aider tous les apostolats sociaux à mettre le peuple debout et à devenir davantage acteur de son destin. Nos institutions de théologie, en collaboration avec eux, devraient acquérir une autorité dans ce domaine de la réflexion chrétienne et former nos jeunes à l'analyse et à l'action sur la société. Il y faut une théorie du changement social et une théologie du salut renouvelée par une appropriation forte de la doctrine sociale de l'Eglise –qui dépasse l'agencement du Compendium de 2004–.

### *Le choix des solidarités sociales*

Ce qui limite notre action sociale, c'est par ailleurs le manque de solidarité avec les pauvres. Nous essayons plutôt d'échapper à la pauvreté que de nous rendre proches des pauvres. La constitution *Gaudium et spes* nous avertit pourtant que le choix de nos solidarités sociales est ce qui détermine le plus l'action sociale que nous pouvons exercer (n° 30). Nous pourrions avantageusement participer davantage à la vitalité culturelle et sociale des pays où nous sommes implantés. Divers évêchés ont dénoncé dans des textes solides les mécanismes d'exploitation qui régissent les rapports entre l'Afrique et le reste du monde, notamment celui de la dette extérieure et des « contrats » pétroliers ou miniers léonins. La population, avec des moyens limités, réussit quant à elle une auto-mobilisation qui résout un certain nombre de problèmes locaux et suscite simultanément une auto-discipline. Les Jésuites qui ont pu participer à des actions de ce type, fût-ce dans un simple stage, y ont eux-mêmes trouvé une voie de maturation. Des Commissions Justice et Paix font aussi un travail appréciable. Ce n'est pas dans l'isolement que nous pouvons espérer exercer une action sociale forte.

En conclusion, je suis heureux de pouvoir souligner que les domaines de l'analyse et de l'action sociales, dans lesquels j'ai plaidé pour un plus grand engagement, sont cependant aussi ceux où j'ai eu la joie de connaître de très larges avancées depuis plus de cinquante ans. La 32e Congrégation générale et sa confirmation par les trois suivantes en ont été des instruments et des jalons.

*Original Français*

---

<sup>4</sup> *Zaire-Afrique*, 1993, n° 275, p. 287-292.



## Quarante ans après le Décret 4: réflexions sur le passé et le futur

Agbonkhianmeghe E. Orobator, sj

*Provincial de l'Afrique de l'Est, Nairobi, Kenya*

Cela peut sembler présomptueux de ma part d'écrire sur la façon dont le Décret Quatre (« Le service de la foi et la promotion de la justice ») de la Congrégation générale 32 a été accueilli et mis en œuvre. J'avais huit ans lorsque la CG 32 promulgua le Décret Quatre, et je n'entrais dans la Société de Jésus que onze ans après son application en tant qu'expression claire et définitive de la mission contemporaine de la Société de Jésus.

En repensant aux premiers moments de ma vie de jésuite, ma première rencontre avec le Décret a eu lieu dans le contexte stérilisé de ma formation de novice. Essentiellement, la rencontre a consisté en une lecture superficielle du texte et un commentaire rapide de sa signification et de ses implications. Ni la lecture, ni les commentaires n'ont capturé ou transmis l'esprit radical du Décret. Ils étaient détachés de la réalité vécue qui nourrissait sa formulation et sa promulgation. Même lorsque la mort de martyrs UCA au Salvador – trois années après mon entrée au noviciat – secoua la conscience de la Société à l'égard du coût sanglant de l'option pour le service de la foi dont la promotion de la justice constituait une dimension, de tels événements semblaient éloignés et exceptionnels, bien que de nombreux jésuites aient été convaincus que la tragédie UCA était une conséquence inévitable de l'engagement de la Société au service de la foi qui réalise la justice. Bien que les événements ultérieurs – même aussi récents que le meurtre brutal du Fr. Frans Van der Lugt, SJ, en Syrie déchirée par la guerre – ait validé cette conviction, la pensée et les actions de mes pairs jésuites à l'époque n'étaient pas animées par le feu et l'esprit du Décret Quatre. Sa rhétorique émouvante et son appel vibrant résonnaient plus souvent comme des tintements et des slogans publicitaires que comme un coup de clairon appelant une foi vécue à travers la justice.

Je me souviens d'une immersion de courte durée dans une communauté au cœur du célèbre bidonville de Kibera qui jouxte le théologat jésuite à Nairobi, Kenya. Il consistait de quelques scolastiques vivant parmi les habitants du bidonville tout en étudiant la théologie. Bien que cette expérience ait été célébrée comme une manifestation concrète de l'option pour les pauvres qui est un élément constitutif du Décret Quatre, il n'impressionna pas un grand nombre de mes pairs, pour qui la théologie était plus spéculative que pratique. Comme preuve du succès relatif de l'expérience d'insertion de cette communauté, sa fermeture n'a suscité que de faibles protestations de la part des étudiants et des professeurs de théologie. Pendant longtemps, la manière dont le décret fut reçu et mis en œuvre du décret par les jésuites de ma génération changea à peine.

Je ne veux pas dire que le Décret quatre n'a eu aucun impact en Afrique. Il existe plutôt une trajectoire de compréhension, un processus d'appropriation et des preuves inégales de l'actualisation des principes du Décret Quatre. Au risque de généraliser, je crois que l'Afrique a dû réfléchir à son passé pour découvrir le message essentiel et les implications pratiques du Décret Quatre pour la vie et le ministère apostolique jésuite. Du point de vue de cette rétrospective, le Décret Quatre apparaît moins comme un événement d'un passé éloigné et qui disparaît, mais plutôt comme un processus en évolution qui revigore et défie constamment l'authenticité et l'orientation de la vie et du ministère jésuite, actuellement et dans le futur. Compris de cette manière en tant que processus historique et non exclusivement comme un événement historique – aussi crucial qu'il ait pu être – le Décret Quatre a déclenché une suite d'événements qui ont formé et défini le paysage de l'apostolat et de la mission sociale de la Société en Afrique. Les trois exemples suivants permettent d'illustrer l'impact et l'héritage durable du Décret Quatre au sein de la Société en Afrique.

Pour commencer, depuis 1975, à travers le continent et ses îles, les jésuites ont créé plusieurs apostolats et ministères sociaux, portant des noms différents tels que « Foi et justice », « Justice et paix », « Développement et paix », « Droits humains et justice »... Quelle que soit la nomenclature ou la variété des permutations et des combinaisons, les intérêts de ces apostolats sont aussi variés que les questions urgentes qu'ils traitent. La liste devrait inclure le plaidoyer dirigé par les jésuites en faveur d'une gestion équitable et juste des ressources naturelles au Tchad ou en RDC, la réforme constitutionnelle en Zambie et au Kenya et la réconciliation au Soudan du Sud et au Kenya, ainsi que l'éducation civique et politique au Zimbabwe et en Côte d'Ivoire. À cela nous devons ajouter les questions corollaires touchant à l'écologie, à la gouvernance, aux droits de l'homme, au genre et à la corruption.

En deuxième lieu, en plus de ces centres pour le plaidoyer et l'action, un phénomène lié, mais distinct est celui de l'émergence d'établissements d'enseignement pour la recherche et la réflexion sur les questions jumelles de la foi et de la justice. Ces établissements incorporent l'éthique théologique aux méthodologies, à l'analyse et à la recherche des sciences sociales afin de créer un plus vaste corps de réflexion sur la foi et la justice. Les résultats de leur recherche et de leurs analyses – présentés à travers nombre de plateformes, telles que des conférences, des ateliers, des séminaires, des colloques et des publications – offrent un point de vue unique sur les questions politiques et socioéconomiques qui affectent le continent. Il faut noter que de telles approches dérivent de et sont nourries par les valeurs de l'enseignement catholique social et les principes, les directives et les critères énumérés dans le Décret Quatre tel qu'il a été affiné et réinterprété pendant quarante ans par les Congrégations générales ultérieures. Deux exemples viennent à l'esprit ici : l'Hekima Institute of Peace Studies and International relations (HIPSIR) à Nairobi, Kenya et le *Centre de Recherche et d'Action pour la paix* (CERAP) à Abidjan, Côte d'Ivoire. Comme les centres mentionnés dans le paragraphe précédent, ces établissements éducatifs ont la particularité de créer un réseau collaboratif avec d'autres institutions qui sont intéressées par les questions éthiques mondiales et par la manière dont elles touchent les communautés locales. Essentiellement, les deux modèles d'apostolat social pourraient être identifiés comme des organisations de la société civile à base confessionnelle, inspirées par le Décret Quatre.

Un troisième exemple concerne les initiatives qui visent à intégrer des éléments du service de la foi et de la promotion de la justice dans le ministère jésuite. On reconnaît généralement que l'engagement jésuite vis-à-vis de la justice ne doit pas se manifester parallèlement ou s'opposer à d'autres travaux et apostolats jésuites. Dans les écoles, les paroisses et centres de spiritualité en Afrique et à Madagascar, de nombreux programmes visent à réaliser les idéaux du Décret Quatre à travers des programmes de sensibilisation des communautés marginalisées, la réappropriation de l'expérience de la spiritualité ignatienne, l'attention au

sort des personnes opprimées et l'amélioration effective de la condition des pauvres, des déplacés et des malades.

En Afrique, les problèmes qui soulignent l'importance contemporaine du Décret Quatre ne manquent pas. Une courte liste comprendrait les conflits violents, les tensions ethniques, le manque de personnalités pouvant assumer le pouvoir, la violence sectaire et l'intolérance religieuse. Ces questions continuent à offenser la dignité et la valeur des femmes et des hommes du continent. Au vu de ces défis, deux points doivent être soulignés en matière de critiques émises à l'égard de la réception et de la mise en œuvre du Décret Quatre en Afrique.

Tout d'abord, bien qu'il me soit difficile de fournir des preuves empiriques indiscutables à l'appui de cette affirmation, il est difficile de nier que la justice sociale tend à être approchée principalement d'un point de vue théorique et intellectuel. En faisant cette observation, je ne suggère pas que cette approche ne soit pas valide, mais plutôt qu'elle est limitée, et qu'il est donc nécessaire de maintenir un équilibre constructif entre la théorie et la pratique en actualisant la mission du service de la foi et de la promotion de la justice.

Ensuite, pour reprendre un point mentionné plus haut, les communautés d'insertion qui semblaient être la caractéristique de la mise en œuvre du Décret Quatre ont toutes disparu. On risque ici de perdre le point d'ancrage essentiel de l'authenticité et de la radicalité de ce décret, à savoir le principe d'option préférentielle pour les pauvres, les opprimés et les personnes marginalisées, tel qu'il s'exprime à travers des actes concrets de solidarité à leur égard. Père Adolfo Nicolas, SJ, a alerté la Société sur cette réalité dans son *De Statu* de juillet 2012.

Pour finir, une évaluation équilibrée des quatre décennies qui se sont écoulées depuis la promulgation du Décret quatre et son application, devrait considérer les évolutions mentionnées dans ce court essai comme des exemples de résultats historiques, contextuels et pratiques de la formulation révolutionnaire de la mission jésuite par la CG32. Comme pour le reste de la Société de Jésus, le Décret Quatre a eu sa part de martyrs et de mécontentements en Afrique.

J'ai récemment rencontré un jésuite africain qui s'est introduit fièrement comme un « homme du Décret Quatre », suggérant ainsi que les idéaux et les objectifs du décret ont inspiré sa vocation à entrer dans la Société de Jésus. Je suis convaincu que le dynamisme généré par le Décret Quatre continue à galvaniser la vie et le ministère des jésuites sur le continent, bien que les manières de le comprendre et de l'exprimer aient évolué au fil des années. Le Décret Quatre constitue une grammaire de base qui sous-tend l'articulation de la vie et de la mission jésuites au XXI<sup>e</sup> siècle. Pour utiliser une métaphore de la CG35, quarante ans plus tard, le Décret Quatre peut sans doute être mieux compris et apprécié comme ayant été un feu qui a allumé d'autres feux.

*Original anglais  
Traduction Elizabeth Frolet*



## Le processus de notre mission: dialogue entre « l'intérieur » et « l'entre »

**Benjamín González Buelta, sj**

*Instructeur de troisième année de probation, Cuba*

J'ai l'intention de considérer la mission de la Compagnie formulée lors de CG32, comme le « service de la foi, pour laquelle la promotion de la justice constitue une exigence absolue » (n.2), du point de vue de l'accueil de cette option en 1975, lorsque je travaillais avec trois autres jésuites dans une communauté située dans un quartier de la République dominicaine, et du point de vue de ma réalité actuelle en tant qu'Instructeur de la troisième année de probation dans une société très différente, à Cuba.

La CG 35 affirme dans le décret sur notre identité (CG 35, d.2, n.15) : « Cette option changea le visage de la Compagnie. Nous la faisons nôtre une fois de plus et nous nous souvenons avec gratitude de nos martyrs et des pauvres qui nous ont nourris évangéliquement en tant que disciples de Jésus : « Notre service, spécialement celui pour les pauvres, a approfondi notre vie de foi, tant individuellement que collectivement » (CG34, d.2, n.1). L'affirmation claire de Benoît XVI durant l'audience aux participants à la CG 35, situe le compromis pour les pauvres dans son véritable centre créateur : « Comme j'ai eu l'occasion de le répéter aux évêques latino-Américains réunis dans le sanctuaire d'Aparecida, l'option préférentielle pour les pauvres est implicite dans la foi christologique dans ce Dieu qui est devenu pauvre pour nous, pour nous enrichir avec sa pauvreté' (2 Co 8,9)... Notre option pour les pauvres n'est pas idéologique, mais elle naît de l'Évangile » (Audience à la CG de Benoît XVI, n. 8).

La CG 32 a recueilli l'inquiétude de nombreux jésuites et a formulé l'expérience de ceux qui depuis la fin des années 60 ont commencé un exode physique, spirituel et psychologique vers le monde des pauvres. Pour nous, chaque pas en direction de la marginalité urbaine des grandes villes latino-américaines ou vers les camps abandonnés était également une liturgie vers la rencontre de Dieu dans la réalité. Nous ne nous déplaçons pas seulement vers les ruelles d'une réalité sociale inconnue, mais également vers l'expérience d'un Dieu fascinant, expérience génératrice d'une passion absolue. Notre manière de sentir et de goûter la réalité commença à créer une nouvelle synthèse dans notre langage, notre prière, nos relations et toutes les dimensions de notre personne. L'insertion et l'enculturation n'étaient pas seulement une satisfaction externe, mais aussi une reconfiguration au centre de notre propre intimité.

La première surprise fut de constater comment la parole de Dieu lue dans les ruelles les plus pauvres réveillait un dynamisme créateur chez les personnes, comment elle les redressait et fortifiait leur identité. Les habitants du quartier retrouvaient la parole et osaient formuler des dénonciations réprimées et des rêves de justice qu'ils n'avaient jamais encore exprimés. La Parole lue dans son contexte semblait se trouver dans son contexte naturel, dans le terreau où elle était née la première fois. Les petites communautés chrétiennes se formèrent dans la

pauvreté et la joie. La Paroisse est née de la rencontre de ces communautés. Avec le temps, ces communautés ayant la taille de grains de moutarde se transformèrent en organisations de quartier, en institutions éducatives et sanitaires, en engagements sociopolitiques.

Nous avons annoncé la libération, mais c'est le néolibéralisme qui est arrivé en accentuant les dynamiques d'exclusion et d'accumulation. Le quartier se détériora avec de nouveaux problèmes ressemblant à ceux d'autres quartiers en Amérique latine, comme les bandes armées luttant pour le contrôle de la drogue et de l'espace. Simultanément, les communautés chrétiennes se sont renforcées intérieurement. En relisant cette expérience et en la comparant à d'autres qui lui ressemblent dans d'autres pays, je crois que l'on peut tirer quelques conclusions dont le caractère est limité, car elles proviennent d'une expérience concrète impossible à interpréter avec toutes ses nuances.

1. *Nous réalisons l'expérience du pauvre en Dieu et de Dieu dans le pauvre.* Le point de départ des communautés, ce ne fut pas l'enseignement du catéchisme, mais plutôt la rencontre vivante avec la parole de Dieu. Ce ne fut pas non plus une méthodologie d'analyse sociopolitique. L'Évangile porte en lui un dynamisme qui permet de vivre la parole salvatrice de Dieu, et en même temps offre la possibilité de reconnaître les conditions personnelles et sociales de l'existence qui sont inhumaines. Les enseignements bibliques et théologiques n'arrivèrent que plus tard et avec lenteur, tout comme l'analyse de la réalité selon les processus des personnes et des communautés. Au fil des ans, nous découvrîmes que l'expérience des Exercices spirituels, effectués de façons différentes, aidait à former des personnes intègres, consistantes et créatives au sein d'une réalité très dure. La pauvreté de notre vie communautaire de jésuites dans une maison comme celle des autres voisins offrait une proximité de portes ouvertes à tous, sans d'autres isolements que les murs de bois vermoulu.
2. Dans notre groupe pastoral de religieuses et de religieux, il y avait des personnes qualifiées dans le domaine des sciences sociales et théologiques, de la pédagogie et de la spiritualité. Certaines d'entre elles réussirent à effectuer *une intégration très bien articulée entre l'expérience spirituelle et le travail apostolique, entre l'expérience pastorale dans le quartier et la participation aux institutions académiques et aux centres de recherche d'action sociale.* La réalité du quartier offrait une expérience constante pour alimenter l'analyse et la recherche en respectant la réalité qui touchait nos sens sans intermédiaires virtuels. La réflexion permettait de donner des noms à des processus qui pourraient être des dynamismes aveugles, portés par les vents d'une idéologie appauvrissante répétée à n'en plus finir.
3. Nous découvrîmes la nécessité de *protéger la subjectivité.* La croissance des communautés sur tous les fronts, tout comme l'attention portée à la réalité sociopolitique de la pauvreté, à l'urgence des problèmes et à la profondeur des défis, exigeait que nous nous impliquions de plus en plus intensément jusqu'à la limite de nos forces physiques, psychologiques et spirituelles, à la limite de la rupture. En de nombreuses occasions, fascinés par la situation, nous en venions à oublier le rythme de chacun. À l'intérieur de chaque nom de la communauté religieuse et de la communauté chrétienne, une histoire voyage, avec des possibilités et des blessures, qui se cristallisaient de façon nouvelle. Nous ne pouvions nous limiter à la dimension communautaire de l'Évangile, il fallait être attentif aux processus de chaque personne, en prenant le temps de l'écouter et de l'accompagner.
4. Inévitablement nos *limites nous gênèrent.* La chute des utopies malmena les motivations claires ou subtiles, construites sur des bases idéologiques qui s'évanouirent. L'idéalisation du pauvre s'avéra être un manque de respect vis-à-vis de sa réalité, en attendant de lui des résultats qui répondraient mieux à notre impatience et à notre plan qu'à ses

possibilités réelles. Le respect du réel où Dieu travaille (EE 236) se transforma en base de la contemplation, du discernement et de l'engagement soutenu.

5. *La relation avec les communautés et les institutions jésuites se transforma également.* Durant les premiers temps de l'insertion, la surprise de cette option, la nouveauté des approches, l'agressivité d'une réalité dure qui inventait le langage pour s'exprimer provoquèrent des confrontations. Puis, arriva le temps de l'écoute et du respect de la variété des options apostoliques, d'abord notre engagement pour les pauvres, et finalement le service de la foi et de la promotion de la foi constituèrent une partie essentielle de l'apostolat. Puis, apparurent des formes de collaboration entre les œuvres éducatives, les centres de spiritualité et les œuvres d'insertion qui unirent la majeure partie du corps apostolique dans un dynamisme renouvelé. Le P. Kolvenbach résuma ceci clairement: « Tous pour les pauvres, un grand nombre avec les pauvres, et quelques-uns comme les pauvres ».
6. *Nous élaborâmes un dialogue entre « l'intérieur » et « l'entre » dans une culture mondiale.* De l'insertion, de l'enculturation, de l'immersion... nous sommes passés à l'action interculturelle, interreligieuse, internationale, intersectorielle, interdisciplinaire. La nouvelle culture mondiale impose des changements profonds et vertigineux, l'utilisation de technologies chaque jour plus rapides. La pauvreté présente de nouveaux visages qui vont au-delà des frontières, comme les migrations ou le trafic d'êtres humains. Les écrans d'ordinateur et les téléphones intelligents qui séduisent en raison de leur netteté dans le monde riche se construisent avec des salaires de misère dans les usines chinoises. Les manifestations concrètes de la pauvreté sont situées dans des dynamiques qui traversent les nations. La solidarité peut circuler sur les autoroutes digitales. Le travail en réseau est le symbole d'une nouvelle manière de concevoir notre engagement. Des petits nœuds consistants s'unissent à d'autres nœuds à travers des fils résistants et souples. On respecte et on renforce le concret précisément en unissant les nœuds entre eux. Il n'est plus possible de planifier de façon isolée. Ce qui est « à l'intérieur » ne se considère plus comme un engagement rigide et à court terme, mais plutôt de longue haleine, qui évolue à petits pas dans un nouveau monde imaginaire que nous recherchons en nous inspirant de l'utopie ouverte du règne de Dieu, dans la réconciliation de tout dans le Christ. « Jeter des ponts » dans les innombrables « frontières » d'un monde fragmenté est le symbole choisi par la CG 35 pour exprimer la nouvelle mission (CG 35,3).

*Les jeunes jésuites qui arrivent aujourd'hui à la troisième année de probation n'ont pas perdu la sensibilité ni l'intérêt pour l'option de la Compagnie, pour le service de la foi et la promotion de la justice. Leur nombre a diminué dans chaque Province, mais ils communiquent mieux avec les autres Provinces. Ils se spécialisent dans des thèmes très concrets, mais ils savent qu'ils doivent s'articuler avec d'autres connaissances. Ils désirent s'intégrer avec les laïcs non seulement au niveau de l'organisation, mais également à travers leur expérience spirituelle. Déstabilisés parfois par des travaux extrêmes et par les nombreuses sensations disparates de la culture mondiale, ils sont sensibles à la destruction des pauvres et à la fragmentation intérieure qui nous touche tous, ils recherchent une intégration personnelle nouvelle dans une expérience mystique et ascétique qui s'inspire des exercices spirituels, qui leur permette de créer une nouvelle manière de retrouver les perdus sur les chemins du numérique ou sur les innombrables frontières de notre quotidienneté où le Père travaille au futur avec nous.*

*Original espagnol  
Traduction Elizabeth Frolet*



## « Une option à conserver dans le cœur »

Miguel Cruzado, sj

*Provincial du Pérou*

Le Décret 4 a changé le visage de la Compagnie. Les thèmes et l'esprit selon lequel nous le vivons nous ont conduits vers de nouvelles présences, vers d'autres modalités de mission et de service ; tout cela a changé, même la façon dont nous sommes reconnus dans presque toute l'Amérique latine. Au Pérou, les jésuites diversifient leur présence et se rapprochent des mondes populaires – nouvelles communautés et œuvres dans des zones éloignées des centres urbains et du pouvoir. Nous incorporons de nouveaux thèmes à nos réflexions de toujours : éducateurs comme toujours, et maintenant éducateurs populaires également ; nous formons des responsables du développement, également pour de nouvelles formes de gestion économique, comme les coopératives, les communautés paysannes ou les petites entreprises. Notre réflexion théologique a approfondi la perspective du pauvre et s'est mise à dialoguer beaucoup plus avec l'anthropologie et d'autres sciences sociales. Nous nous sommes engagés directement avec les organisations populaires (paysannes, de quartiers, ouvrières) et leurs luttes pour la justice et la dignité. Nos maisons de formation se sont insérées dans la vie des personnes; les expériences et les contenus de ces formations se sont enrichis à travers le point de vue d'une Compagnie plus présente dans la vie de la communauté et plus soucieuse de la « promotion chrétienne d'une justice intégrale ».

Nous reconnaissons aujourd'hui tout ce que le Seigneur nous a offert durant ces années et qui continue actuellement à définir notre vie. Cela ne nous empêche pas de reconnaître que durant ces décennies de rénovation apostolique, nous avons pu commettre des erreurs. Dans la passion pour la justice du Règne et la transformation des structures, il nous est arrivé de négliger la compassion envers le voisin. L'insertion dans le monde des pauvres n'a pas éliminé le risque du paternalisme ou d'autres formes apparentes de justice. Nous avons vu que dans l'urgence des luttes quotidiennes nous avons pu négliger notre référence permanente au Seigneur. Tout n'a pas été source de gain et d'allégresse et déjà dans la jeune maturité du Décret, nous avons pu le reconnaître avec sérénité.

Dans toutes les provinces d'Amérique latine, on raconte des histoires passionnées sur « ces années » : les nouvelles initiatives dans le domaine de la formation, les présences risquées sur de nouveaux territoires de la mission, les cas de dénonciation prophétique (que nos martyrs nous rappellent), les manières innovantes d'exercer le ministère. Les premières décennies furent des moments intenses d'échange qui exigèrent un grand dynamisme spirituel et une audace apostolique. Ce fut également une période de grandes controverses, de conflits entre frères.

Aujourd'hui, il semblerait que ce temps de passions débordantes et d'initiatives risquées ait pris fin. Aujourd'hui, nous renforçons ce qui existe, en mettant l'accent surtout sur l'ampleur, la profondeur et la durabilité des initiatives de la mission, plutôt que d'agir avec audace, d'autant plus à une époque de restructuration apostolique où les jésuites sont de moins en moins nombreux. L'esprit de maturité, les 40 ans de chemin, ont permis au binôme Foi-Justice de devenir un lieu de réflexion sereine dans toute la Compagnie et dans tout le secteur apostolique. « *Le service de la foi pour lequel la promotion de la justice est une exigence absolue* » est une institution désormais indiscutable dans tout ce que nous faisons : dans nos collèges, nos paroisses, la pastorale avec les jeunes, les universités, etc. Dans toutes nos œuvres, il existe des initiatives inspirées par la lettre et l'esprit du quatrième décret. Tout cela nous permet de convoquer de nombreuses autres personnes pour la transformation du monde.

À cette époque de maturité, un risque cependant peut surgir : celui de convertir ce qui a été réalisé en un nouvel ordre qui s'apprend et qui se communique, mais qui n'engage pas nécessairement le sentiment profond du disciple. Le binôme Foi-Justice n'a pas de futur sans passion pour la vie et l'amitié (compassion) avec les pauvres de Jésus-Christ, sans capacité d'indignation et de dénonciation de ce qui est injuste, sans audace pour penser l'espérance. La (com)passion, l'indignation et l'audace (formes du zèle qui nous dévore pour la maison du Père) ne sont pas des dimensions accessoires ou transitoires de ce binôme, mais font partie du dynamisme évangélique qui les a créées et fait vivre jusqu'à nos jours. C'est pour cela que le décret la définit comme une « option que nous portons dans notre cœur ».

La rencontre de la Foi et de la Justice n'est pas simplement une formule programmatique qui oriente des modes de travail ou de réflexion, mais c'est avant tout une vérité vitale (une option du cœur) que se vit et se révèle dans la prière. La rencontre de la foi et de la justice se donne ou ne se donne pas dans la vie. C'est pour cela que chaque reformulation de notre mission, du point de vue de la foi et de la justice, doit mentionner des situations nouvelles qui défient le présent. C'est à partir de l'expérience de l'injustice qui lacère l'âme, de l'amitié et de la compassion pour celui qui souffre, de situations impossibles de transformation du monde, que surgit le dynamisme du décret.

Le décret ne peut éviter que nous sentions profondément pourquoi nous nous trouvons en un lieu qui inévitablement et lamentablement est un lieu de conflits et de controverses. La rencontre de la Foi et de la Justice nous place face à la critique des « structures injustes et intolérables ». Cette critique exige toujours de la lucidité, une réflexion profonde et un sentiment permanent d'autocritique ; mais elle exige surtout pour être évangélique de partir de la vie des personnes, sans négliger l'amour, en étant disposés au pardon et en maintenant vivante la capacité d'indignation pour dénoncer et faire face à des situations « intolérables » de mauvais traitements infligés aux personnes.

En relation à notre vie de jésuites, le décret rappelle que la conversion est permanente. Cette mission suppose la vertu et l'adhésion personnelle, car c'est une option à porter dans notre cœur. Le danger de « l'institutionnalisation » du décret consiste à croire que nous sommes en lui et à négliger la révision de notre propre manière de vivre et de procéder, en ce qui concerne notre proximité avec les pauvres, l'indignation face à la souffrance, l'audace d'offrir des alternatives avec notre propre vie.

Dans cette conversion permanente, le dialogue et le débat entre nous et les autres sont fondamentaux. Lors de la recherche de la justice du Règne, la différence fait partie du chemin et nous aide à avancer, les perspectives sont multiples et les controverses sont possibles. La différence ne signifie pas affrontement ou distance (comme le disait Alberto Flores Galindo, grand penseur péruvien, ne pas être d'accord est une façon de nous rapprocher). Le débat

passionné nous aide à faire vivre l'esprit du binôme Foi-Justice entre nous. La fin des débats exprime souvent la domination, silencieuse, d'une vision sur les autres. Le consensus permanent peut donner l'apparence que rien d'autre ne mérite d'être discuté.

L'affaiblissement du « secteur social » face au renforcement du binôme Foi-Justice comme dimension présente dans tous nos ministères, est un autre défi de notre époque. Les provinciaux vivent constamment cette tension. Les présences et les actions directes sur les frontières de la justice ne sont pas faciles à soutenir face aux exigences des institutions traditionnelles de grande envergure qui incorporent également la dimension sociale. Cependant, nous devons maintenir les présences et les œuvres du « secteur » même si elles semblent ne pas avoir de succès, même si rares sont les personnes qui peuvent s'y rendre, même si les ressources sont limitées et que les propositions semblent risquées ou passionnées en ce qui concerne ce qu'elles demandent à la société, à l'Église et à la Compagnie. Nous en avons besoin, car elles expriment avec une évidence quotidienne la passion, l'indignation et l'audace qui habitent toute notre mission et qui l'enrichissent. La « dimension » sans le « secteur » risque de perdre petit à petit son dynamisme interne et sa crédibilité aux yeux des autres.

La formation des jeunes jésuites dans l'esprit du décret est un autre défi actuel. Les jeunes rentrent dans une Compagnie de Jésus où le décret n'est ni une nouveauté ni contre-culture. Les jeunes jésuites formés selon l'esprit critique de la philosophie et des humanités, se poseront des questions à ce sujet et devront trouver leurs propres façons de rendre compte d'un lien (Foi et Justice) qui pour la majorité semble évident et indiscutable. Ces nouveaux jésuites, formés comme des sujets autonomes dans l'esprit des Exercices spirituels, devront recréer en eux-mêmes l'expérience spirituelle qui fit surgir la phrase du quatrième décret. Les jeunes jésuites, formés pour reconnaître les signes du Règne dans la vie, pour annoncer l'Évangile à des mondes différents, absorberont la force testimoniale de notre expérience du binôme Foi-Justice. S'il devient un discours enfermé sur lui-même, il pourrait susciter des réactions contraires ou encore pires, indifférence, arrêt de l'interrogation et par conséquent perte de référence réelle avec la vie.

Aujourd'hui, 40 ans plus tard, nous devons continuer à redécouvrir la rencontre de la Foi et de la Justice, avec ses nouvelles formes et exigences, du cœur de notre expérience. Il précise que nous devons demeurer des amis proches des pauvres, que nous devons cultiver une parole d'interrogation et d'indignation face aux situations de souffrance injuste, que nous devons risquer des propositions audacieuses qui génèrent l'espoir. Il suggère également de cultiver le dialogue, sans craindre la différence entre nous, de laisser les jeunes recevoir la révélation de ce binôme évangélique, en les laissant s'exposer eux-mêmes aux frontières de l'injustice, et d'accepter que cette mission de Dieu soit toujours actuelle et qu'elle puisse chaque fois adopter de nouvelles formes, de nouveaux lieux de mission, de nouveaux modes de service, et de nouvelles modalités institutionnelles.

*Original espagnol  
Traduction Elizabeth Frolet*



# La justice qui prend sa source dans la foi (Rom 9, 30). Bilan du Décret 4 de la CG 32, effectué depuis l'Amérique Latine

Alfredo Ferro, sj

*Projet Pan-amazonien, Manaus, Brasil*

## Approximation initiale

Il n'est pas aisé de faire le bilan du chemin parcouru pendant 40 ans par la Compagnie de Jésus en Amérique latine, lieu où a été promulgué le Décret 4 de CG 32. Il existe plusieurs approches, plusieurs points de vu différents, des conceptions différentes, des analyses se concentrant sur un aspect précis ou sur une vision générale, des perspectives multiples qui nous permettraient de répondre à la demande que nous nous posons concernant la réception et la mise en pratique, de la part de la Compagnie, de ce que nous avons considéré comme le noyau central de notre mission : *Service de la Foi et promotion de la Justice*.

Le Décret de la CG 32 revêt certainement une grande importance pour la Compagnie universelle, et selon moi, il devient pour l'institution et ses membres, une référence permanente pour ses actions et pour sa spiritualité, en raison de la profondeur et de la richesse de sa formulation. Ce décret, parmi les débats où il naît, et avec l'influence significative des jésuites d'Amérique latine qui furent présents lors de la CG 32, constitue une rupture pour les jésuites et le monde ecclésiastique, par sa manière de comprendre et de projeter ce que sera et devrait être notre mission en tant que compagnons de Jésus.

Ma contribution ou réflexion, tant du point de vue de ma formation en sociologie que de ma pratique jésuite dans certaines œuvres sociales de la Province colombienne, puis récemment en tant que coordinateur du secteur social de la CPAL de 2008 à 2013, proposera deux lectures. L'une plus *théorique* qui reprendra ce qu'ont été les principaux documents ou textes qui explicitent, motivent ou stimulent une meilleure compréhension de ce que signifie vivre l'engagement de la mission depuis notre continent latino-américain. La seconde approche, adopte le point de vue du travail institutionnel, décrivant bien que de façon limitée, quelles ont été certaines des caractéristiques de l'*application* du décret dans le cadre de notre réalité, ou en d'autres termes en quoi ont consisté les manifestations concrètes du décret.

## **Les documents et textes inspirés ou qui sont une source d'inspiration ne manquent pas**

*« Le cri du pauvre traverse les nuages; il ne se repose pas avant d'atteindre Dieu et le juge juste lui rend justice » (Eclo 35,21).*

Pour nous, dans le secteur social, le Décret 4 est sous-tendu par les rencontres des Supérieurs majeurs ou par le processus de l'apostolat social de la Compagnie de Jésus, à travers : les instructions de P. Janssens (1949), les incitations à la création de Centres de recherche et d'action sociale (CIAS) par le même P. Janssens, puis par le P. Arrupe qui écrit aussi une lettre sur l'apostolat social en Amérique latine (1966), ou par la célèbre lettre des provinciaux d'Amérique latine, réunis à cette occasion en compagnie du P. Arrupe (1968), et qui provoqua de nombreux remous en raison de son radicalisme.

La formulation du Décret 4 de la CG 32 dans le contexte qui surgit est le fruit de ce que nous appelons aujourd'hui l'indignation. C'est d'une part la réponse aux cris de ceux qui subissent des injustices et qu'entendent nos compagnons et d'autre part l'intention de rendre cohérente notre croyance au Seigneur Jésus, qui du point de vue de la foi, nous convoque à vivre profondément et de façon cohérente l'engagement et l'option préférentielle pour les plus faibles et les pauvres. Dans ce sens, nous ne pouvons nier la forte influence qu'ont exercée pour nous les documents du CELAM<sup>1</sup>, particulièrement importants dans notre contexte latino-américain, tout comme ceux de Medellín pour leur option préférentielle en faveur des pauvres (1968), puis celui de Puebla (1979) avec la description entre autres choses des différents visages où nous devrions reconnaître les traits souffrants du Christ, le Seigneur qui nous questionne et nous interpelle (Chap. II No 31-39).

La publication du Décret 4 fut suivie de plusieurs rencontres qui eurent lieu tant au niveau continental que mondial, et de plusieurs documents qui soutiennent la formulation du décret et nous poussent à le transformer en réalité. Parmi ceux-ci nous pouvons mentionner la CG 33 (1983), la Congrégation des Procureurs qui touche le thème de la Foi et de la Justice (1990), les multiples rencontres annuelles du secteur social de l'Amérique et des Caraïbes qui se réunit chaque année à partir de 1991, le Séminaire international César Jerez sur « Le Néolibéralisme et les pauvres » (1993), la CG 34 (1995), le Congrès international de Naples (1997), la lettre sur le « Néolibéralisme en Amérique latine » des provinciaux de la CPAL (1996), la lettre sur l'apostolat social du P. Kolvenbach (2000) et enfin la CG 35 (2008).

Il serait nécessaire de mentionner ici l'influence significative qu'a exercée la Théologie de la libération sur certains théologiens parmi lesquels nous pouvons compter plusieurs jésuites. C'est une théologie particulière au continent, d'une grande originalité, avec une méthode particulière qui part du regard sur la réalité que vivent nos peuples qui possèdent des caractéristiques essentielles: ils sont pauvres, subissent des injustices et sont croyants (Foi-Justice).

---

<sup>1</sup> Conseil épiscopal Latino-américain.

## **La pratique de la Compagnie de Jésus en Amérique latine et aux Caraïbes qui désire placer l'amour dans les œuvres plutôt que dans les mots.**

*« Pour l'oppression de l'homme humble, pour le gémissement du pauvre, je me lèverai et je sauvegarderai ce qu'il désire » (Sal 11,6).*

Tenter de décrire brièvement les progrès et nos insuffisances en ce qui concerne le D.4, sans dire que ce décret a semé des doutes sur son orthodoxie et qu'il a causé des divisions parmi nous, également en relation à la « pratique orthodoxe » signifierait ne pas tenir compte de la signification du décret pour les jésuites, pour leurs œuvres et pour les communautés en Amérique latine. L'option pour la foi et la justice nous a polarisés durant les années 70 et 80. Aujourd'hui, bien que nos points de vue ou nos idéologies diffèrent, nous vivons nos relations d'une manière plus pacifique, à travers le dialogue, en tentant de mettre en pratique les actions qui répondent à cette mission commune.

D'après nous, le projet de Dieu enraciné dans la loi et les prophètes, que le Messie réalisera consiste à diriger le peuple de Dieu avec Justice et à sauver la vie des pauvres (Sal 72). L'évangélisation signifie un engagement pour la libération intégrale. Dans le cas contraire, notre foi sera difficilement crédible pour le monde d'aujourd'hui. Si les pauvres sont la preuve visible de l'échec de l'œuvre du salut (CG 35, d.2, n.9), nous devons pleinement concentrer nos efforts sur le dévouement et l'engagement, pour défendre les préférés de Dieu et par là même, pour transformer des structures injustes.

C'est pour cela que les jésuites et leurs œuvres ont tenté – de nombreuses et diverses manières – de lutter contre tout ce qui menace la vie dans le but d'intégrer la foi, la vie et la justice. En écoutant le cri du pauvre et en interprétant les signes de notre temps nous avons tenté d'être fidèles à l'appel de Dieu adressé aux pauvres dans l'Évangile.

Nous avons établi des centres sociaux engagés dans la défense des paysans et des populations urbaines, nous nous sommes organisés en réseau et à partir de là, nous avons proposé des alternatives locales selon le modèle de développement existant. Nous avons constitué des centres éducatifs populaires comme Fe y Alegria dans tout le continent, des centres de formation et de renforcement des capacités pour les populations marginalisées et exclues, des hôtels ou des centres pour les enfants et les femmes, des ONG de développement et de paix et des réseaux pour la prise en charge des migrants, des déplacés et des réfugiés. Nous nous sommes insérés et incarnés parmi les communautés et les villages autochtones ou dans des quartiers populaires. Nous avons parcouru l'Amazonie en écoutant les populations autochtones. Nous avons effectué des enquêtes de plusieurs types ou des analyses de conjoncture pour comprendre notre réalité sociale, économique, politique ou environnementale, ou bien encore nous avons systématisé nos expériences. Nous avons organisé de nombreux événements, ateliers, séminaires ou cours de formation politique ou d'analyse politique. Nous avons mis au point des contacts avec des jeunes pauvres et marginalisés. Nous nous sommes engagés dans la défense des droits de l'homme. Nous avons secouru les populations à l'occasion de différentes catastrophes naturelles et humaines, comme à Haïti. Nous avons approfondi la responsabilité sociale de nos collèges et universités. Nous avons scellé par le sang le radicalisme de l'engagement avec nos martyrs. Nous avons réfléchi théologiquement à ce que Dieu nous demande au sein de notre réalité conflictuelle et nous nous sommes ainsi ouverts à la solidarité de Dieu du côté caché de l'histoire et bien sûr, nous avons réalisé bien d'autres choses encore.

Malgré tout cela, ce qui est louable et digne d'être souligné, c'est que nos grands défis sont à la mesure de nos limitations. Nous avons du mal à nous structurer. Nous reconnaissons

difficilement notre potentiel et c'est pour cela que notre incidence est réduite en termes de politiques publiques et de décisions importantes en faveur des plus pauvres et des exclus. Nous avons perdu des communautés en termes d'insertion ou de proximité avec les pauvres et les marginaux. Notre vie communautaire s'est embourgeoisée. Nous avons perdu le radicalisme de nos positions théologiques. Nous sommes trop installés dans la défense de nos œuvres éducatives traditionnelles, souvent en ignorant la réalité de notre peuple. Nous avons manqué de vitalité spirituelle pour nous renouveler et fortifier notre foi. Nous avons perdu la capacité de nous surprendre ou de nous indigner face aux injustices de notre monde et notre sensibilité face aux problèmes de l'environnement de notre planète est encore très limitée. L'espace manque pour mentionner d'autres faiblesses.

Chacune aura son bilan ; mais comme nous sommes un corps pour une mission, nous devrions être beaucoup plus exigeants vis-à-vis de la réponse à donner aux défis que nous devons relever, malgré de notre perte vitalité et de nos effectifs réduits. Malgré tout, nous désirons être fidèles aujourd'hui à cette mission, encore actuelle et nuancée, qui continue à nous encourager à réaliser nos idéaux en tant que jésuites et religieux.

*Original espagnol  
Traduction Elizabeth Frolet*



## Une perspective australienne

**Julie Edwards**

*Services Sociaux Jésuites, Australie*

J'ai marché au côté des Jésuites d'une façon ou d'une autre tout au long de ma vie. Je suis né et j'ai été baptisée dans une paroisse jésuite; élevé par un père qui aimait les Jésuites qui l'avaient éduqués et nourris; je suis entourée par une parenté masculine qui a également été éduquée par les Jésuites; j'ai passé ma vingtaine dans une communauté laïque catholique dans une autre paroisse jésuite et j'ai formé des liens forts et durables avec des Jésuites et d'autres personnes appartenant à ce réseau; j'ai régulièrement entrepris des retraites ignaciennes au cours des ans; je suis mariée à quelqu'un qui a travaillé pendant des années avec les Jésuites; et puis, il y a 13 ans, j'ai assumé un rôle de leadership avec les Services sociaux jésuites (une organisation dont la vision est « de construire une société juste »; dont la vision est « d'être solidaire avec ceux et celles qui sont en besoin et d'exprimer une foi qui fasse justice »). Je me sens « Jésuite ».

Encore aujourd'hui, cette réalité m'a frappé, alors que je préparais cet article en révisant des documents jésuites clés. Je me sens « Jésuite ». Que cela signifie-t-il? Bien évidemment, je ne suis pas une Jésuite; et alors que je lisais, je me suis trouvé à passer par dessus les références pour aller vers les passages sur la vie communautaire et d'autres aspects fondamentaux sur la réalité d'être un membre de la Compagnie de Jésus - cela ne me ressemble pas. Je suis mariée et j'ai trois enfants dans leur vingtaine.

Mais il ne me semblait pas que je lisais à propos « d'eux ». Je sentais davantage que je lisais à propos de « nous ». Notre spiritualité, notre mission, notre manière de procéder, nos priorités. Je me suis demandé pourquoi il en était ainsi.

En 1976, un an après que le Décret 4 aie été publié (sans que je le sache), un couple de jeunes gens et moi-même avons commencé une communauté chrétienne en lien avec une petite maisonnée de Jésuites vivant dans la même banlieue pauvre et désavantagée - bien que chaque maisonnée avait leur propre manière de vivre l'Évangile et de mener leur vie de foi, les deux étaient toutefois caractérisées par un style de vie extrêmement simple et une hospitalité radicale. Je ne connaissais pas le Décret 4 - mais c'est celui-ci que nous incarnions. Je venais d'avoir vingt et un an. Et même si je l'ignorais à ce moment-là, c'était bien le Décret 4 qui allait façonner ma vie jusqu'à aujourd'hui et au delà.

Mon expérience avec les Jésuites presque tout au long de ma vie c'est qu'ils ont été un peu timide lorsqu'il s'agissait de partager ouvertement et explicitement leurs « joyaux jésuites » - d'expliquer la spiritualité ignacienne; par exemple, lors des discussions sur les documents clés en provenance des Congrégations générales et autres informations internes significatives. Je ne dis pas qu'ils ne l'ont pas vécu, ni qu'ils ne m'ont pas influencé moi et d'autres dans leurs manières de faire - en fait, en général, le contraire est vrai. C'est juste qu'ils ont fait preuve de

réserve quant il s'agissait de l'articuler -peut-être cela faisait partie d'être sensible et respectueux envers les autres. Je pense que cette réserve a quelque peu fondue au cours des dernières années, peut-être à cause du nombre grandissant de laïques qui prennent part à l'entreprise jésuite, du moins en Australie, ainsi que du désir mutuel d'entrer en véritable partenariat. Néanmoins, lorsque j'ai assumé mon actuel rôle de leadership auprès des Services sociaux jésuites, j'ai dû découvrir par moi-même une grande partie de ce qui constitue les fondations jésuites. La raison pour laquelle je décris autant le contexte c'est que celui-ci sous tend pour moi à quel point le Décret 4 est intégral au monde de foi et d'action dans lequel j'évolue; je ne connaissais peut-être pas le Décret 4 jusqu'à y il a environ 10 ans, mais il y avait longtemps qu'il imprégnait ma compréhension de foi et de service. Pour moi, c'est tout simplement comme ça que les choses sont, que la foi s'exprime et que les choses se font.

En ce sens, en réfléchissant sur l'impact du Décret 4, j'ai reconnu sa profonde et immense influence. Ainsi plusieurs personnes comprennent maintenant « intuitivement » que la « promotion de la justice constitue une exigence absolue » du service de la foi. Comment pourrait-il en être autrement?

Toutefois en allant plus loin dans la réflexion, je suis portée à demander jusqu'où avons vraiment réussi à vivre une « foi qui fasse justice »? Il semblerait que ce soit plus facile de lier les deux - conceptuellement dans nos esprits, et pratiquement dans nos déclarations de mission. Mais jusqu'où cela se traduit-il lorsqu'il s'agit de transformer nos vies? D'influencer qui partage notre table? Ou où nous investissons et consacrons nos ressources? Ou encore comment nous priorisons les entreprises de nos personnes?

Je me souviens de la première rencontre provinciale à laquelle j'ai participé, il y a environ 10 ans (à ce moment-là il y avait davantage de Jésuites et seulement quelques laïques) et que nous avons formé de petits groupes afin de discuter de la nouvelle stratégie de la province sur « approfondir l'amour pour les pauvres ». J'ai été frappée par la conversation où un certain nombre de Jésuites du groupe parlait carrément de leur « peur » que la province « prenne une fois encore ce chemin-là » - ils étaient inquiets que la colère, la division et les blessures de ce temps passé (immédiatement après le Décret 4) referaient surface. Ils ont également exprimé, avec une grande humilité selon moi, qu'ils se sentaient « mal préparés » pour une telle réflexion. Ils se sont décrits eux-mêmes comme étant des « universitaires », « de la classe moyenne », peu outillés dans ce domaine (le domaine social).

Au cours des ans j'ai entendu beaucoup de choses sur les « erreurs » et les conflits qui ont marqué l'époque du Décret 4. J'ai entendu parler du rééquilibrage qui s'est passée. Venant de la perspective d'une personne laïque cela n'est pas dissimilaire à ce que l'on appelle aussi le rééquilibrage qui a suivi les réformes de Vatican II. De mon point de vue, ce rééquilibrage n'a rien de semblable.

Il me semble davantage qu'il s'agit d'une dilution de l'intention du Décret 4, une façon de se détourner de l'appel à la transformation. Je ne fais pas la promotion de la division ou d'une attitude porteuse de jugements qui a caractérisé les premières décennies qui ont suivi le décret - et je ne pense pas que nous nous aventurons encore sur ce terrain aussi ancré que cela ait été dans le contexte contre culturel de l'époque.

Pour moi, aujourd'hui, à la relecture du Décret 4 celui-ci reste vrai; éclairant clairement le chemin que nous devons emprunter individuellement et collectivement. Sa description d'un monde injuste n'a fait qu'empirer de bien des manières. L'impact désastreux de notre avidité et notre manque d'égards envers le monde naturel est dévastateur d'une manière difficilement imaginable il y a quarante ans. La faim de spiritualité qui avait été comprise à l'époque ou on

semblait, à première vue, s'éloigner de plus en plus de la foi et de la religion, est devenue plus évidente que jamais. Il ne devrait pas y avoir de retour en arrière quant au Décret 4 mai, en toute humilité, un retour à l'intention première de l'appel qu'il a lancé. Les préoccupations de notre époque l'exigent.

Alors, pendant que nous prononçons plus facilement les mots : « service de la foi, dont la promotion de la justice constitue une exigence absolue », et pendant que des œuvres excellentes continuent de s'accomplir dans le secteur social voué à cette entreprise, et qu'on relève ce défi à travers les autres ministères, nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir - et un certains nombres de signes ne sont pas positifs.

Mon travail me donne l'opportunité de passer du temps au sein du réseau jésuite élargi, tant en Australie qu'au delà de ses frontières. Je parle à partir de cette expérience et de mes discussions avec mes collègues à travers le monde. Il y a une chose que je remarque: l'intérêt grandissant des jésuites et d'autres personnes travaillant dans le ministère se la spiritualité. Cela se comprend. Mais je constate aussi un intérêt et une capacité qui diminuent au sein du ministère social. Je me demande pourquoi.

Et bien, ce n'est pas facile. Cela nous pousse hors de nos zones de confort et nous essaierons de nous sortir de cette situation si nous le pouvons, Mais je crois qu'il s'agit de plus que cela. D'une façon ou d'une autre l'appel à « une foi qui fait justice » a besoin d'être mieux défini et définitif au sein de la Compagnie - à un niveau corporatif. Il y a trop de place laissée à l'échappatoire. Cela m'amène à la question de la gouvernance et du leadership. Trop souvent il semble qu'un tel impératif est présenté comme un « principe directeur » et non pas comme une exigence absolue.

Une « foi qui fait justice » n'est pas juste une dimension ou une plus value. Il s'agit d'une orientation et d'une approche fondamentales. Alors nous (je dis *nous*, je sais) avons besoin de recruter en fonction de cela - assurer que ceux qui veulent devenir Jésuites ont une compréhension très claire et un engagement à vivre une « foi qui fait justice », avant qu'ils ne rejoignent la Compagnie. Cela est notre mission, c'est le type de foi que nous vivons et pratiquons, alors si quelqu'un veut se joindre à l'équipe il (et c'est vraiment un « il ») a besoin d'être clair à ce sujet. Puis nous devons orienter, former et nourrir les personnes en fonction de cela - dès le premier jour; travailler à rendre compétent, à renforcer et à un engagement envers cette manière de comprendre et de vivre la foi. Des expériences d'immersion et un style de vie simple sont essentiels, mais il faut plus encore.

Il existe un besoin pour développer des compétences- intellectuelles, émotives et spirituelles; et nous avons besoin de mentors qui soient bons et capables de guider les jeunes Jésuites le long de cette route. Une partie de cette formation est liée au travail en partenariat. De plus en plus des laïques travaillent et dirigent dans tous les aspects de l'entreprise jésuite, y compris en apostolat social. Un tel partenariat, bien que souvent né de la nécessité, peut être mieux compris comme reflétant un aspect fondamental de qui nous sommes en tant que collaborateurs dans la mission. Le partenariat est une chemin à deux voies, c'est pourquoi une grande partie de ce que j'ai dit s'applique également aux laïques. Si vous voulez vous joindre à l'équipe, vous devez savoir dans quoi vous vous embarquez.

En revenant à la comparaison avec Vatican II, le Décret 4 a dévoilé une grande vision et cela nous a indubitablement changé. Cela devait arriver. Cela a fait souffrir. Nous nous en sommes éloignés. Nous avons besoin de le revisiter. Peut-être devrons-nous toujours le faire.

*Original anglais  
Traduction Christine Gauthier*



## Le Décret 4: entre une modernisation compressée et l'Université jésuite

Denis Kim, sj

*Université Gregoriana, Rome, Italie*

En 2012-2013, trois jésuites ont été emprisonnés en raison de leur activisme pour la paix en collaboration avec le diocèse contre la construction d'une base navale sur l'île Jeju, Corée. Ils furent condamnés à une peine d'emprisonnement avec sursis d'environ une année et soumis à deux années de probation. Ces incidents montrent que les jésuites se sont engagés activement vis-à-vis des questions publiques d'ordre juridique. Compte tenu de cette situation, comment les jésuites coréens évaluent-ils la mise en œuvre du Décret 4 pendant quarante ans dans la Province coréenne ? Lorsque l'éditeur m'a demandé de collaborer à ce numéro, j'ai choisi de décrire les réflexions des jésuites coréens plutôt que parler des miennes. J'espère que ce sera l'occasion de décrire comment le Décret 4 a été pris en compte collectivement au niveau de la Province. Pour cela, j'ai envoyé quelques questions à 20 jésuites dont le statut, les ministères, l'âge différaient et qui étaient actifs dans différents secteurs. Huit jésuites, dont deux qui étaient en formation, ont répondu en fournissant des réflexions éclairantes et profondes. Ces jésuites sont jeunes et moins jeunes et ont passé entre 6 à 55 ans dans la Société. Bien que je m'efforce de transmettre leurs voix, en raison de l'espace limité, je dois en sacrifier la richesse. J'introduirai d'abord leurs évaluations et réflexions en les contextualisant.

### Ombres et lumières

Les réponses abordent normalement l'engagement social actif des jésuites en Corée. L'engagement a débuté à partir de l'insertion parmi les pauvres urbains et le plaidoyer en leur faveur entreprise par le Rev. Il-woo Jung (John Daly), un jésuite missionnaire naturalisé Coréen au début des années 70. Plusieurs jésuites déclarent que sa vie les a inspirés. Depuis les années 90, lorsque des jésuites coréens plus jeunes, inspirés par lui, ont commencé leur ministère après leur formation et ils étendirent leur engagement social à d'autres domaines, tels que celui des ouvriers, des jeunes marginalisés et récemment à celui des migrants transnationaux, aux mouvements antinucléaires et à la paix dans la péninsule coréenne. Les jésuites ont été actifs et visibles publiquement. En 2006, la Province de la Corée a eu la charge de la Mission jésuite au Cambodge, un défi qui se poursuit encore. Le Décret 4 a été appliqué non seulement à travers l'activisme social, mais aussi en 1970, à travers un centre social, l'Institut pour le travail et la gestion, pour la recherche et l'éducation des ouvriers. Ce fut une réponse opportune aux problèmes sociaux causés par l'industrialisation rapide. Le centre contribua à la formation des dirigeants syndicaux et fut fermé dans les années 90 lorsque sa contribution n'avait plus lieu d'être. Cependant un autre centre, le Centre de recherche jésuite

pour le plaidoyer et la solidarité fut créé en 2010 pour approfondir et guider notre engagement.

Malgré l'évaluation positive des contributions passées, le ton général des réponses n'était pas positif en ce qui concerne le présent et le futur. Les voix suivantes transmettent l'atmosphère de la situation actuelle :

« L'apostolat social a perdu sa vitalité. Ceux qui sont en formation ont une grande conscience sociale, mais ne sont pas fortement motivés pour s'engager dans le ministère social.

« Malgré l'engagement, le ministère social semble ne pas pouvoir motiver et inspirer d'autres jésuites. Il est considéré comme le produit du travail de jésuites individuels plutôt comme le produit d'efforts collectifs en faveur de la justice. »

« La migration est considérée comme importante. Cependant, notre travail n'est pas très différent de celui d'autres groupes confessionnels, ou ONG. Je me demande quel est l'élément auquel nous contribuons dans ce domaine. »

Leur évaluation générale de l'exécution de notre ministère mentionnait également plusieurs faiblesses: manque de vision qui pourrait dynamiser les différents ministères, la diminution de l'insertion, le manque de communication et de collaboration entre les secteurs apostoliques, etc. Habituellement, la lumière et l'ombre appartiennent aux deux côtés d'une même pièce. Nous devons donc approfondir notre analyse pour comprendre le contexte historique du Décret 4 en Corée.

## **Contexte historique et social**

La mission jésuite en Corée commença officiellement en 1955, et suivit la requête spécifique des évêques coréens d'établir une université catholique. Comme dans de nombreux autres pays en Asie et en Afrique après la Seconde Guerre mondiale, les catholiques étaient une minorité, et la demande de modernisation était forte en Corée. Les évêques estimaient que l'université catholique pourrait contribuer à ce besoin sociétal et à l'évangélisation. En réponse à cette demande, la mission jésuite fut établie principalement par des jésuites de la Province du Wisconsin aux USA. Elle devint une région indépendante en 1983 puis devint une Province en 2005. Une histoire couronnée de succès ! Ce jeune territoire de mission a vécu l'expérience de Vatican II (1962-65) et le Décret 4 en 1975. Il est intéressant de noter que cette période coïncidait avec la croissance explosive de l'Église catholique et avec la modernisation compressée de la Corée. La façon dont les jésuites reçurent et mirent en œuvre le Décret 4 ne peut être comprise en dehors de ce contexte ecclésial et social.

Tout d'abord, dans le contexte de la Société, la mission jésuite a évolué en s'articulant autour du développement de l'université jésuite, Sogang University. Cela a eu des effets à double tranchant : d'un côté une stabilité pour la mission jésuite, et de l'autre l'accaparement de nos meilleurs hommes, limitant ainsi le développement d'autres secteurs apostoliques. Ensuite, le contexte social coréen, caractérisé par une modernisation compressée et la division entre le Nord et le Sud, a été favorable à l'apostolat social. L'industrialisation rapide a transformé la société coréenne en une société post-moderne, forçant les Coréens à affronter toutes sortes de questions sociales telles que l'accentuation des inégalités économiques, les travailleurs irréguliers, la fragmentation des familles, le suicide, etc. Puis, dans le contexte ecclésial, l'Église catholique coréenne a enregistré une croissance explosive durant cette période. Cela peut être attribué à deux aspects corrélés. D'une part à l'émergence d'une classe moyenne dans les villes et d'autre part à l'Église qui a contribué à la démocratisation. En raison de la

modernisation compressée, une classe moyenne avec un haut niveau d'étude s'est formée. Fait intéressant, les catholiques convertis qui proviennent principalement de la classe moyenne, ont un niveau d'études élevé et sont citoyens. Ce groupe a été attiré par l'Église. À cet égard, la contribution de Stephen cardinal Kim, archevêque de Séoul de 1968 à 1998, a été importante. Il s'est attiré le respect général dans plusieurs secteurs de la société grâce à la sagesse ferme, équilibrée dont il a fait preuve pour le mouvement de démocratisation.

Les jésuites qui se concentraient sur Sogang University ont cependant été influencés par le contexte social et ecclésial. Sous la direction du Cardinal Kim, le plaidoyer pour la justice et les droits de l'homme a été largement promu au sein de l'Église. Le Décret 4 était une confirmation jésuite de cette tendance.

## Pour le futur

L'examen de ce contexte offre une vue générale de la réception et de la mise en œuvre du Décret 4 en Corée. En premier lieu, institutionnellement, l'apostolat et la mission jésuites se sont concentrés sur Sogang University, où la « joie et l'espoir » de la population ne faisaient pas partie de leurs principaux centres d'intérêt. L'entretien et le développement de Sogang University ont été pratiquement leur unique souci, plutôt que la justice et le bien commun (qui sont au cœur de *Gaudium et Spes* dans Vatican II ou dans le Décret 4) dans une Corée en mutation rapide. Une des personnes qui a répondu au questionnaire traite ce sujet de manière poignante :

La CG 32 a proposé une nouvelle expression intégrative pour notre mission consistant à « aider les âmes ». Je pense qu'en Corée, ni les Supérieurs, ni les jésuites formés n'étaient préparés à cet appel. Sogang University était notre priorité, et la plupart de nos hommes, y compris les supérieurs, travaillaient à Sogang University. La promotion de la justice était particulièrement difficile à Sogang en raison des besoins de la sécurité nationale en Corée et du contrôle direct du gouvernement sur l'éducation...

Enfin, le futur dépend en partie de la manière dont Sogang University pourra devenir le type d'université jésuite envisagée par la récente Congrégation générale et par les Pères généraux.

En deuxième lieu, il existe un problème de transmission générationnelle. Malgré le fait que la mission jésuite en tant qu'institution soit concentrée sur Sogang, quelques jésuites ont répondu individuellement au cri du peuple. En agissant ainsi ils ont répondu à l'appel du Décret 4. Ils se sont activement engagés en faveur de la justice, ont inspiré de jeunes Coréens et ont provoqué de nombreuses vocations jésuites au milieu des années 80 et 90. Éventuellement, cette « seconde génération » s'est chargée de nombreuses questions sociales dans la Province. Cependant, cet engagement est le fait principal de cette « génération de démocratisation », comparable à la « génération de 68 » en Europe. Cette génération cependant semble ne pas inspirer la suivante. Les modifications du contexte social, comme la postdémocratisation et la Corée post-moderne peuvent expliquer cette tiédeur parmi les plus jeunes.

Une des réponses signale cependant que cette absence de transmission peut être imputée à la manière de diriger les activités. De nombreux travaux orientés vers la justice ont été lancés et soutenus par des individus de la génération de la démocratisation. Malheureusement, ils manquent parfois des compétences nécessaires à la direction. Ils doivent donc bien sûr « être félicités pour leur courage et leur sacrifice personnel. Cependant, dépendre d'individus a ses limitations. (...) Ils n'ont pas su transmettre les responsabilités aux autres (plus jeunes ou laïcs). »

Que nos échecs soient dus au changement de contexte ou à la faiblesse de la génération actuelle, nous devons maintenant relever le défi de savoir comment transmettre l'esprit du Décret 4 à la plus jeune génération. Cela nous conduit au point final.

Il est très important de souligner que la mise en œuvre du Décret 4 doit aller au-delà des actions axées sur la justice. Elle devra évoquer « l'esprit » en nous et dans les autres. Une des réponses en a parlé de la façon suivante :

« J'aimerais prudemment dire que notre engagement récent pour la justice ne semble pas toucher les autres intérieurement quels que soient les résultats extérieurs. Cela signifie que leur influence intérieure est insuffisante pour changer la société. Nous avons l'air épuisés plutôt que dans la consolation ».

La réponse développe l'importance de l'influence interne en mentionnant le Pape François :

« Pourquoi le Pape François inspire-t-il les autres ? Ce n'est pas parce qu'il est Pape. Mais plutôt, parce que les personnes sont touchées, car elles voient son amour, sa joie et sa simplicité (...) C'est l'amour qui découle de sa relation personnelle avec Jésus qui touche les autres. Tant que notre engagement ne proviendra pas de l'amour, nous ne toucherons ni les autres, ni ne rendrons témoignage de la Bonne nouvelle. Donc, si nous désirons nous engager pour la justice, comme l'a sollicité Fr. Arrupe, notre engagement doit jaillir de la prière et d'une profonde intériorité ».

En conclusion, le Décret 4, appelle les jésuites à être présents et à répondre à la « joie et à l'espoir » des personnes. Malgré les inquiétudes de mes compagnons en ce qui concerne le futur, je suis consolé par leurs réflexions. Je prends conscience des efforts qu'ils font pour incarner cet esprit.

*Original anglais  
Traduction Christine Gauthier*



## À 40 ans du Décret 4 de la CG32

Luis Arancibia

*Entreculturas, Madrid, España*

Lorsque les jésuites participant à la Congrégation générale 32 conclurent leurs délibérations, je n'avais pas encore huit ans. Et de nombreuses années durent encore passer avant que je commence à participer à l'apostolat social de la Compagnie, juste au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Mon point de vue sur l'application et l'intériorisation de la CG 32, et en particulier du Décret 4, se limite à ces quinze dernières années, une fois que les deux Congrégations suivantes eurent évalué, enrichi et confirmé celui-ci pour la première fois. Au fil de ces années, j'ai pu connaître et participer à la vie de la Compagnie, surtout à son apostolat social, d'un point de vue géographique ample bien que centré surtout en Espagne, en Europe et en Amérique latine, et un peu en Afrique aux États-Unis et dans la région Asie-Pacifique. En tenant compte de ces limitations qui s'ajoutent aux miennes propres, je me permets de partager mes sensations, mes réflexions et mes sentiments en ce qui concerne la réalité et l'évolution de la mission de la Compagnie comprise comme le service de la foi et la promotion de la justice. Ces lignes ne prétendent pas pour autant, être une analyse ou un diagnostic, mais simplement la possibilité de partager quelques réflexions et sentiments profonds que me suggère ce regard proche et plein d'affection et de reconnaissance.

Le Décret 4 est actuellement un motif de gratitude et une source de consolation pour sa nouveauté, l'inspiration et la stimulation fournies à la vie des jésuites, à la famille ignatienne et à l'Église en général. Selon une expression populaire espagnole, on pourrait dire que le « Décret 4 a bien vieilli ». Son audace, sa nouveauté ont stimulé un profond renouvellement de la Compagnie, et sa vision et son orientation ont dynamisé vigoureusement la vie apostolique de celle-ci. Sans lui, il est probable qu'aujourd'hui la Compagnie n'aurait pas eu autant d'initiatives apostoliques, qu'elle aurait été moins préparée à affronter les énormes défis que la mondialisation, que la postmodernité et que la technologie nous posent, et qu'elle ne serait ni disposée ni capable d'aller aux frontières du monde comme le lui demande actuellement l'Église. La Compagnie est de nos jours plus réduite, et certaines de ses forces ont diminué, tandis que d'autres n'ont pas été exploitées complètement, mais au-delà des chiffres, le corps de la Compagnie (plus spécialement la famille ignatienne) est plus capable d'accomplir le processus de rénovation et d'actualisation commencé au cours des dernières décennies. En observant ses effets à long terme, je crois que la Compagnie et tous ceux qui se sentent unis à sa mission, doivent rendre grâce à Dieu et à tous ceux qui ont permis la rénovation et l'actualisation que nous avons vécues ces dernières années, et qui ont été animées par cette Congrégation générale et en particulier par son Décret 4.

Ce n'est un secret pour personne que l'application du Décret 4 a généré des tensions internes et une certaine division entre les jésuites. Sans avoir vécu cette étape, je sens que la Compagnie accueille aujourd'hui de façon harmonieuse et intégrée le pari de ce décret et la reformulation

de la mission qu'il propose. La promotion de la justice, en tant que dimension indissoluble du service de la foi n'est pas aujourd'hui une source de rupture ou de déchirure, mais constitue plutôt un horizon et un sens qui anime et enrichit fondamentalement la vie spirituelle et apostolique du corps de la Compagnie. Il va de soi que la Compagnie, et plus encore la famille ignatienne est une réalité plurielle, mais je crois que, au sein de cette diversité, la promotion de la justice en tant qu'expression et source de foi est aujourd'hui un espace de communion, de rencontre et d'unité. Il est sans aucun doute lié à un double dynamisme qui d'après moi s'est produit ces dernières années : d'un côté, l'appropriation de la dimension de la justice en tant que partie du corps de la Compagnie et d'un autre, l'approfondissement du fondement évangélique et une plus grande profondeur spirituelle de l'apostolat plus social. D'après mon expérience personnelle, un sentiment profond d'enracinement et de repos dans le Seigneur s'est développé chez les personnes et les œuvres impliquées dans le travail pour la justice, plutôt qu'un effort basé sur nos propres forces pour générer des changements sociaux ; nous sommes plus conscients de nous reconnaître plutôt comme collaborateurs de sa mission, que comme acteurs du développement d'un projet concret ; et la capacité de contempler, de célébrer la présence discrète de Dieu qui accompagne est plus importante que le fait de reconnaître les transformations matérielles et concrètes que révèlent les analyses. D'après mon expérience, le travail pour la justice dans la Compagnie est un moteur de densité spirituelle et une source de rencontre avec Dieu. Si au début, le chemin a commencé par la foi qui se traduit en œuvres de justice, aujourd'hui, le chemin s'accomplit en sens inverse, avec la promotion de la justice qui est une terre sacrée et un lieu privilégié pour rencontrer le seigneur.

Cependant, il me semble que sans le vouloir cette plus grande intégration du binôme foi-justice dans la Compagnie, s'est produite aux dépens certain radicalisme évangélique dans le travail pour la justice. La plus grande harmonie et unicité, a été accompagnée je crois d'une certaine perte de certaines expressions, présences et initiatives plus tranchantes, audacieuses, avec une disponibilité et une liberté totales dans le service, l'accompagnement et la défense des personnes pauvres. Je crois que tous ceux qui forment le corps apostolique de la Compagnie sont appelés à être capables de prendre soin et d'alimenter cette communion générale, mais en même temps, à trouver des moyens, à promouvoir des espaces et à encourager des personnes capables de révéler l'amour extrême et inconditionnel de Dieu pour la justice, la paix et la création, à travers un témoignage de plus grand abandon qui anime et dynamise le reste du corps.

Cette perte est sans doute liée au fait qu'aujourd'hui la Compagnie est moins proche affectivement et effectivement des personnes pauvres et exclues. Je ne me réfère pas au nombre de jésuites qui vivent dans des contextes d'exclusions et d'insertion qui peut varier selon les contextes, mais à ce que je perçois dans la Compagnie, et chez ceux qui collaborent à sa mission. C'est quelque chose de moins concret, mais de plus significatif : en général, je crois que l'amitié proche et profonde avec les pauvres nous coûte. Bien que je connaisse de nombreux jésuites et laïcs impliqués et pratiquant une attitude d'accueil et d'extrême solidarité, il me semble qu'il ne nous est pas aisé de placer au centre de notre être et de nos actions, les espérances et les tristesses de ceux qui se trouvent en périphérie de notre monde. Tout cela sans idéologies, ni devoirs éthiques, mais comme le résultat naturel d'une vie partagée en proximité.

C'est sans doute pour cela que j'ai souvent entendu dire que la dimension de la justice assumée par toute la Compagnie a augmenté, mais simultanément la force du secteur social a diminué dans de nombreuses régions. Cela est probablement une évaluation générale ajustée, mais je crois qu'il faut également signaler que les évolutions les plus innovantes, fécondes et originales ont lieu au sein des initiatives intersectorielles. Face à l'audace de la formulation intégratrice et unifiée de la foi et de la justice que propose le Décret 4, nos pratiques et

structures contribuent parfois, sans le vouloir à une fragmentation qui nous limite. Cependant, certaines expériences significatives de ces quarante dernières années (JRS, Fe Y Alegria, l'attention aux migrants et aux groupes indigènes) nous révèlent le potentiel énorme de l'effort conjoint de personnes et d'initiatives de différents secteurs qui s'enrichissent en fournissant des connaissances et des perspectives complémentaires. Je suis convaincu que cette plus grande articulation intersectorielle (et interprovinciale) constitue aujourd'hui une source d'inspiration et d'innovation pour les actions de la famille ignatienne, selon l'esprit suggéré par le Décret de la CG32.

Je conclus ces réflexions à Puerto Principe, la capitale d'Haïti (une des blessures vives de notre planète), et sans doute est-ce pour cela qu'il me semble que la capacité qu'a le Décret 4 de refléter le dynamisme créatif de Dieu est toujours valable et vivante près de quarante ans plus tard. Et à partir de cela, en relisant le texte, je crois découvrir deux appels qu'il continue aujourd'hui à nous lancer :

- Suivre le sillage de l'audace, du courage et de la capacité de changement que représentait le Décret 4 dans la vie de la Compagnie et de l'Église. Affronter les difficultés et les défis du temps présent, avec la confiance en l'action salvatrice du Seigneur qui découle du texte et avec la capacité d'innovation et de renouvellement que supposait la CG 32. Vivre aujourd'hui touchés par cet esprit du Seigneur qui est toujours un appel à nous mettre en chemin, un souffle d'air frais, qui était si visible et présent en 1975.
- Vivre une passion amoureuse pour le Dieu de la vie et pour la vie des hommes et des femmes, spécialement pour ceux qui ont le plus de difficultés. Personnellement, cela me semble être le message le plus suggestif et provocant du décret. Grandir personnellement dans l'amour de la justice, de la paix et de la création, à travers, en raison et depuis l'amour que Dieu éprouve pour nous. Nous accompagner mutuellement dans ce chemin et le vivre ensemble en tant que compagnons du Seigneur.

*Original espagnol  
Traduction Elizabeth Frolet*



## « Accomplir la justice, aimer la bonté et marcher humblement avec ton Dieu. » Mi 6, 8

Peter Balleis, sj

*Directeur international de JRS, Rome, Italie*

En 1975, la Congrégation générale 32 a eu lieu et a défini, dans son Décret 4, la mission des jésuites d'aujourd'hui comme étant « le service de la foi, dont la promotion de la justice constitue une exigence absolue » (n. 2). Six ans plus tard, j'ai rejoint les rangs de la Compagnie de Jésus en Allemagne avec le désir explicite de travailler dans les missions. Le Décret 4 sur la foi et la justice a joué un rôle important dans ma vie de jeune Jésuite. J'écris cette réflexion à partir de cette perspective personnelle et de ma compréhension de la mission de la Compagnie tout au long de son évolution et comment celle-ci façonne encore mon travail actuel auprès des réfugiés.

### **Première période suivant le Décret 4**

J'aimerais diviser les 40 années qui se sont écoulées depuis le Décret 4 en deux parties allant de 1975 à 1995 puis de 1995 à aujourd'hui. Le Décret 4 a été écrit dans le contexte de deux modèles compétitifs de la Compagnie et de deux idéologies rivales: le capitalisme et le socialisme. La guerre froide a divisé le monde en deux camps. Les révolutions armées ont lutté pour le changement des structures sociales injustes et pour défaire des régimes oppressifs. Dans ce contexte, l'Église avec ses théologiens et ses fidèles a lutté pour qu'on s'attaque à ces graves injustices et qu'on apporte des réponses adéquates aux questions sociales de son temps. L'enseignement social de l'Église, la théologie de la libération en Amérique latine et la théologie noire en Afrique constituent tous des réponses à ces questions brûlantes. L'Église, dans son approche, n'a adopté aucun de ces deux modèles dominants, le capitalisme et le socialisme. La réponse de l'Église envers l'injustice structurelle - tout comme celle de la Compagnie de Jésus- a été de mettre l'accent sur l'option pour les pauvres. Un certain nombre d'institutions sociales, qui ont vu le jour durant cette période, ont consacré leurs efforts à la recherche sociale et à la publication dans le domaine de la justice sociale. Nous devons souligner que le Service jésuite pour les réfugiés (JRS) a également été créé durant cette période, soit en 1980 par le Père Pedro Arrupe, pour constituer une réponse pratique au cri des « boat people » en provenance du Vietnam et du Cambodge. Il a été dit que la création de JRS a été très importante pour le P. Arrupe, précisément parce qu'il voulait que la Compagnie s'engage avec les pauvres de manière concrète et tangible.

Avec la chute du mur de Berlin et les révolutions paisibles de 1989, le modèle sociétal socialiste a perdu de son attrait. Un après l'autre les pays socialistes se sont détournés de l'idéologie et du modèle socialiste et se sont tournés vers le modèle occidental de libre marché et de société capitaliste. Les succès du capitalisme ont mené les pays à embrasser un modèle de capitalisme

débridé. À l'époque, la fameuse approche de Washington offrait à plusieurs pays des solutions socioéconomiques incluant des programmes d'ajustement économique structurel, une ouverture économique, la libéralisation du marché financier et la réduction du rôle de l'État. La fin de la guerre froide a ouvert une période d'accalmie et de paix mais seulement pour une courte période; très tôt de nouvelles guerres ont émergé dont plusieurs ont été marquées par des conflits civils internes fondés sur de profondes différences identitaires culturelles et religieuses. Les délégués de la Congrégation 34 se sont penchés sur ce nouveau contexte et, dans son décret 2, ils ont ajouté, à la mission de foi et justice, le rôle important du dialogue culturel et interreligieux. Vers la fin de cette période, la théologie de la libération, appuyée par ceux qui penchaient fortement du côté du modèle socialiste, a vécu une crise concernant la pertinence du mouvement. La perte d'intérêt des jeunes Jésuites pour le domaine social a également été un élément significatif. Au même moment, JRS était en pleine croissance et étendait ses services à l'Afrique en réponse au génocide du Rwanda en 1994. L'Afrique était appelée à devenir le centre d'attention principal de JRS pour les années à venir.

## **Deuxième période suivant le Décret 4**

Mes premières années de Jésuite, et ce dès mes premiers jours de noviciat lorsque je trouvais trop idéologiques beaucoup de nos discussions sur nos vies comme Jésuites, ont été façonnées par le Décret 4 de la CG 32. En tant que scholastique je suis allé au Zimbabwe pour travailler dans une mission classique de la vallée de Zambezi. À ce moment de ma vie, la foi et la justice consistaient à la proclamation de la foi à travers l'administration des écoles et de l'hôpital de la mission Chitsungo. Après mon ordination, j'ai voulu me préparer pour l'apostolat social en entreprenant des études spécialisées au Brésil, sur la doctrine sociale de l'Église et la libération de la théologie. Ces études se sont passées au moment de la chute du mur de Berlin, de la fin du socialisme et de la déclaration de la victoire du capitalisme démocratique. Au Zimbabwe, le programme d'ajustement structurel économique avait été mis en place avec des conséquences économiques significatives négatives pour les pauvres. Le Zimbabwe s'était également éloigné du modèle socialiste pour aller vers une économie de libre marché. Comme un « prophète », je me suis retrouvé en train de me battre contre ces changements; critiquant l'idéologie qui sous tendait le consensus de Washington, luttant contre des structures injustes et prenant le parti des pauvres, j'ai parfois élevé le ton et fait entendre une voix forte et en colère. Cependant, un jour alors que je conversais avec un Jésuite plus âgé, j'ai reçu un avis que je n'ai jamais oublié: « De la justice, oui; mais toujours avec amour ».

La crise des réfugiés en Afrique – au Mozambique, en Angola ainsi que le génocide au Rwanda en 1994 – ont marqués un point tournant dans ma vie. En effet, c'est alors que l'on m'a demandé, après mon Troisième An, d'endosser la responsabilité de directeur régional de JRS dans la région d'Afrique méridionale; une région qui venait d'être récemment créée. J'y suis resté de 1995 à 2000. Suite à cela j'ai continué, en tant que directeur du bureau des missions jésuites en Allemagne, d'être en lien en tant qu'agent de financement pour JRS tout en appuyant plusieurs autres services sociaux, éducatifs et de développement que la Compagnie de Jésus offre aux plus pauvres. Vers la fin de 2007, j'ai été nommé directeur international de JRS, poste que j'occupe encore actuellement. Ce nouveau ministère a été pour moi une source de grande joie, me permettant d'aider JRS de manière concrète à travers des œuvres de services tangibles pour les pauvres. Lutter contre des idéologies, d'énormes structures et des systèmes injustes peut parfois nous mener à développer de la colère, de l'amertume et une attitude négative. Mais lutter pour les services aux pauvres et aux réfugiés, offrir des améliorations concrètes à leurs vies si difficiles a constitué pour moi une approche énergisante, positive et satisfaisante. Il est vrai que les dernières années ont apporté leurs lots de déceptions avec tous ces grands libérateurs qui se sont éventuellement transformés en

dictateurs et en oppresseurs. Personnellement, ce qui est encore plus significatif c'est mon expérience au Zimbabwe. Au début des années 1980, tout le monde a salué Mugabe comme un grand libérateur. Maintenant de nombreuses personnes le maudissent, lui l'éternel dictateur qui ne veut pas mourir et lâcher prise. L'expérience des réfugiés et des guerres interminables ont changé ma manière de voir les dirigeants qui semblent lutter pour une juste cause, mais qui justifient la violence et qui finissent par devenir les nouveaux dictateurs violents en place. La justice sans l'amour est souvent devenue la nouvelle injustice.

« Accomplir la justice, aimer la bonté et marcher humblement avec ton Dieu. » (Mi 6,8). Lors de mon ordination au Zimbabwe, j'ai choisi ces mots du prophète Michée comme étant le focus de ma vie de prêtre. Je l'ai choisi tout d'abord parce qu'il mettait l'emphase sur le mot « justice ». Les années qui ont suivi ainsi que mon expérience auprès des réfugiés m'ont cependant appris une leçon encore plus importante - l'importance de l'amour, de la miséricorde et de l'humilité. Bien que notre travail et nos luttes pour la justice soient très importants, ils doivent aller main dans la main et être équilibré par l'amour, la miséricorde et une profonde humilité. La lutte pour la seule justice peut nous donner l'illusion, et même l'arrogance d'être capable de bâtir un monde meilleur et plus juste par nous-mêmes. Nous pensons que nous pouvons y arriver de par nous-mêmes. C'est un chemin emprunté par le modèle socialiste et par une longue chaîne de révolutions qui ont toutes eu éventuellement recours à la violence comme solution. Mais nous avons profondément besoin d'humilité, en tant qu'expression de notre foi en Dieu. Tout est entre ses mains. La miséricorde est aussi cruciale parce que trop souvent les multiples situations tragiques de l'humanité, les violences injustes et les guerres, et les souffrances des réfugiés et de leurs bourreaux restent incompréhensibles et c'est seulement avec un véritable acte de foi en un Dieu miséricordieux que je peux vraiment comprendre comment Dieu embrasse les actes d'injustice et de violence les plus insensés. La compassion et la miséricorde sont deux émotions qui motivent beaucoup lorsque l'on travaille avec les réfugiés contrairement à la colère envers les responsables de ces actes.

Il est également intéressant que dans les déclarations papales et les encycliques des papes Jean-Paul II, Benoît XVI et maintenant du Pape François, l'utilisation du terme théologique « misericordia » est devenue plus central. Le Pape François a fait référence, dans son tout premier angélus suite à son élection, à un livre récent du théologien Cardinal Walter Kasper portant sur le sujet de la « misericordia ». À plusieurs reprises François a parlé du Dieu miséricordieux qui ne se lasse jamais de nous pardonner. Le Pape François parle librement et plus souvent que ses prédécesseurs des structures et du système économique et financier injustes - richesses concentrées dans les mains de quelques privilégiés - ce qui prive les pauvres de conditions nécessaires à une existence et un travail empreint de dignité. Les pauvres ressentent plus qu'aucun d'entre nous les injustices d'un capitalisme débridé et triomphaliste. Plus que jamais avant, il faut qu'on s'attaque à ces injustices. La validité du Décret 4 de la CG 32 est encore forte et le Pape François, rigoureux comme un Jésuite dans sa manière de le comprendre, continue d'accroître son importance.

Toutefois la justice ne peut tout accomplir seule. Peut-être dans les jours qui ont suivi la CG 32, nous avons mis l'accent sur la justice et nous avons peut-être pris la foi pour acquise. Avec les années j'en suis venu à comprendre que la foi grandit avec la miséricorde et l'humilité. Ces deux mots équilibrent l'action pour la justice et confère une signification pratique à la foi. À la lumière de mon expérience et de mon cheminement spirituel en compagnie de Michée, je lis désormais le Décret 4 comme étant un service de foi, de miséricorde et d'humilité. – « *dont la promotion de la justice est une condition absolue* ». À JRS nous mettons principalement l'accent sur la compassion, l'accompagnement et un service humble et concret. Ce n'est que par cet humble service, empreint de compassion et de foi que peut surgir notre force pour plaider en

faveur des droits des réfugiés. Changer des lois injustes; parler ouvertement de la discrimination envers « l'autre » au plan local, régional et international; promouvoir la paix et la réconciliation, tout cela découle de notre foi qui fait justice. JRS a été créé par le Père Pedro Arrupe en réponse à l'appel du Décret 4 et par compassion envers les réfugiés. À JRS on apprend une leçon fondamentale - marcher humblement avec les réfugiés (les accompagner), aimer la miséricorde et servir avec compassion (servir) et agir justement (plaider en faveur de).

*Original anglais  
Traduction Christine Gauthier*



## Non pas une tribune du peuple mais un témoin

Norbert Frejek, sj

*Angelus Silesius House, Varsovie, Pologne*

Tout d'abord, j'aimerais me référer à l'item 51 du décret en question. Selon moi, le passage suivant peut être vu comme le manifeste ou le motto de l'ensemble du décret ainsi qu'un point de départ pour un examen de conscience: « La vie que nous menons, la compréhension de foi que nous en avons et la relation personnelle au Christ qui devrait être au cœur de tout ce que nous entreprenons ne constituent pas trois réalités séparées auxquelles correspondent trois apostolats séparés. Pour promouvoir la justice, proclamer la foi et ouvrir la route aux autres afin qu'ils puissent y rencontrer le Christ constituent trois éléments inséparables qui ensemble forment l'ensemble de nos apostolats ».

Quant au Décret 4 de la 32ème congrégation générale, je considère que celui-ci constitue une étape importante dans la perception de notre engagement dans le monde. Je le vois comme une tentative de traduction de la deuxième constitution du concile Vatican II, *Gaudium et Spes*, en une sorte de manière de procéder. Je tenterai de regarder le contexte de sa création à la manière de notre saint Père Ignace. Il suggérait de prier avec l'histoire de l'incarnation: tout d'abord on doit contempler le monde dans son ensemble avec les personnes de races différentes, de religions et croyances diverses qui habitent ce monde; puis nous devons regarder de plus près jusqu'à contempler Marie dans sa maison à Nazareth. Lorsque nous regardons le contexte du décret dans son ensemble, nous ne pouvons oublier la révolution culturelle de 1968, les innombrables révolutions et guerres qui affligent le monde de cette époque, de même que les régimes militaires et politiques qui dirigent plusieurs pays. Néanmoins, c'était également le temps d'une polarisation croissante entre les riches pays du nord et ceux moins favorisés de l'hémisphère sud. Lorsque nous nous arrêtons à la réalité locale de l'Europe centrale et l'Europe de l'est, nous voyons des communautés locales contrôlées par des régimes hostiles qui avaient complètement interdit le travail pastoral ou qui - comme dans mon pays - ont permis à l'Église de s'occuper seulement des paroisses. Les maisons de retraite, les écoles et les universités dirigées par des ordres religieux n'étaient que des chimères. Pour les gens d'Église, cela était le temps pour une seule activité - être des témoins de la fidélité au Christ et à l'Église. D'un côté, l'église polonaise était harcelée, de l'autre - dans l'espoir de la diviser- on recrutait des prêtres pour qu'ils coopèrent avec les services secrets. Pour plusieurs de nos frères, habitant cette partie du monde, la moitié des 40 dernières années ont été, avant tout, un temps de témoignage et de lutte pour la justice. Pour nos nombreux frères, ce temps « intense » consistant à porter témoignage n'est pas terminé.

Je pense également que le décret offre un espace pour des « expériences saintes » (Il y a plusieurs années, j'ai pu voir, à la télévision polonaise, une performance intitulée « Święty

eksperyment » (La sainte expérience) portant sur les « réductions » jésuites au Paraguay). Je pense que ces quarante ans ont été un temps où la Compagnie a graduellement pris conscience de ce qu'était la foi et la justice. Je considère ce décret comme étant un certain point de départ pour purifier la motivation de vivre selon l'Évangile dans le monde moderne. La foi seule, sans les actes, reste incomplète parce que la foi en Christ exige des actes, elle exige d'être incarnée ici et maintenant. D'un autre côté, les actions seules sans une foi personnelle et un lien avec Jésus fait de nous de simples travailleurs sociaux. La synthèse de ces deux aspects montre, par exemple, ce que la prêtrise d'un Jésuite devrait être: cela devrait être l'image de la prêtrise de Paul, c'est à dire un souci de l'être humain dans son intégralité, de faire un avec Jésus dans toutes les dimensions de notre vie. Pour moi, le Décret 4, quoique indirectement, donne le portrait de cette vision de service.

Je pense également que le décret nous montre à nous Jésuites et à nos collaborateurs que nous sommes appelés à changer le monde dans ses divers aspects. Selon la constitution pastorale de l'Église dans le monde moderne, Vatican II a porté « son attention sur le monde des hommes, toute la famille humaine avec la somme des réalités dans lesquelles ils vivent; ce monde qui est le théâtre de l'histoire du monde, et l'héritier de ses énergies, ses tragédies et de ses triomphes » (item 2). Les pères du concile étaient également conscients de ce qui suit: « Jamais auparavant la race humaine a profité autant de l'abondance des richesses, des ressources et du pouvoir économique, et pourtant une immense proportion des citoyens du monde sont encore tourmentés par la faim et la pauvreté, et que les personnes analphabètes sont innombrables. Jamais encore l'homme n'a eu ne compréhension aussi aiguë de la liberté, et pourtant, au même moment de nouvelles formes d'esclavage social et psychologique font leur apparition. » (Item 4). Selon ma perspective, le Décret 4 a intégré les affaires sociales, en lien avec les personnes de ce temps, avec le commandement de l'amour. C'est ce qui fait que les questions sociales ont commencé à être perçues comme relevant de l'Évangile. Le Décret 4 exige que nous voyions le monde et ses défis à la lumière de l'épiphanie. On peut toujours choisir une manière différente et interpréter divers phénomènes en ayant recors aux sciences telles que la sociologie, la philosophie sociale ou la psychologie - et cela est certainement nécessaire et utile. Rejeter les « arts libéraux » serait une grave erreur. Néanmoins, le décret nous invite à voir le monde dans une perspective évangélique. Ici, utilisons la contemplation de l'incarnation des Exercices spirituels. Si la sainte Trinité -- en découvrant le monde tel qu'il était - a décidé que la deuxième personne de Dieu deviendrait un homme et sauverait l'humanité en venant dans le monde tel qu'il était, la réponse des compagnons de Jésus devrait être similaire: ils devraient aller dans le monde tel qu'il est et suivre leur Maître. Nous allons vers des personnes en particulier et non pas vers les personnes de nos rêves ou de notre invention. Nous entrons dans un contexte social, politique et culturel particulier - et non un contexte que nous aurions planifié nous-mêmes.

Dans le Décret 4, on peut lire à l'item 50: « Si nous avons la patience, l'humilité et le courage de marcher avec les pauvres, nous apprendrons comment les aider en apprenant de ce qu'ils ont à nous enseigner. En l'absence de ce chemin ardu, nos efforts en faveur des pauvres aura un effet contraire de ce que nous voulons, nous ne ferons que les empêcher de faire entendre leurs véritables besoins et d'acquérir les moyens de prendre en charge leur propre destinée, personnelle et collective. À travers cet humble service, nous aurons l'opportunité de les aider à trouver, au cœur de leurs difficultés et de leurs luttes, la présence vivante et agissante de Jésus Christ à travers la puissance de l'Esprit ». Dans ce contexte, non seulement le décret mentionne ceux pour qui nous devons irrévocablement engager nos efforts mais cela nous oblige à remplir notre engagement avec patience et humilité, à accepter de recevoir « quelque chose de leur part ». Cela constitue une brève définition de ce que le service peut être et ce que le Jésuite doit devenir. Cela nous rappelle la contemplation de la nativité: devenir un pauvre

serviteur et servir la Sainte Famille. Le premier obstacle n'est pas ici, à ce qu'il me semble, le scepticisme à propos de l'un ou l'autre des décrets, mais bien le manque de foi; le second aspect est le sentiment de défaite - cela peut sembler encore plus douloureux lorsque nous voyons que dans plusieurs domaines, l'Église a été forcée de prendre la défensive. Néanmoins, l'Évangile définit le terme « succès » de manière différente. La patience et l'humilité n'ont rien à voir avec la victoire. Selon l'esprit évangélique, la victoire n'est possible que si une personne - de concert avec le Christ - accompagne une autre personne le long de son chemin, et aussi lorsqu'elle fait l'expérience de sa propre croix. Humainement parlant, le Christ a été défait. Nous - les personnes ayant reçu une solide formation et possédant une expérience des luttes intellectuelles - ne devrions pas oublier que l'expérience intégrale de Jésus Christ est inscrit au cœur de nos vies.

Oui, avec 40 ans de recul, nous pouvons dire que le Décret 4 a été interprété avec un manque de sagesse dans certaines parties du monde, peut-être même en tant qu'arme pour des batailles politiques. Je pense qu'un certain nombre de nos frères ont remarqué que le travail pour la justice requiert de l'humilité. Les politiques d'aujourd'hui sont rarement guidées par l'ethos ou le souci des intérêts communs. À la place, celles-ci continuent à lutter pour gagner le plus de bénéfices possible pour soi-même et pour son parti. Les gens vers qui nous allons, n'ont pas besoin d'une tribune mais de témoins qui iront au delà des simples promesses. En retour, cela requiert d'accepter le fait que tout ne peut être accompli dans une mission donnée. Le Décret 4 nous défend peut-être trop faiblement contre les politiques actuelles et leurs valeurs, lesquelles sont fréquemment éloignées de l'idéal évangélique. Néanmoins, le monde change si rapidement qu'il est difficile de marcher au même pas. D'un autre côté, le Décret 4 accorde beaucoup d'attention à l'accompagnement de l'autre dans sa pauvreté. C'est une autre manière de voir les hommes. Par dessus tout, ce qu'on enseigne aujourd'hui aux jeunes, c'est comment avoir une carrière, avoir du succès et gérer le stress. Le nombre de bureaux de thérapeutes démontre que ce modèle ne fonctionne peut-être pas si bien... Et une fois encore, et cette fois-ci sans connotation religieuse, les gens seraient en meilleure santé s'ils consacraient aux autres, une certaine partie de leur vie.

Je pense que le décret a fait ses preuves. Dans l'esprit de ce décret, chaque Jésuite devrait devenir un homme de prière aux actions bien réfléchies. Le décret peut encore aider, surtout nos frères les plus jeunes, à trouver comment allier contemplation et action. À part cela, le Décret 4 perçoit le monde très largement, et c'est pourquoi il peut constituer une bonne inspiration, en partie ou dans son ensemble. Néanmoins, il sera possible de comprendre le décret en accordance avec la vision de l'Église et de la Compagnie et de le lire à nouveau, seulement si une condition fondamentale est rencontrée: dans notre vie, nous devons suivre Jésus, pas Barabbas.

*Original anglais  
Traduction Christine Gauthier*



## Un jeune garçon va à l'église

David Nazar, sj

*Supérieur, Jésuites de l'Ukraine*

En 1957, à la demande des évêques latino-américains, les conférences des évêques d'Amérique latine, des États-Unis et du Canada se sont réunies pour discuter des besoins de l'Amérique latine. C'était une époque de compassion croissante pour le soi-disant « Tiers-monde ». La réunion a insufflé aux prêtres et aux sœurs d'Amérique du Nord le désir de se faire missionnaires dans plusieurs pays d'Amérique latine.

J'ai grandi à Toronto et je me souviens des visites des prêtres qui se rendaient dans les écoles et les paroisses pour parler de leur travail et de la situation difficile des personnes dont ils s'occupaient. Enfants, pendant la période de Carême nous collections de l'argent qui devait être envoyé pour soutenir leurs activités.

Cette prise de conscience vis-à-vis du Tiers monde ne se limitait pas à l'Église. Après la guerre, les gouvernements des pays occidentaux où la prospérité était constante, se sentaient obligés de répondre également, parfois en collaboration avec l'église et parfois à travers des organisations comme le CIDA (Organisation canadienne pour l'aide) et le Corps des volontaires de la Paix des États-Unis que le Président Kennedy avait établi lui-même en 1961. Lors de son intronisation, le pape Paul VI s'est adressé aux Nations Unies et a exhorté les gouvernements occidentaux à consacrer un pour cent de leur budget annuel à l'aide étrangère. Cet appel fut bien accueilli.

Dans les premiers temps, la sensibilité missionnaire était teintée de romantisme. Le progrès continu de l'Occident pouvait être transféré à tous les pays, semblait-il et le monde deviendrait meilleur. Puis il se passa quelque chose. Les prêtres qui revenaient d'Amérique du Sud commençaient à prêcher qu'un des aspects essentiels de la pauvreté en Amérique latine avait ses racines dans les compagnies fruitières, dans les sociétés minières et dans l'industrie de l'aluminium. Et ils prêchaient maintenant avec une colère prophétique. Cela se passait dans les années 60, concomitamment à la déclaration dramatique de Vatican II qui annonçait que les espoirs, les joies et les souffrances de tous les segments de l'humanité étaient également ceux de l'Église. Les mouvements de libération, les révoltes au sein des universités, les démonstrations contre la guerre du Vietnam, demandaient tous des changements systémiques qui remplaceraient une charité optimiste.

J'entrai en 1973 dans la Société de Jésus du Canada anglophone. La Province était aux prises avec les controverses touchant une nouvelle critique sociale et la mission de l'église. La CG32 proposa une des premières expressions extrêmement courageuses des enjeux. Pouvait-on être un véritable chrétien et ignorer l'injustice structurelle qui profitait à certains tout en infligeant des souffrances et la mort à d'autres ? Cette discussion n'avait rien de futile, car elle touchait

la pédagogie de nos écoles et de nos universités, la prédication dans nos paroisses, et même la pratique des Exercices spirituels. Les écritures elles-mêmes affirment qu'une spiritualité sans dimension sociale peut difficilement être chrétienne. Mais cela impliquait-il une révolution ? Dans le cas affirmatif, cette révolution était-elle sociale, politique, culturelle, ecclésiale, économique, ou tout cela à la fois ?

L'expérience de la Société en Amérique latine a fourni un prisme permettant de nous voir différemment. La Société au Canada, comme l'ensemble de la société, était composée de nombreux migrants : Européens de l'Est, Italiens, Maltais avec des nombres croissants d'Africains et d'Asiatiques, ainsi que des Français et des Anglais. Entendre parler de mouvements de libération et de révolutions était excitant pour certains et terrifiant pour d'autres, et pour cause. La théologie de la libération semblait un nouveau feu qui offrait de la chaleur et de la lumière, et qui déclenchait toujours un débat passionné sur notre identité et sur ce que nous faisons pour le Christ. On pouvait la désapprouver, mais non l'ignorer.

La Province canadienne a rapidement renouvelé le ministère des Exercices spirituels et sur la base de ses connaissances, l'Apostolat des Exercices spirituels a proposé de parrainer une réunion conciliatoire à la suite de la CG32 sur la question de la justice sociale. Près de 30 jésuites se réunirent, avec parmi eux certaines des personnalités les plus influentes de la Province. Malgré les efforts que l'équipe des Exercices spirituels déployait pour créer un espace permettant aux frères dans le Seigneur de s'exprimer honnêtement et avec amour, la réunion a rapidement dégénéré en discussions, jugements et en langage coloré. J'étais novice à l'époque, et bien que je me sentisse plus proche des arguments en faveur de la justice sociale, je ne pouvais qualifier « l'autre côté » de non chrétien ou de malveillant. À la fin des discussions relevées et imagées, chacun repartit sans accord de son côté.

La qualité des expériences de formation changea radicalement. Les novices canadiens étaient envoyés en Inde pour travailler avec Mère Theresa pour une expérience de longue durée. Pratiquement tout le monde travaillait dans un foyer de l'Arche. D'autres étaient envoyés auprès des populations autochtones canadiennes. Les hommes qui suivaient cette formation furent transformés et le résultat était visible. Il était possible de débattre des mérites de la théologie de la libération, mais on ne pouvait critiquer le fait de travailler avec les pauvres de Calcutta. Lentement, le programme de justice sociale prenait une consistance qui adoucissait les angles du débat idéologique ou théologique dans la Province. Au fil du temps, au fur et à mesure de l'établissement des apostolats sociaux et de l'apparition des fruits de leur travail, les discussions se calmèrent et une estime mutuelle commença à se développer. À la suite de la demande insistante de la Société, les écoles et les paroisses commencèrent à examiner comment elles pourraient incorporer la demande de justice sociale dans leurs activités.

Au rectorat, je créais des programmes pour l'école secondaire à l'occasion desquels les étudiants devaient se rendre chez les populations autochtones urbaines qui vivaient dans la pauvreté, chez les prisonniers afin qu'ils prennent connaissance de leur voyage spirituel et personnel. Nous pouvions voir que l'accent mis sur la justice sociale avait un aspect pédagogique qui touchait les cœurs. Les jeunes étudiants voyaient l'être humain dans le prisonnier, dans l'alcoolique, dans le clochard autochtone. Tandis que le débat plus étendu dans la Province visait à savoir s'il devait y avoir des écoles, son intensité induisait un changement sain à l'intérieur même de ces écoles.

Après mes études de doctorat sur l'enculturation, je suis allé travailler avec les aborigènes. J'avais désormais accumulé de nombreuses connaissances et participé à de nombreux débats, je possédais une formation jésuite, de nouveaux documents sur l'apostolat social afin de servir efficacement dans le ministère parmi les « pauvres ». Tout en étant prêt à n'importe quelle

bataille, ce sont les cœurs des personnes qui indiquaient où la bataille se déroulait exactement. Le Canada est un pays riche, et l'argent ne manque pas pour les populations autochtones. Cependant, les personnes sont pauvres, leurs villages peuvent pâtir d'un taux d'alcoolisme de 80 %, et nous avons toutes les autres statistiques sur les suicides, les abus sexuels et physiques, les grossesses précoces, le SIDA, et la dépression générale. Et pourtant, l'argent ne manquait pas. Les personnes étaient libres de partir et de vivre n'importe où.

L'éducation gratuite était accessible. Il n'existait pas de superstructure collective qui oppressait ces populations. L'injustice était réelle, mais elle était culturelle : les valeurs de la culture autochtone - harmonie, réconciliation, égalité, partage, sacrifice personnel, communauté - n'étaient pas celles de la culture canadienne dominante - individualisme, efficacité, progrès, autonomie, gains économiques, réalisation personnelle indifférente aux autres. Malgré le pluralisme canadien, il est difficile d'être autochtone dans la culture canadienne. Lorsque les Congrégations générales nuancèrent le ministère de la Justice et commencèrent à utiliser le mot « dialogue », notre expérience au sein de notre ministère devint plus claire. La justice exigée n'était ni politique ni économique. La justice exigeait un dialogue entre les cultures. L'utilisation même du mot « dialogue » soulignait l'idée de réconciliation et de compréhension mutuelles, et de ce fait la création d'une communauté humaine plus inclusive. Il permettait de mettre en valeur la qualité humaine du ministère de la Justice.

Cette période dans le ministère des Affaires autochtones m'a été crucial lorsque j'ai été nommé provincial. En opposition à la culture dominante, j'étais conscient du fait que les décisions ne pouvaient être prises sans la communauté. Chacun avait une voix et nous ne pouvions être sûrs d'avoir entendu le Seigneur tant que toutes les personnes concernées n'avaient parlé. Un dialogue sincère nous ouvre plus profondément à la parole de Dieu qui sauve.

En 2002, j'ai été affecté en Ukraine pour aider à établir la Société où de nouvelles vocations apparaissaient. Dans un contexte postsoviétique, l'apostolat social change de nouveau. Après mon arrivée, le Cardinal Husar, alors à la tête de l'Église catholique ukrainienne, demanda si les jésuites pouvaient engager un apostolat social dans le pays, parfois en dehors de la paroisse. On peut aisément comprendre qu'une église qui a vécu dans la clandestinité pendant la période soviétique devait se redécouvrir dans une société qui était maintenant ouverte et libre. Les modèles existants d'églises, étaient cependant désuets et risquaient de devenir dépassés dans une société qui changeait et se développait rapidement. Le Cardinal Husar déclara simplement, « Vous, les jésuites savez comment vous y prendre. Nous, non ». Son souci principal était d'amener l'église dans la vie des personnes, dans leurs espoirs, leurs joies, leurs souffrances et leurs anxiétés, et de ne pas attendre que les personnes viennent vers l'église. Sa demande passionnée coïncidait providentiellement avec nos propres projets. Je voulais établir tous les apostolats essentiels de notre charisme dès le début, sans les établir progressivement, ni donner la priorité à l'un d'entre eux plutôt qu'à un autre. Lorsque je lui proposais la possibilité d'activités liées aux réfugiés, il en fut ravi pour trois raisons qu'il exprima immédiatement. Tout d'abord il y avait un besoin croissant d'activités destinées aux réfugiés en Ukraine. Ensuite, le fait que ces activités n'étaient pas paroissiales, ni basées dans la population ukrainienne encouragerait d'autres ordres religieux à concevoir leur mission d'une façon plus étendue. Et enfin, il remarqua que de nombreuses personnes au sein du gouvernement étaient des personnes de conscience, mais qui en raison des hauts niveaux de corruption ne pouvaient pas vivre selon leur conscience. Nos activités consisteraient à collaborer avec le gouvernement et à soutenir ceux qui désiraient créer une administration plus juste. Il avait raison sur ces trois points et notre travail fut trois fois fructueux. Il est certain que cette attitude a préparé l'église ukrainienne à son rôle crucial lors des événements révolutionnaires récents de la Place Maidan. Et notre histoire précédente a aidé la Société à

interpréter Maidan selon les termes qui correspondent à la tradition chrétienne et pas uniquement selon une interprétation purement politique et idéologique.

Enfin, ma vie dans la Société coïncide avec le développement de la thématique sociale. D'après moi, tout comme dans l'ensemble de l'église, l'expérience complexe de la justice sociale vécue par la Société, a servi à d'autres ordres religieux, et à l'ensemble de l'église. La Société a joué un rôle clé dans cette expérience vécue qui est souvent conflictuelle et risquée, en y réfléchissant bien, en y trouvant Dieu, en reconnaissant ses erreurs et en exprimant tous ces éléments. Ainsi, la mission de justice sociale qui était optionnelle et morale est devenue essentielle et missiologique, et qui de l'enseignement social est passée à la sotériologie. Il semble que tel est son lieu d'appartenance pour Jésus lui-même (Luc 4 : 14-21).

*Original anglais*  
*Traduction Elizabeth Frolet*



## Le Décret 4 a façonné la réalité jésuite et nos vies

Frank Turner, sj  
*JESC Bruxelles, Belgique*

Dans un sens fort et assez littéral, le Décret 4 de la Congrégation générale 32 a constitué un document « pivot ». Il est le fruit d'une réflexion antérieure qui a donné une impulsion qui, peut-être plus qu'aucun autre document jésuite du vingtième siècle, a façonné la dynamique de notre vie collective en plus de changer la perception que les personnes extérieures à la Compagnie (y compris celles des personnes haut placées dans la hiérarchie ecclésiale) ont des Jésuites et de la mission jésuite. Ma propre expérience est un reflet de l'expérience collective. Avec du recul, je vois comment le Décret 4 est venu confirmer mon choix initial de la vie jésuite et comment il a depuis influencé mon chemin en tant que Jésuite.

Plus jeune j'avais considéré une vocation de prêtre diocésain et j'étais même allé au petit séminaire entre l'âge de 11 et 18 ans. D'une certaine façon, cette éducation a été bonne et très humaine, mais d'une autre, elle a été un peu limitée et étroite et ce d'une manière difficile à imaginer aujourd'hui (par exemple, je suis pour ainsi dire analphabète en ce qui a trait aux sciences physiques) Au séminaire nous étions très peu aidé à réfléchir sur notre vocation à la prêtrise; nous étions seulement encouragé à la poursuivre. Cependant (et en rétrospective, cela a été important pour moi) lorsque j'ai envisagé de quitter le séminaire, j'ai été traité avec un remarquable respect par le recteur: sa courtoisie m'a probablement permis de conserver une ouverture lorsque, des années plus tard, j'ai été prêt à reconsidérer ce choix.

J'ai quitté le séminaire en juin, trop tard pour entrer à l'université l'automne suivant. J'ai trouvé un emploi dans une banque, d'abord en Grande-Bretagne puis en Afrique: l'Afrique a changé ma vie.

La division internationale de la Barclay Bank était alors appelée Barclays BANK DCO. Évidemment la banque se sentait suffisamment mal à l'aise d'abrévier son titre, quoique pas encore prête à en changer (« Dominion, Colonial and Overseas » - Dominion, colonies et outremer). Il est vrai que la banque me semblait incarner un colonialisme économique qui a longtemps survécu à l'indépendance politique du Ghana. Après une « premier tour » de quinze mois au Ghana, j'ai donné ma démission. J'ai été touché par la vie en Afrique, mais pas vraiment par l'ethos ou les intérêts de mon employeur.

Je savais seulement ce qui m'aliénait et non pas ce qui m'attirait. Mais j'étais passé à côté de l'université: et le fait, un lundi matin, de lire de la littérature anglaise a constitué pour moi un contraste vivide et agréable par rapport au travail bancaire. Une fois à l'université, je suis retourné à une Église dont je m'étais éloigné mais qui, depuis Vatican II, n'était plus la même.

(Je pense que personne de mon petit séminaire n'aurait pu comprendre le sens du premier paragraphe poignant de *Gaudium et Spes*. Nous étions coupés des « souffrances et anxiétés » de cet âge et des « pauvres et affligés » eux-mêmes.)

Maintenant l'Église a recommencé à avoir un sens pour moi. J'ai approché les Jésuites à partir de cette petite zone de clarté, conscient d'un large cercle de sombre appréhension. Je désirais une vie avec de plus larges horizons que ce qui me semblait, peut-être injustement, être offert par la prêtrise diocésaine. Je désirais trouver une manière de faire face aux injustices que j'avais commencé à entrevoir lors de ma vie d'expatrié (c'est à dire en tant que travailleur étranger avec des privilèges) en Afrique.

Toutefois j'ignorais le genre de travail que je serais capable de faire; c'est pourquoi le large spectre offert par les Jésuites m'attirait négativement, celui-ci m'offrait l'assurance que je pourrais y trouver une niche qui me conviendrait.

Je suis entré au noviciat en septembre 1974, à la veille de la CG 32. Notre maître des novices, Michael Kyne était un délégué à cette Congrégation, ce qui nous l'a immédiatement rendu très concrète. J'ai ressenti le Décret 4, mais aussi le décret 2 (avec le paragraphe d'introduction qui a tant touché les gens lorsque le pape François s'en est fait l'écho au début de son mandat) comme une confirmation de ma vocation.

Après mon ordination en 1981, j'ai rejoint les rangs du Centre justice et foi dans le quartier défavorisé du centre-ville de Liverpool. Depuis, la quête pour une authentique intégration de la foi, de la justice et de la spiritualité ignacienne a guidé le fil de ma vie jésuite, et ce même si cela c'est fait à travers divers rôles spécifiques et modes de vie. Pendant une décennie j'ai vécu dans des communautés d'insertion; j'ai terminé un doctorat (encouragé par le secteur social de la Province qui me répétait: « Si ce n'est pas toi qui en fait un Frank, qui d'autres? ») sur la signification d'un philosophe politique sur la théologie; j'ai enseigné la théologie politique dans deux universités. Depuis 1997, en réponse aux demandes extérieures faites à la Province, mon attention est passée du local à l'international et j'ai occupé deux postes en affaires internationales, quoique toujours sous l'enseigne de la foi et de la justice. À Bruxelles, les exigences de notre mission auprès de l'Union européenne ont fait en sorte que notre communauté a résidé dans ce que nous pouvons appeler une « maison de maître ». Cette appellation semble bourgeoise, douteuse à la lumière de la méditation d'Ignace sur les deux Étendards: un travail de pastoral durant les fins de semaine, parmi les communautés d'immigrants m'ont aidé à garder ma perspective, en partie formée par les personnes marginalisées.

Cette histoire signifie, je pense que le Décret 4 a été tellement au centre de ma conscience en tant que Jésuite que je vois même mes défauts personnels à travers la lunette de ce document.

Avons-nous – nous Jésuites – permis à la justice et à la foi d'être parfois déconnectées ? Notre éditeur nous rappelle, à nous les contributeurs, l'autocritique de la Compagnie suivante, comme dans la CG33, décret 1 : « Notre lecture du Décret 4 de la CG32 a été parfois incomplète, biaisée et déséquilibrée. Nous n'avons pas encore reconnu que la justice sociale à laquelle nous sommes appelés fait partie intégrante de la justice évangélique... (D'un autre côté) nous n'avons pas appris à entrer pleinement dans une mission qui ne constitue pas simplement un ministère parmi d'autres ... ni une spiritualité désincarnée ni un activisme purement séculier servant véritablement le message intégral de l'Évangile ».

Je ne serais pas surpris, puisqu'en tant qu'avocat de la justice, je reconnais ces mêmes manquements en moi-même. Mon engagement envers la recherche de la justice, bien que lacunaire, me semble dériver du cœur authentique de la foi, inspiré par la pratique de Jésus.

Incarné ce désir tant dans notre discours que notre pratique est bien plus complexe et délicat. Je soupçonne aujourd'hui qu'à Liverpool, dans les années 1980, j'ai en quelque sorte fait égaler la critique de Margaret Thatcher avec la proclamation de l'Évangile, et même en chaire, une telle critique était habituellement faite de manière implicite. Et pourtant aujourd'hui, lorsque je discute des questions pertinentes en compagnie séculière, je trouve cela plus facile de parler de la justice que de la foi: tout peut déclencher une conversation sur la justice, alors qu'aborder explicitement les questions de foi dépend indûment de la garantie d'une sympathie personnelle (de la part de chrétiens s'adressant au prêtre) ou d'un cadre institutionnel explicite.

En d'autres mots, le contexte dont je semble avoir besoin est soit religieux ou (paradoxalement) explicitement séculier. Il peut s'agir de l'homélie eucharistique ou d'une conférence formelle devant un auditoire chrétien (ainsi je ne rejoins les non chrétiens que par la médiation de ceux qui m'écoutent, leur laissant ainsi tout le travail). Par contre, à Bruxelles, le contexte peut être sous forme de débats et dialogues formels et réguliers - interreligieux ou interconvictionnel (entre croyants et humanistes séculiers) - établis par le Traité de Lisbonne. Ma dépendance, sur l'approbation personnelle ou un mandat situationnel explicite, passe à côté de l'esprit des Actes des Apôtres.

Cependant, en relisant le Décret 4, j'ai remarqué que l'équilibre que nous n'avons pas atteint dans notre « lecture » ou dans nos vies, est cependant bien présent dans le décret lui-même. Voici quelques exemples parmi la multitude qui existent:

n. 7: sans la foi, notre travail en tant que Jésuite sera « inefficace »;

n. 18: l'Évangile exige d'être libéré de l'égoïsme; une liberté qui est un don de l'Esprit de Dieu alors que nous sommes poussés à développer une amitié qui ouvre la porte au « service de la foi par la prêtrise »;

n. 26: nous avons besoin de « laisser les fausses idoles derrière nous et redécouvrir le vrai Dieu »;

n. 38: la primauté du compagnonnage de Jésus, en lien avec « la pédagogie apostolique de St-Ignace devrait caractériser toutes nos actions »;

n. 72-73: la dépendance sur la méthode de discernement qui nécessite l'indifférence, afin de devenir des contemplatifs dans l'action par « la conversion du cœur et de l'esprit »;

n. 2 & n. 27: l'affirmation d'un profond lien entre la justice et la réconciliation, lequel émerge du cœur de la mission du Christ et qui peut nous libérer de l'esclavage envers de simples idéologies politiques ou « d'analyses sociales » étroitement techniques. Encore plus que les autres éléments, ce lien a été élaboré et remis à l'ordre du jour dans les décrets des congrégations jésuites qui ont suivi.

Lorsque nous observons la lutte élargie de l'Église pour discerner et décrire le véritable esprit de Vatican II, les disputes à propos de « l'herméneutique de la continuité » versus « l'herméneutique de la rupture » (alors que, certainement, de larges domaines de continuité et de développement coexistent avec quelques ruptures cruciales), nous ne devrions pas être surpris devant la difficulté d'imaginer de nouveau et de restructurer la vie jésuite en réponse à une inspiration particulière. Cela est particulièrement vrai en Europe alors que nos Provinces se rétrécissent et prennent de l'âge, ce qui nous oblige à clarifier la mission afin de continuer à appuyer les Jésuites dans l'utilisation de leurs divers talents, tout en devant mettre fin constamment à des œuvres apostoliques. Toutefois la réflexion jésuite depuis le Décret 4,

reconnaissant non pas les erreurs du document mais bien nos propres luttes pour y rester fidèles, nous place en soi dans l'herméneutique de la continuité.

L'énergie du Décret 4 continue de transformer les grandes institutions jésuites. Je passerai la prochaine année académique à l'Université de San Francisco (USF). Ces pages web comprennent sous la rubrique « Pourquoi choisir USF? » la promesse de la « [Passion for Justice](#) » (« *passion pour la justice* »). Son président sortant, Stephen Privett SJ, a donné [une longue entrevue](#) articulant et justifiant les valeurs de l'université. L'emballement des médias devant le Pape François révèle le pouvoir de persuasion du mouvement spirituel pour la justice: et pourtant nous savons tous ce qui arrive à ceux qui sont rapidement encensés par les médias. Si on continue de voir un mouvement de balancier entre consolation et désolation, louanges et violente critique, les Jésuites ne devraient pas en être surpris.

*Original anglais*  
*Traduction Elizabeth Frolet*



# Marcher avec les pauvres: quarante ans après le Décret 4<sup>1</sup>

Rudolf C. Heredia, sj  
*St Xavier, Bombay, Inde*

## Revue et réorientation

Les quatre décennies qui se sont écoulées depuis la promulgation du Décret 4 n'ont pas été sans controverses ou ambiguïtés. En jetant un regard en arrière pour voir d'où nous sommes partis et comment nous nous sommes rendus là où nous sommes aujourd'hui, nous devons faire face aux dilemmes qui nous habitent encore afin de discerner là où nous sommes appelés à aller. La tension inhérente à ces dilemmes et controverses ne doit pas être résolue en éliminant ou en compromettant l'un ou l'autre ou les deux contraires qui coexistent, mais elle doit être vécue comme une synthèse créatrice. C'est dans cette perspective que je vais tenter d'esquisser trois questions existant dans le contexte de l'Assistance de l'Asie du sud: l'universalité et la préférence, l'institution et le charisme, et enfin l'option et l'action.

## Ouverture universelle et l'option préférentielle pour les pauvres

L'universalité de l'Évangile et son option pour les pauvres soulèvent un dilemme difficile qui présente encore des difficultés pratiques dans nos apostolats. D'un côté, l'Évangile est une bonne nouvelle pour tous, de l'autre, il est annoncé de manière préférentielle aux plus petits et aux pauvres. Jésus est une bonne nouvelle pour les pauvres parce qu'il leur apporte la justice du Royaume dans un sens très exhaustif: la guérison, le pardon, la plénitude. Il est une bonne nouvelle pour les riches parce qu'il les appelle à être libéré de leurs richesses.

Les premières controverses ont été soulevées précisément par une compréhension exclusive du Décret 4: c'est-à-dire qu'en servant les riches nous abandonnions les pauvres; que pour faire la promotion de la justice pour les pauvres nous devons retirer quelque chose aux riches. Et pourtant, il n'y a qu'un Évangile à prêcher à tous, un seul royaume où nous sommes tous conviés. Tout cela n'a fait qu'exacerber le dilemme d'annoncer l'Évangile dans des directions opposées. Cela n'est pas sans rapport avec la tension de servir deux maîtres irréconciliables. Trop souvent c'est le plus riche et le plus fort qui l'emporte. Trop souvent l'ouverture universelle laisse le pauvre à la porte, par choix et/ou par défaut.

---

<sup>1</sup> N.B. cet essai est tiré d'un article plus complet : « Options pour les pauvres et promotion de la justice », *Ignis Studies*, Vol. 2, No.8. (Oct.-Déc. 1984), pp. 53-62.

De plus, l'institutionnalisation accentue davantage le dilemme entre un Évangile ouvert à tous et celui annoncé de manière préférentielle aux pauvres, particulièrement lorsque ces institutions sont riches et puissantes. Le dilemme n'est pas résolu par un compromis équilibré: rendre passivement accessible à tous l'évangile, mais exercer activement un ministère auprès de ceux qui sont choisis de manière préférentielle. Parce que lorsque l'accès passif à un groupe est juxtaposé à un ministère actif auprès de l'autre groupe, cela équivaut à l'exclusion du premier.

Nous nous sommes rendus compte que le Décret 4 nous appelle à renverser cette situation, à garder bien en main les pôles de ce dilemme dans une tension créatrice. Parce que cette universalité de l'Évangile constitue une condition essentielle à l'option préférentielle pour les pauvres, laquelle en retour constitue le signe d'authentification de la Bonne Nouvelle annoncée à tous. Nous avons appris qu'en pratique l'ouverture de tous les ministères évangéliques est critiquée en référence à sa relation avec les pauvres, et que l'option préférentielle pour les pauvres n'est plus définie en termes négatifs comme étant une option contre les riches.

### **Discerner les options et les actions à prendre**

Une option préférentielle pour les pauvres doit trouver son expression dans une action de promotion pour une société plus juste. Au cours des quarante dernières années nous avons véritablement approfondi notre compréhension de cette réalité. Notre première compréhension de l'option pour les pauvres a été dans le sens du service et de la charité envers les démunis, exprimée par le travail humanitaire, habituellement sous forme de dons pour soulager la dure réalité des pauvres. Plus tard nous sommes allés du côté du développement humain en faveur des défavorisés, en améliorant les conditions de vie afin d'offrir une meilleure qualité de vie pour les démunis. Aujourd'hui nous comprenons la promotion de la justice comme étant une libération pour les opprimés, surtout en ce qui a trait à leurs droits humains au sens large.

Ces niveaux de compréhension ne s'excluent pas les uns les autres mais se complètent. De la même manière les différents niveaux d'actions doivent se compléter et non se neutraliser les uns les autres. Nous sommes désormais davantage conscient que l'action à un certain niveau doit ouvrir vers et non pas exclure les autres interventions à un autre niveau; cela au risque que la justice elle-même n'en souffre. La charité envers les démunis ne doit pas empêcher le progrès du développement humain ou mettre des embûches à la libération des opprimés, tout comme le développement ne doit pas refuser un service charitable ou une justice libératrice, pas plus que la justice pour les opprimés ne peut refuser la charité ou nier le développement.

Une société différenciée et spécialisée exige une vision inclusive pour réconcilier la dichotomie entre l'option et l'action pour les pauvres. Ainsi pendant que nos ministères ne travaillent pas tous directement avec les pauvres, tous doivent au moins exercer indirectement, sur ceux-ci, un impact positif. De plus, bien qu'un ministère, travaillant directement avec les pauvres, puisse ne pas être ouvert à une réconciliation immédiate avec tous, il ne peut jamais l'exclure.

Ainsi l'option préférentielle pour les pauvres est mise en pratique lorsque l'élan fondamental de l'apostolat est dirigé vers les pauvres et que son ouverture fondamentale tend vers la réconciliation pour tous. Si cela est impossible pour un ministère personnel ou institutionnel, celui-ci doit être intégré dans un autre apostolat qui le fait. Ainsi tous les apostolats qui ne sont pas directement pour les pauvres sont justifiés par leur intégration dans un apostolat qui œuvre directement avec les démunis.

Nous avons également appris qu'un engagement qui se situe plusieurs niveaux éloignés du travail sur le terrain est très souvent essentiel pour initier des changements structurels sur le terrain. Nous devons questionner les termes du discours d'une société injuste afin de faire la promotion d'un discours plus juste. Notre promotion de la justice et notre solidarité avec les pauvres sont authentiques dans la mesure où notre action pour la justice permet un accomplissement plus profond et exhaustif, quel que soit notre apostolat. Ainsi ce n'est qu'en étant partie prenante d'un tout que ces apostolats « indirects » sont justifiés, l'individu dans la communauté et la communauté dans la Province.

De manière correspondante, si un apostolat précipite une confrontation et un conflit, il peut seulement être justifié en faisant partie d'un effort plus grand qui éventuellement vise à apporter une réconciliation et une paix inclusive. Le défi est de passer par dessus les nombreux fossés qui marquent les lignes de faille de la violence dans nos sociétés: castes et ethnies, religieux et régional, racial et national... Parce que la justice du Royaume doit inclure la réconciliation et le pardon, une foi qui tend la main aux autres croyances dans un dialogue interreligieux, une mission qui trouve son expression dans la solidarité avec les cultures des peuples qu'elle sert.

Parce qu'ultimement nous travaillons pour le royaume de Dieu: un royaume de foi et de justice, de liberté et d'harmonie, de paix et de joie, avec tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté. Ainsi, le service de la foi et de la promotion de la justice s'ouvrent sur le ministère de la réconciliation et au delà: pas de paix harmonieuse sans justice, pas de justice durable sans réconciliation, pas de réconciliation crédible sans pardon. Certainement un tel pardon constitue un ministère chrétien et devrait constituer ne priorité jésuite dans notre monde divisé et violent.

### **Institution prophétique et charisme institutionnalisé**

Au cours des quarante dernières années, le dynamisme et la créativité de l'inspiration originale du Décret 4 a été institutionnalisé. Nous devons comprendre et discerner le risque et les possibilités qui sont ainsi possibles pour nos apostolats. Si un charisme doit être préservé pendant une période de temps et répandu à travers l'espace géographique, sans être exposé à la dissipation ou la corruption, celui-ci doit être institutionnalisé. Ceci constitue une « routinisation » du charisme, ce qui en contrepartie limite et compromet inévitablement le dynamisme de l'inspiration charismatique originale.

Toutes les institutions religieuses font l'expérience de cette tension entre le soin institutionnel et le charisme prophétique. Une fois que la signification et la pratique du message évangélique sont institutionnalisées dans une communauté, cette option pour les pauvres devient encore plus emblématique. Si on veut que ce dilemme soit résolu avec créativité, alors l'institution doit être au service de son charisme et vice versa, le charisme doit continuellement renouveler l'institution. Cependant, l'administration de nos institutions relève des moyens employés; vivre notre charisme relève de l'ordre des finalités. Dans une institution religieuse, il s'agit d'une tension entre le sacerdotale et le prophétique, au sein de la Compagnie cela se situe entre l'esprit et la règle.

Le Magis jésuite nous appelle non seulement en tant qu'individus mais en tant que qu'entité corporative à être des témoins prophétiques dans notre mission et notre travail. Si notre mission de service de la foi et de la promotion de la justice doit trouver son expression dans toutes nos institutions et apostolats, alors nos institutions ne doivent pas créer seulement une plateforme et un espace pour les témoins charismatiques individuels, ceux-ci doivent eux-mêmes devenir prophétique. Cela est particulièrement pertinent pour un ministère plus

récent comme l'action sociale. Avec son institutionnalisation grandissante celle-ci risque de perdre le témoin inspirant et avant-gardiste dont elle a bénéficié à ses débuts. Considérant nos importants engagements institutionnels et notre monde complexe et confus, un témoin prophétique est plus efficace lorsqu'il travaille en collaboration et de manière corporative. Ceci est difficile et exigeant, mais à long terme de telles institutions prophétiques vont faire des avancées et ouvrir des chemins que d'autres pourront emprunter. En tant qu'exemple pouvant se répéter, ils peuvent avoir un effet multiplicateur et ainsi exercer un impact plus grand et plus efficace. Pour accomplir cela, considérant nos ressources limitées face aux immenses défis qui nous attendent, nous avons besoin de nous positionner stratégiquement, tant au plan individuel qu'institutionnel.

### **Fidélité créatrice**

Notre Congrégation générale 32 a focalisé notre vision et notre mission dans le contexte ecclésial de post Vatican II, nous appelant à une fidélité créatrice: en étant fermement enraciné dans notre charisme, en lisant les signes du temps avec un regard de foi et en anticipant courageusement l'avenir de nos ministères. Après quatre décennies le décret nous met toujours au défi avec le Magis:

« C'est en cheminant patiemment et humblement avec les pauvres que nous découvrirons en quoi nous pouvons les aider, après avoir d'abord accepté de recevoir d'eux. Sans ces lents cheminements, l'action pour les pauvres et les opprimés serait en contradiction avec nos intentions et les empêcherait de faire entendre leurs aspirations et de se donner les instruments d'une prise en charge effective de leur destin personnel et collectif. Par un service humble nous aurons chance de les amener à découvrir, au cœur de leurs difficultés et de leurs luttes, Jésus-Christ vivant et agissant par la puissance de son Esprit » (CG 32, Décret 4, n. 50).

C'est alors que nos vies « vont susciter des questions », « qui êtes-vous, vous qui faites toutes ces choses... et que vous les fassiez de cette manière » (CG 32, décret 2, n. 10).

*Original anglais  
Traduction Christine Gauthier*



# Réception et mise en œuvre du Décret 4, par la province de Madurai, quarante ans après sa publication

Michael Jeyaraj, sj

*Institut de développement en éducation, de recherches et d'actions, Madurai, Inde*

## Quel serait votre évaluation d'ensemble?

Dix ans après la CG 32, grâce aux efforts déterminés de quelques Jésuites et de quelques Provinciaux, l'atmosphère au sein de la province de Madurai a changé radicalement et positivement.

Lorsque je suis devenu Provincial (1981), cela a été tout un défi pour que les hommes de la province prennent conscience du Décret 4 et qu'ils se l'approprient.

Le mouvement de libération et d'action populaire de Ramnad oriental (PALMERA), initié par mes prédécesseurs, avait commencé à s'enraciner profondément au cours des années 1980 et il a eu un impact significatif sur les esprits, les cœurs, les attitudes et le comportement des Jésuites de la province. Les hommes plus jeunes ont été particulièrement enthousiasmés par ce nouvel élan apostolique apporté par la CG 32 et ils y ont trouvé un sens en lui donnant vie dans l'ensemble de tous les apostolats. Pour eux S.J signifiait « justice sociale ».

Après l'an 2000 nous avons perdu ce momentum et nous devons aujourd'hui recommencer « avec une vigueur renouvelée ».

## *Évaluation d'ensemble*

Les impacts de la CG 32 ont entraîné des conséquences importantes, majoritairement positives. Le Décret 4 de la CG 32 a apporté une nouvelle vision du monde, une nouvelle force spirituelle, une nouvelle perspective missionnaire et, ultimement, une nouvelle vie à la Compagnie de Jésus. Il nous a insufflé un nouvel espoir, nous a mis devant d'autres défis et de nouvelles exigences, nous poussant à travailler pour les opprimés et les marginalisés et à défendre leurs droits. Il nous a donné une direction claire et décisive vers la contextualisation. « L'option pour les pauvres », « l'option pour les dalits » sont devenues de nouvelles expressions lors de nos rencontres et de nos réunions.

Au même moment, la CG 32 créait également quelques fissures dans l'esprit et le cœur des Jésuites. Souvent, cela a créé des tensions inutiles et causé des dilemmes, des divisions et des dissensions parmi les Jésuites de la province. L'union des esprits et des cœurs est alors devenue de plus en plus difficile à réaliser.

En résumé, le Décret 4 de la CG 32 est devenu à la fois le point central de la réflexion de la Compagnie et une pomme de discorde.

### **Quels ont été les progrès les plus importants ?**

1. Le Décret 4 de la CG 32 est devenu le nouveau prisme à travers lequel tout le reste (mission, formation, spiritualité, manières de procéder, etc.) a pris forme et est devenu la trame de ce qui constitue la vie et la mission jésuite. La CG 32 nous a enseigné un nouveau langage, un nouveau vocabulaire; celle-ci nous a aidé à générer une nouvelle épistémologie fondée sur l'expérience et l'expression sociale et culturelle des personnes avec qui nous commençons à nous associer.

2. C'est l'option pour la justice qui nous a ouvert les yeux aux injustices perpétrées à l'encontre des dalits au sein de la société indienne et de l'Église. Pendant que nous jouions un rôle important dans la société au sens large, nous avons presque provoqué une révolution au sein de l'Église! Je considère cela comme étant l'un des plus importants progrès que nous avons été capable de faire grâce à l'option pour la justice.

3. L'apostolat social gagnait en importance et était au moins aussi important que l'apostolat en éducation. Consciemment l'administration de la province encourageait et assignait des personnes à l'apostolat social. Cela a entraîné beaucoup de frictions et de confrontations entre des classes dominantes, des groupes et des autorités gouvernementales y compris avec les autorités ecclésiales. Cependant, le leadership c'est largement rangé du côté de « nos hommes ». Cette prise de position de la Compagnie de Jésus a de nouveau inspiré de jeunes Jésuites.

4. C'est l'option pour la justice qui a fait que les Exercices spirituels sont devenus vivants pour nous et que nous avons pris conscience de l'importance du discernement dans un monde rempli d'ambiguïté. L'influence que cette option a exercée sur notre pensée (surtout théologique), ainsi que sur notre praxis déterminant nos priorités apostoliques, notre mode de vie et nos relations interpersonnelles, a été considérable. Cela nous a libéré d'une spiritualité désincarnée préconciliaire et cela nous nous a mis face à face avec la réalité du monde dans lequel nous vivons.

5. La nouvelle vision s'est développée et s'est approfondie avec notre engagement auprès des groupes opprimés afin de lutter pour la justice par le biais de la conscientisation et de la création de mouvements populaires. Celle-ci a également été instrumentale dans l'évolution des théologies afin que celles-ci se contextualisent, comme la théologie dalit, la théologie autochtone, la théologie féminine et les théologies des opprimés. Ainsi cela nous a permis de « faire de la théologie » d'une façon nouvelle et radicale.

6. Dans la formation jésuite

- Des cours pertinents ont été incorporés et des séquences ont été modifiées - introduction à la théologie de la libération (dans le contexte indien)
- Exposition à différentes situations par le biais d'expérimentations à travers les différentes étapes de la formation
- Régence dans des centres d'action sociale (actuellement interrompue)
- Liturgie plus signifiante
- Création d'hymnes et d'écrits portant sur la justice
- Changement de paradigme de notre perspective (passant de la « charité » vers la « justice »)

- Davantage de ministères inclusifs (option concrète pour les pauvres, les dalits, les dalits catholiques.) ont été inclus.

7. Gouvernance et leadership dans la province. J'ai toujours été fier de la province de Madurai. Celle-ci avait compris la signification de l'esprit pionnier et des ministères aux frontières dans leur totalité. C'est pourquoi la province de Madurai a été en mesure de mener, guider et même mettre au défi les autres provinces dans certains domaines. Prions aujourd'hui pour de tels dirigeants

### **Et les plus grands obstacles et les limites les plus importantes?**

Nous avons commencé le nouveau millénaire (2000 A.D.) avec beaucoup de bruit, des déclarations et des décisions prises lors de rencontres provinciales et les réunions de la commission sur les ministères. Le document « Marcher avec les pauvres » a donné un élan temporaire à l'esprit essoufflé du mantra foi et justice. Je me souviens d'avoir lu un article sur « la poussée du millénaire pour les ministères jésuites » à l'occasion d'un séminaire qui a eu lieu en 2000 avant la rencontre de 200 Jésuites de la province de Madurai.

**En ce moment, on n'entend même plus l'expression de « l'option pour les pauvres ».** L'élan de foi et justice a disparu et le monde digital et mondialisé, avec toutes ses attractions fascinantes, a engouffré nos pensées et notre mode de vie. Les clarifications et les directives sur la dimension de foi et justice de notre mission que les congrégations générales successives nous ont données n'ont pas aidé.

La formation jésuite est un des domaines clés qui a souffert et il reste encore en état de déséquilibre. Les recommandations suggérées par la « commission sur la formation » (dont je faisais partie) et qui ont été acceptées pas l'ensemble de l'Assistance sont restées sur les tablettes et s'empoussièrent. La formation sur la mission, autrefois vibrante et excitante, ne trouve plus preneurs. Par conséquent, nous nous sommes éloignés de tout ce qui pouvait nous rappeler cette formation qui préparait des hommes pour la mission de propagation de la foi et de la promotion de la justice. Au cours des 14 dernières années, le secteur de la formation de la province de Madurai semble avoir perdu sa dimension et sa direction. L'apostolat social est un autre secteur qui a été considéré avec soupçon et une connotation négative. Ainsi, ce ministère, qui autrefois façonnait et conférait un style au fonctionnement et aux relations entre Jésuites, est devenu une source de désunion et d'éloignement.

D'autres limites et obstacles s'ajoutent:

1. L'invasion de l'esprit de la consommation, et une pensée profondément influencée par la mondialisation,
2. Sécurité institutionnelle et prestige qui empêchent nos jeunes membres de considérer un ministère plus difficile et pertinent.
3. Nos enjeux dans nos propres institutions qui ne nous permettent pas d'entrer en conflit avec les pouvoirs en place.
4. Hélas, désormais nous sommes arrivés à une étape où il faut dire franchement que notre option, qui a constitué une réponse historique de la part de la province, est maintenant devenue optionnelle.
5. La solidarité avec les pauvres et les dalits se limite à permettre leurs admissions et à les nommer à certains postes. Nous sommes en train de nous éloigner dangereusement des pauvres et des victimes de la société, comme si cela ne comptait plus.

## Quels sont les principaux défis pour l'avenir?

1. Redonner sa cohésion à la province en ce qui a trait à l'option foi et justice. Nous avons besoin d'atteindre une saine transcendance de notre propre caste, de notre clan et de nos ambitions personnelles.
2. Nos institutions constituent des forces et des défis - en termes de ressources elles sont des forces et elles constituent des défis pour la justice sociale parce qu'elles sont encore largement utilisées par les classes et les groupes dominants. Les institutions génèrent une lutte de pouvoir constante parmi les Jésuites et les collaborateurs laïques, ce qui nous entraîne à perdre de vue les personnes que nous servons- quelles qu'elles soient!
3. La relation entre les dirigeants dalits chrétiens et la Compagnie de Jésus était cordial, amical et nous avons lutté ensemble pour la libération des personnes opprimées au sein de l'Église et de la société en général. Malheureusement, cette relation est à son plus bas. Une action immédiate devrait être prise pour restaurer une relation positive et constructive entre les deux parties.
4. Un sens de « mission » devrait être inculqué une fois de plus dans toutes les étapes de la formation, dans tous les groupes d'âges de la Compagnie; la structure monolithique de la Compagnie devrait être modifiée pour être plus démocratique, et nous devrions être préparés à apprendre du Pape François.
5. La province jésuite de Madurai possède un membership de 511 Jésuites (2014) et dessert l'ensemble de l'État de Tamil Nadu. La partie septentrionale a été nommée en tant que Mission Chennai et fonctionne comme une partie de la province depuis les dix dernières années. Pendant longtemps, le besoin urgent, identifié par les membres de cette région et par d'autres membres de la province, est que cette « mission » pourrait être élevée au statut de région indépendante avec son propre supérieur majeur. Cela rendrait la mission et l'ensemble de l'administration plus efficaces. La création de cette nouvelle région ferait certainement avancer notre objectif quant à l'option pour la foi et la justice.
6. Par dessus tout, nous devons trouver des manières de développer un amour sincère et profond pour les pauvres, comme celui-ci est manifeste dans les attitudes, les gestes et les mots du Pape François.

*Original anglais  
Traduction Christine Gauthier*



## Action sociale en Asie du sud: admirable individuellement, désirable collectivement

Xavier Jeyaraj, sj

*Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie, Rome, Italie*

Ma réflexion sur le Décret 4 de la CG 32 après 40 ans est fondée sur mon expérience personnelle d'environ 13 ans parmi les pauvres de Kolkata, et par la suite de plus de 4 ans en tant que Secrétaire de l'Apostolat social de la Conférence de l'Asie du sud et, maintenant en tant qu'assistant du Secrétaire de SJES à Rome depuis 2012. Toutes ces années d'engagement avec les plus pauvres des pauvres dans les villages éloignés, les rencontres avec les universitaires, les activistes, les chercheurs et les spécialistes lors de forums nationaux et internationaux ont constitué une expérience de formation continue et de transformation. Bien que, d'une certaine façon, ma connaissance expérientielle se soit accrue, j'ai aussi vécu avec un ensemble d'émotions variées: consolation, joie, souffrance et doute. Tous ses sentiments de joies et de doutes m'ont constamment mis au défi et invité à un engagement plus profond en tant que Jésuite, tant au plan individuel que collectif. Ce partage comporte des extraits de commentaires reçus de la part de Jésuites indiens engagés dans l'apostolat social, en Inde<sup>1</sup>.

### Résultats positifs du Décret 4 en Asie du sud

Le Décret 4, avec son option pour les pauvres sans équivoque, est survenu à un moment où l'Inde faisait face à une sérieuse crise économique. À ce moment-là, le mouvement maoïste, connu sous le nom de Naxalisme, avait révolutionné la jeunesse indienne. Ce climat politique radical a exercé une influence sur les jeunes Jésuites. Pour eux, l'idée de « justice en tant que partie intégrale de la vocation jésuite » est arrivée comme un véritable encouragement moral. En même temps, cela a également créé une polarisation parmi les Jésuites engagés dans le domaine social et les ministères institutionnels et éducatifs. Walter Fernandes, un Jésuite, vétérinaire de la recherche sociale, dit qu'« il y avait aussi un sentiment à l'effet que les Jésuites œuvrant dans le domaine social affichait une attitude moralisatrice et que leur « analyse structurelle » détruisait l'œuvre jésuite traditionnelle. » Malgré les désunions et les tensions, la CG 32 a offert la première inspiration nécessaire pour lier la vocation jésuite à l'engagement social. La CG 33 et d'autres documents subséquents sont venus affirmer l'option préférentielle pour les pauvres et apprécier le rôle des institutions, tout en insistant sur l'intégration de la justice dans tous les autres apostolats.

---

<sup>1</sup> Jebamalai Raja (MDU); Walter Fernandes (KHM); Stan Lourduwamy (JAM); Anthony Dias (BOM) et Joseph Xavier (MDU).

Le résultat du Décret 4 en Asie du sud a été extrêmement positif et encourageant. Tout d'abord, il a aidé plusieurs Jésuites et plusieurs provinces à s'engager directement sur le terrain avec et auprès des dalits, des autochtones et dans des secteurs non organisés. Certains de leurs engagements les plus significatifs incluent l'éducation informelle, les programmes de conscientisation, l'aide légale et la formation au leadership, l'organisation des dalits, des autochtones, des femmes ainsi que leur mobilisation afin qu'ils réclament le respect de leurs droits, qu'ils luttent contre la dégradation environnementale et la violation des droits humains. Par le passé certains Jésuites ont même choisi de quitter la sécurité d'une vie communautaire structurée pour s'établir parmi les pauvres. De tels engagements sur le terrain ont grandement contribué à la croissance et à la perspective de l'Église, en tant qu'Église « *de* » et « *pour* » les pauvres. Les vocations à la vie religieuse ont augmenté non seulement pour la Compagnie de Jésus mais pour l'ensemble de l'Église en Inde.

Deuxièmement, plusieurs institutions éducatives en milieu urbain, influencées par les recommandations de la CG32, ont changé leur approche et leurs attitudes envers les pauvres. Le langage de l'instruction est devenu un vernaculaire régional et leurs politiques d'admission ont clairement favorisé les dalits et les autochtones opprimés. De nombreuses Provinces ont sciemment ouvert de nouvelles écoles et collèges dans des villages éloignés afin de rejoindre les communautés marginalisées. Un tel virage pour l'option préférentielle pour les pauvres a ainsi bénéficié aux pauvres de multiples manières: une meilleure éducation, une plus grande conscientisation de leurs droits et des questions de santé, de meilleures conditions de vie et des opportunités d'emploi.

Troisièmement, notre formation est devenue plus complète et réaliste, favorisant une plus grande immersion dans le véritable monde des pauvres et des marginalisés. Notre théologie et notre philosophie se sont orientées davantage vers la prise en charge par les pauvres, et l'enseignement est sorti des salles de classe pour aller jusque dans la rue, intégrant « la formation au cœur de la mission ». En 2000, reconnaissant la contribution des Jésuites engagés en action sociale, les Provinciaux de l'Asie du sud, dans un document intitulé « *Marcher avec les pauvres* » déclaraient: « L'engagement radical manifesté par plusieurs Jésuites à travers l'engagement social, allant même jusqu'à la mort, a eu un impact sur la vie et les ministères en Asie du sud ». Ils ont ajouté plus loin: « Notre style de vie, nos habitudes alimentaires, de voyage et de récréation sont devenues moins ostentatoires. Notre formation et nos ministères ont été restructurés. Le rapport de la commission sur la révision de la formation (1992) a favorisé une spiritualité incarnée liée à l'expérience de Dieu à l'œuvre dans la vie et les luttes de notre peuple ».

Enfin, les œuvres jésuites au cours des quarante dernières années, particulièrement parmi les dalits et les autochtones, ont créé parmi eux un leadership fondé sur des valeurs fortes. Les programmes de formation, les études et les publications des Jésuites, avec une emphase sans équivoque sur l'option préférentielle pour les pauvres' en général, ont influencé non seulement l'Église ainsi que d'autres congrégations religieuses mais aussi de nombreuses organisations sociales séculières ainsi que des mouvements populaires. En dépit des innombrables défis soulevés par la communauté, le système de castes et les forces du marché d'aujourd'hui, et limité par le statut minoritaire du christianisme en Inde, les Jésuites de l'apostolat social ont continué à travailler de manière créative vers « la prise en charge par les pauvres », forgeant des alliances et se mettant en réseau avec eux. De nombreux dirigeants de ces formidables mouvements de dalits, d'autochtones et de pêcheurs, qui existent dans le pays actuellement, reconnaissent et créditent leurs mentors jésuites qui leur ont donné non seulement une formation fondée sur des valeurs mais qui les ont influencés par leur vie.

## Limites et obstacles

Ayant énuméré plus haut certains des impacts positifs de notre engagement social, j'aimerais, en tant qu'initié, exprimer ici quelques observations critiques pouvant ouvrir la porte à des améliorations.

Premièrement, il a un nombre appréciable de Jésuites en action sociale qui pensent que les CG qui ont suivi ont « dilué » la prise de position radicale et sans équivoque de la CG32 concernant « l'option préférentielle pour les pauvres ». Il y en a d'autres qui pensent autrement. Ils disent que celui-ci a été davantage « élargie » afin d'inclure d'autres dimensions qui étaient invisibles ou inexistantes 40 ans plus tôt. Sans entrer dans la controverse de qui a raison et qui a tort, reconnaissons toutefois le fait qu'il y a moins de Jésuites disponibles aujourd'hui et qu'ils sont moins bien préparés pour un engagement social qu'ils ne l'étaient auparavant. De plus, il existe d'autres facteurs internes et externes contribuant à affaiblir l'apostolat social. Bien que le Père Kolvenbach ait déjà sonné l'alarme en 2000 lorsqu'il a invités les Jésuites à réexaminer et réorganiser de l'intérieur, cet aspect n'est pas devenu une question sérieuse. Le besoin de l'heure est de réinventer nos réponses sociales tout en respectant les besoins de notre monde à l'heure de la mondialisation.

Deuxièmement, la conférence de l'Asie du sud comprend environ 300 Jésuites, à temps plein ou à temps partiel directement engagés dans plus de 110 centres – *davantage des projets de centres de mise en œuvre* – parmi les collectivités prioritaires. En tant qu'Asiatiques, particulièrement en tant qu'Indiens, nous sommes facilement touchés par la souffrance des pauvres; cela nous aide à agir généreusement et rapidement. Toutefois, nous avons besoin de laisser nos esprits s'engager dans une réflexion critique, même lorsque nous nous sentons émotionnellement solidaire. Nos nombreux centres sociaux ne sont pas devenus des centres de recherches et de publications innovatrices bien que plusieurs Jésuites soient très doués en la matière. Rudolf C. Heredia <sup>2</sup> a dit: « la conséquence pour ceux qui prennent au sérieux l'appel à choisir l'option préférentielle pour les pauvres mais qui ont mal lu le Décret 4, a été de dévaloriser l'apostolat intellectuel. » Plusieurs parmi les activistes sociaux – y compris moi-même – croient que l'activisme direct a été la manière la plus importante de s'incarner parmi les pauvres. Ainsi, plusieurs activistes sociaux jésuites ont écarté toutes formes d'engagement intellectuel comme faisant partie de l'apostolat social. L'engagement direct a été valorisé au delà d'un engagement bien réfléchi nécessitant un effort intellectuel sérieux et une action critique. Un tel activisme non réfléchi et mal informé a mené plusieurs d'entre nous à adopter des slogans, à faire une imitation répétitive de nos œuvres sans faire d'analyse critique. Ainsi, notre mission manque de la force qui découle de l'interprétation de la réalité sociopolitique et économique rapidement changeante du monde actuel.

Troisièmement, nos institutions jésuites de haut savoir, à cause de l'antagonisme prévalent des années 1970, sont restées coupées et ont « fermées leurs cœurs » à la compréhension et à l'apprentissage découlant des expériences de la misère et de la pauvreté de millions de personnes. Comme Rudi le souligne dans son article, un Jésuite engagé dans l'apostolat social tout comme dans les institutions de haut savoir « se doit d'être un intellectuel et un activiste, un penseur et un faiseur, avec des idées et des idéaux ayant fait l'objet de discernement, tout en étant au service d'un ensemble de valeurs et de normes. » Le défi du Décret 4 pour nos institutions jésuites ne consiste pas seulement à atteindre l'efficacité administrative ou l'excellence académique mais de dire la vérité au pouvoir en place et de rendre témoignage à

---

<sup>2</sup> Rudolf C. Heredia (Rudi), « Jesuit Intellectual Apostolate: Passionate mind, Compassionate heart », *Jivan: News and Views of Jesuits in India*, Septembre 2013.

la justice contre l'oppression, tout comme nos compagnons de l'*Universidad Centroamericana* l'ont fait au El Salvador. Notre solidarité avec les pauvres dalits et les autochtones ne peut se limiter à l'admission ou à la nomination de quelques personnes en provenance des collectivités opprimées; mais comme l'a dit Ignacio Ellacuria: « en tant que force sociale, une institution de haut savoir doit éclairer et transformer la réalité dans laquelle elle vit et pour laquelle elle vit. »

Quatrièmement, avec la mondialisation actuelle, nos réponses se doivent aussi d'être mondiales sans négliger l'engagement direct au plan local. Avec la CG 32 et avec les CG qui ont suivi nous avons redéfini notre compréhension de la foi en relation avec la justice sociale et nous sommes entrés en partenariat avec plusieurs mouvements et organisations populaires laïques, des ONG séculières et des gens de toutes croyances. Cela a stimulé notre foi et notre identité en tant que Jésuites de l'Asie du sud travaillant parmi les dalits et les autochtones. Probablement ce qui nous manque vraiment c'est une réflexion soutenue sur nos expériences vécues en réalité sociale, le partage nos analyses avec le monde, le développement d'une spiritualité unique à l'Asie. Nous avons également besoin de plaider en faveur des pauvres d'une manière plus concrète au niveau international.

### **Défis et opportunités**

En Asie du sud, notre plus grand défi n'est pas simplement de penser collectivement mais aussi de travailler collectivement au niveau de la Conférence. Nous avons eu au moins deux importantes assemblées au niveau tant de la Conférence que de la Conférence, une en 2001 à Mumbai et l'autre en 2010 à Jamshedpur, afin de discerner nos préoccupations communes avec un désir de travailler collectivement. Les domaines identifiés durant ce discernement étaient: le déplacement et la migration, les préoccupations environnementales et l'intégrisme. Qu'est-il arrivé par après? Qu'est-ce qui fait que nous avons échoué dans les actions qui devaient suivre? La difficulté a été de travailler collectivement sur des décisions prises collectivement. Est-ce que le leadership seul est en cause? Je ne pense pas. La responsabilité revient à plusieurs d'entre nous également. C'est pourquoi j'aime à dire qu'individuellement nous sommes admirables mais que collectivement nous laissons grandement à désirer.

Nous devons nous poser quelques sérieuses questions alors que nous nous apprêtons à commémorer le 40ème anniversaire du Décret 4:

- Est-ce que les centres et les institutions de nos provinces et de la Conférence de l'Asie du sud existent à cause d'un besoin exprimé par nos communautés prioritaires ou d'un besoin inexprimé de Jésuites en tant qu'individus.
- Puis-je, en tant que Jésuite activiste réfléchi, sortir de mes zones de confort et me mettre psychiquement, spirituellement et, si possible physiquement, au milieu du peuple – dalits, autochtones, femmes et milieux désorganisés – et plaider collectivement en faveur des pauvres pour qui j'ai promis une option préférentielle dans la Compagnie de Jésus?
- Suis-je prêt à sacrifier mes besoins personnels, ceux de ma province pour le bien de la Conférence et la Compagnie dans son ensemble?

Je crois que la plus grande force de notre apostolat social en Asie du sud se trouve dans son engagement direct sur le terrain, dans sa capacité organisationnelle et dans notre approche fondée sur les mouvements. Plusieurs d'entre nous ont pris part à d'innombrables actions de plaidoyer aux niveaux local et national. Nous partageons les préoccupations communes de

notre peuple pour la défense des droits des opprimés et des marginalisés. En même temps, nous Jésuites, nous possédons un bassin de sagesse, une connaissance et un pouvoir immense au plan intellectuel, institutionnel, spirituel et expérientielle. Après 40 ans, si le Décret 4 de la CG32 doit prendre un nouveau départ dans le contexte actuel de ce monde sans frontière, où les décisions sont prises au niveau international, nous ne pouvons que travailler collectivement afin de construire des alliances et mettre en place des réseaux locaux, nationaux et internationaux.

*Original anglais  
Traduction Christine Gauthier*



## CG 31 à CG 35: la promotion de la justice qui façonne le service de la foi

Peter Bisson, sj

*Provincial du Canada anglais, Toronto, Canada*

Suite au Concile de Vatican II, l'incorporation progressive de la justice dans le service de la foi de la Compagnie a changé la forme de la foi dans laquelle la justice avait été incorporée. Alors que notre engagement avec le monde évoluait, surtout par notre engagement pour la justice, durant la période couvrant les congrégations générales 31 à 35, notre propre foi ou conscience religieuse s'est transformée en une nouvelle forme que le philosophe français Paul Ricoeur appellerait probablement une « seconde naïveté ».

Dans la première naïveté, la foi religieuse n'avait pas besoin d'être consciente d'elle-même. Elle faisait tout simplement partie de la vie. Puis la science moderne a fait son apparition, ainsi que les mouvements modernes pour la justice sociale et l'émancipation; toutes deux se sont développées de manières qui, souvent, ne s'appuyaient pas sur les formes de pensées religieuses. La sécularisation établit une distinction très précise entre les formes de pensée et de vie religieuses et celles des nouvelles formes de pensée et de vie; et, dans plusieurs cas, celle-ci marginalise la foi religieuse en la reléguant au domaine de la vie privée et intérieure. La foi religieuse a souvent réagi en développant un discours défensif, embarrassé et apologétique. Puis, en réponse à Vatican II, le nouvel engagement de la Compagnie avec le monde, exprimé par la promotion de la justice, a graduellement donné au service de la foi - notre propre conscience religieuse - une nouvelle possession de soi, une seconde naïveté post-laique.

Ce cheminement vers la seconde naïveté a commencé avec la CG 31 en 1965 et 1966. Mettant en œuvre l'esprit de renouveau de Vatican II, la CG31 a apporté une nouvelle approche missionnaire plus systématiquement intellectuelle. Puisque la mission constitue l'une des manières principales que les Jésuites utilisent pour parler entre eux de la foi, la CG 31 a également apporté une approche systématiquement intellectuelle à la foi jésuite. Contrairement aux congrégations générales antérieures, la CG 31 n'était pas particulièrement préoccupée par les normes pratiques des différents ministères, mais était plutôt intéressée par une compréhension plus globale de la notion de mission, avec laquelle tous les ministères et la vie de la Compagnie pouvaient être compris en un seul concept. Cette notion générale de mission a été formée avec des idées abstraites de priorités mondiales, avec des valeurs, des critères, des orientations et des lignes directrices en vue de mieux choisir les ministères qui pouvaient mieux se conjuguer à l'ensemble de la mission jésuite et, conséquemment, à tous nos ministères autour du monde. Par exemple, à partir de cette manière de penser, le Père Pedro Arrupe a développé ses quatre priorités apostoliques pour toute la Compagnie: la réflexion théologique, l'éducation, l'action sociale et les communications sociales. Cette façon

de penser de manière générale et abstraite, à propos de la mission et de la façon de l'administrer, constituait une nouveauté.

La manière de penser de la CG 31 à propos de la mission a pavé la voie à la CG 32, en 1974-1975, jusqu'à dire que la Compagnie avait besoin « d'une priorité des priorités ». Cela nous a menés au « service de la foi, dont la promotion de la justice constitue une exigence absolue » (CG 32, Décret 4, n.2). Cette formulation a transformé la promotion de la justice. L'apostolat social est passé du statut d'un apostolat parmi d'autres à celui d'être une dimension de l'ensemble de la mission jésuite; il a ainsi été incorporé dans chacun des ministères et dans le mode de vie jésuite. En outre, cette formulation de la mission a transporté la justice sociale, qui dans un contexte laïque occidental appartient au domaine public et laïque, dans la sphère privée et intérieure du monde de la foi. Cela a fait de la promotion de justice une chose religieuse et de la foi une chose publique. La frontière entre l'espace public laïque et l'espace privé religieux avait été franchie, permettant un va et vient tout nouveau entre les deux sphères.

Ce mouvement a aussi apporté des tensions, qui devenaient apparentes au moment de la CG 33 en 1983. La CG 32 ne savait pas vraiment comment intégrer la foi et la justice, mais elle savait que cette intégration devait se faire. La CG 33 ignorait également comment procéder. Néanmoins, malgré les tentations d'apaiser les frictions en séparant de nouveau la foi et la justice, la CG 33 a choisi d'en traiter ensemble dans un seul et même décret « *Compagnons de Jésus envoyés dans le monde d'aujourd'hui* ».

En 1995, la CG 34 a élargi la définition de la justice du Royaume afin d'inclure les dimensions sociale, culturelle et religieuse (interreligieuse). Celle-ci a également innové dans sa tentative d'intégrer la justice dans la foi: elle s'est tournée vers l'expérience missionnaire interne de la Compagnie. Chacun des quatre décrets sur la mission de la CG 34, *Serviteurs de la mission du Christ, Notre mission et la justice, Notre mission et la culture et Notre mission et le dialogue interreligieux*, comprenait une section sur comment la Compagnie avait fait l'expérience du Christ agissant dans le monde, avait été transformé par Lui, à travers la promotion de la justice au service de la foi. Les CG 31, 32 et 33 expliquait la mission en termes de relations entre la foi et la justice. La CG 34 a continué dans la même veine avec une explication plus complexe du Royaume de justice et en ajoutant comment cela avait été vécu par la Compagnie en tant qu'expérience transformatrice de Jésus Christ en mission dans le monde. Avec le langage de l'expérience religieuse, la Compagnie ne regardait plus le monde comme étant à l'extérieur, mais en même temps elle se tournait vers les qualités de sa propre expérience intérieure missionnaire, le tout avec un regard critique. Dans la CG 34, la Compagnie portait son attention non seulement sur ce *qu'elle* expérimentait dans son engagement missionnaire mais également sur *comment* elle l'expérimentait. Ici, la Compagnie est devenue consciente d'elle-même de manière très critique, en tant que sujet agissant, ainsi que des qualités de notre institution dans sa relation avec le Christ en mission. Notre réflexion sur la mission, et par la force des choses sur notre foi, a continué d'avoir une dimension analytique et explicative, mais elle est également devenue un exercice de conscientisation religieuse, comme dans l'Examen, ou la révision de la prière.

La CG 35 en 2008 a développé davantage le thème de la conscientisation de notre propre expérience religieuse de la mission, et ce de deux manières. Tout d'abord, son décret 2: *Un feu qui allume d'autres feux: Redécouvrir notre charisme*, était rempli de langage poétique et expérientiel, et il n'a pas vraiment été conçu pour être lu de manière discursive, mais bien pour être prié. Deuxièmement, le résumé principal de la CG 35 sur notre mission n'a pas été exprimé de manière abstraite en établissant des liens entre les concepts mais plutôt dans un langage relationnel. Le décret 3: *Défis pour notre mission aujourd'hui: envoyé aux frontières*, a

décrit notre mission comme faisant la promotion de « relations justes avec Dieu, les uns avec les autres et avec la création ». Avec ces deux développements, la CG 35 a fait un pas de plus afin que la Compagnie s'approprie son identité en tant qu'agent de la mission et sujet de l'expérience missionnaire lorsqu'elle agit sur la mission avec et en Christ.

Quels sont les éléments de la conscience religieuse de la « seconde naïveté » tels que suggérés par les congrégations générales récentes? L'objet de notre préoccupation missionnaire s'est élargi jusqu'à inclure la société humaine, puis toute la création et tout ce qui fait l'objet de l'amour rédempteur du Christ. Tout en nous invitant à élargir nos engagements vers l'extérieur, les congrégations générales nous ont invités à approfondir notre engagement vers l'intérieur. Ainsi les aspects sociaux, culturels, interreligieux et naturels (écologiques) de la promotion de la justice du Royaume sont aussi des aspects de notre manière d'entrer en relation et de faire l'expérience du Christ en mission dans le monde. Lorsque nous prenons conscience de cela, alors la promotion de la justice devient plus évidente en tant qu'expérience religieuse. Le fait de prendre conscience de comment notre foi et notre expérience religieuse sont transformées par le fait même d'être en mission, cela fait partie prenante de notre service de la foi, l'objectif même de notre mission. L'engagement avec le monde confère à notre conscience religieuse un aspect prophétique. L'engagement avec notre monde intérieur lui confère un aspect de sagesse. Là où les cultures laïques ont rendu difficile à la foi de parler, la foi empreinte de sagesse et avec son action prophétique permet de parler à l'intelligence et à la bonne volonté. Ainsi, l'évolution de la justice dans les récentes congrégations générales a également mené à une nouvelle conscience religieuse, et à un service de la foi qui peut être autocritique, rempli d'assurance et pourtant humble, prophétique et sage.

*Original anglais  
Traduction Christine Gauthier*



## Sur la place publique. Quarante ans de mission pour la foi et la justice

Alfred Kammer SJ

*Jesuit Social Research Institute, New Orleans, États-Unis*

Cela fait cinquante ans que je suis entré dans la Province de la Nouvelle-Orléans, et j'ai été témoin durant cette période d'évolutions importantes au sein de la Société américaine en matière d'appropriation de la mission de la CG32 concernant la foi qui fait de la justice. Mis à part les six années en tant que provincial (2002-2008), j'ai effectué mon travail au sein de l'apostolat social – en tant qu'avocat fournissant des services juridiques civils aux pauvres à Atlanta, en dirigeant une agence diocésaine de secours catholique à Baton Rouge, en tant qu'assistant provincial pour les ministères sociaux, en tant que conseiller politique en matière de santé et de bien-être pour la Conférence des évêques des États-Unis, en tant que président des Secours catholiques des États-Unis, et actuellement en tant que Directeur de l'Institut jésuite de recherche sociale à la Loyola University à La Nouvelle-Orléans, où je me concentre sur le racisme, la pauvreté et la migration au sud du Golfe.

Lorsque j'entrais dans les années 60, notre apostolat social était exercé de trois manières. En premier lieu, quelques jésuites travaillaient selon la tradition des « prêtres ouvriers » - Fr. Louis J. Twomey, SJ, de l'Institute of Labor Relations à la Loyola University, Fr. Albert S. Foley, SJ, du Kennedy Institute au Spring Hill College, et Fr. Harold Rahm, SJ, qui travaillait au Our Lady's Youth Center à El Paso. (Fr. Twomey aidait Fr. Arrupe pour sa lettre de 1967 sur *l'Apostolat interracial*). En second lieu, les paroisses servaient les pauvres hispaniques à El Paso, San Antonio et Miami. En troisième lieu, comme le faisaient les autres provinces, nous répondions à l'appel du Pape Paul VI à engager des hommes en Amérique latine, en les envoyant au Brésil.

En 1965, *Gaudium et Spes* de Vatican II nous demandait de partager les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des pauvres et des affligés. Au moment où la période des droits civils prenait forme, la guerre contre la pauvreté s'étendait, la guerre du Vietnam empirait, les jésuites participaient aux paroisses des centres-ville, aux démonstrations pour les droits civils et contre la guerre, et aux prestations de services pour les pauvres. Dans notre province en 1969, ils formèrent le Southern Committee on Social action (SCOSA), demandant à la Province de structurer un engagement plus étendu pour l'apostolat social. Notre premier Congrès provincial de 1969-70 recommandait l'adoption d'un Coordinateur de province de l'Apostolat social, d'une Commission de l'Apostolat social, de directives pour « un apostolat social agissant directement », autant de méthodes qui permettaient aux institutions d'aborder la justice sociale et la formation de tous les jésuites à l'apostolat social.

Durant les années 70, le synode des évêques déclara que « l'action pour la justice (est) un élément constitutif de la prédication de l'Évangile... ». Fr Arrupe recommandait d'éduquer les « hommes pour les autres ». Puis la CG32 suggérait que « l'action pour la justice est la condition essentielle à la prédication de l'Évangile ». Aux États-Unis, des petites fraternités se formèrent dans des quartiers pauvres où vivaient des minorités. La première Nativity School qui apparut à Manhattan était destinée aux jeunes lycéens pauvres, fut suivie par un nouveau mouvement de grande ampleur. Le Center of Concern a été fondé par les jésuites afin de fournir les ressources nécessaires à une analyse sociale et à l'éducation à la justice. Les scolastiques et les prêtres participaient à des organisations communautaires - en fondant par exemple, le réseau national du Pacific Institute of Community Organizing (PICO) et, localement, à des groupes tels que les Communities Organized for Public Service (COPS) à San Antonio. Le Corps de jésuites bénévoles (JVC) fondé en 1956 en Alaska s'étendit à tout le pays durant les années 70.

En 1980, Fr. Arrupe fonda le Service jésuite pour les réfugiés. Durant la décennie qui suivit, la plupart des Provinces des États-Unis créèrent de nouveaux ministères sociaux basés sur les paroisses, comme l'Église du Saint Nom à Camden, la paroisse de l'Immaculée Conception à Baton Rouge, et la mission Dolores à Los Angeles. En 1980, l'Assemblée de la Province de La Nouvelle-Orléans appela chaque jésuite à passer « quelque temps chaque semaine avec les défavorisés » afin d'incarner l'option pour les pauvres. Ce mandat qui n'a pas été observé universellement a inspiré certains hommes à célébrer l'Eucharistie dans des prisons locales et à faire du volontariat dans les hôpitaux pour les pauvres. Durant la même période, la mission des Christian Life Communities (CLC) incorporait la dimension de la foi et de la justice.

L'expérience la plus transformatrice pour de nombreux jésuites et collègues fut l'assassinat de six jésuites en 1989 au Salvador. La justice sociale n'était plus considérée comme une activité de quelques originaux, des professeurs universitaires jésuites avaient péri pour ce qu'ils prêchaient et enseignaient. Des arbres commémoratifs ont été plantés sur le campus de la Loyola University à New Orléans, et les étudiants finissant leurs études à Spring Hill College portaient des brassards colorés en signe de solidarité. Les assassinats poussèrent les étudiants universitaires et du secondaire à protester en Géorgie à la School of Americas, pour ensuite se réunir dans la « tente jésuite » et partager des histoires d'activités en faveur de la paix et de la justice, et éventuellement former le Réseau ignatien de solidarité.

Au début des années 90, le Pape Saint Jean Paul II publia son message de la nouvelle année *Paix avec Dieu, Paix avec toute la création*, où il attribuait la sanction la plus sévère à l'activisme environnemental. Précédemment, les jésuites de la Wheeling Jesuit University avaient travaillé avec des évêques des Appalaches sur leur pastorale *This Land is Home to Me: A Pastoral letter on Poverty and Powerlessness in Appalachia* (1975) (*Je suis chez moi sur cette terre; une lettre pastorale sur la pauvreté et l'impuissance*), qui avait été élaborée à travers des dialogues durant 14-15 audiences publiques et deux projets publics. Par la suite, la Province du Maryland lança le Projet jésuite des Appalaches avec les Frères Joseph Hacala, Joseph Peschel, et Robert Currie. Le Fr. Albert Fritsch avait fondé la Science des Appalaches pour l'intérêt public en 1977, qu'il dirigea pendant quelques années. Les jésuites participèrent également à la Conférence des évêques des États-Unis à travers les activités de conseil des Frères John Donahue, David Hollenbach, et Joseph Daoust sur la Pastorale de 1986 concernant la *Justice économique pour tous*; à travers tous les rôles remplis en 1990 par Fr. Rick Ryscavage qui dirigeait les Services de migration pour les réfugiés, tandis que Drew Andersen dirigeait le Bureau de la paix et de la justice internationales, et que Joseph Hacala était à la barre de la Campagne catholique pour le développement humain, et plus tard à travers les travaux de Fr. Allan Deck qui dirigeait le Secrétariat de la Diversité culturelle.

Fr. Hacala dans le passé présidait le Bureau national des ministères sociaux des jésuites de la Conférence jésuite composant le Conseil national des Ministères sociaux des jésuites. Le conseil parrainait la Conférence de 1991 la *Foi éclairant la justice* à l'université de Detroit-Mercy. Sept coorganisateur soutenaient la conférence : la Conférence jésuite et six réseaux associés à la foi et à la justice : les jésuites des Ministères autochtones de l'Amérique du Nord (JINNAM), la Conférence jésuite des ministères hispaniques (JHMC), les jésuites dans les ministères noirs, le JVC, les centres sociaux jésuites et la Conférence du personnel jésuite dans les prisons (CJPP). Le Fr. Kolvenbach s'est adressé aux participants à la Conférence.

En 1995, le Corps ignacien de volontaires (IVC) fut mis en place pour ceux qui avaient plus de cinquante ans, en combinant le service fourni aux pauvres à une direction spirituelle. La première école secondaire jésuite Cristo Rey fut inaugurée en 1996 à Chicago, et combinait l'éducation préparatoire à l'université à une expérience en milieu de travail pour les garçons et les filles à faibles revenus. Il y en eut ensuite plus d'une vingtaine. En 1998, Fr. Bill Creed lança le Projet sur la Spiritualité ignacienne, en offrant des retraites et une expérience spirituelle aux personnes sans domicile fixe et à ceux en difficulté.

Au début du nouveau millénaire, l'Association jésuite pour l'éducation secondaire (JSEA) publia *What makes a Jesuit School jesuit* (2000) en déclarant que « l'éducation et la justice » sont l'un des dix critères qui caractérisent une école jésuite. Ultérieurement, dans le *Profil d'un étudiant au moment de l'obtention de son diplôme* de la JSEA, « son engagement à pratiquer la justice » était une des cinq caractéristiques d'un étudiant bien formé. En 2000, 400 délégués provenant de 28 collèges et universités jésuites qui participaient à la conférence sur la justice dans les universités furent mis au défi par le Fr. Kolvenbach de faire en sorte que la foi et la justice transforment tous les aspects de leurs institutions. En 2012, les Provinciaux jésuites des États-Unis et les présidents des collèges et des universités jésuites des États-Unis publièrent *Some characteristics of Jesuit Colleges and University*, en évoquant que chaque institution doit « s'insérer dans le monde du côté des pauvres, des personnes marginalisées et de ceux qui recherchent la justice ».

Cet examen partial montre clairement la force des réponses des jésuites et de leurs collègues : institutionnalisation de la justice au niveau des bureaux provinciaux, accompagnée d'un activisme d'investisseur responsable ; déclarations répétées exhortant à un plus grand engagement de la part des jésuites et des ministères ; acceptation d'une formation à la justice pour les jésuites eux-mêmes et pour nos étudiants ; fréquentes expériences d'immersion de la part des étudiants ; engagements des volontaires jésuites, des volontaires ignaciens et du Réseau de solidarité ignacienne ; instituts universitaires de justice sociale effectuant des analyses sociales et une réflexion théologique en faveur du service et de la justice demandées par les congrégations successives ; et multiplication des écoles de la Nativité et du Christ Roi.

Du côté moins positif, malgré l'engagement positif des étudiants du cycle pastoral envers l'immersion, de nombreuses institutions ont du mal à mettre en œuvre une analyse sociale cohérente et une réflexion théologique portant à de nouvelles actions en faveur de la justice. De nombreux jésuites semblent ne pas savoir comment le mandat Foi-Justice peut être intégré dans leurs prédications, leur enseignement, et les ministères des *Exercices spirituels*, ainsi que dans d'autres travaux. D'autres encore résistent simplement à ce mandat, comme dans l'école secondaire d'une de nos provinces où un étudiant qui demandait s'il pouvait créer un club de justice sociale fut informé que le terme était trop « controversé » et qu'il devait choisir un autre titre. Fr. Kovenbach avait déjà noté le déclin dans les petites communautés qui vivaient parmi les personnes marginalisées. Nos communautés vivent plus simplement qu'il y a cinquante ans, mais après leur formation, elles suivent largement le modèle des familles de la classe moyenne supérieure qui peuvent se permettre des serviteurs. Certains centres sociaux ont

fermé, et d'autres n'ont plus de personnel jésuite. Actuellement, la baisse des effectifs jésuites se reflète sans doute dans le fait que seuls des collègues laïcs servent en tant qu'assistants provinciaux pour les ministères sociaux.

Bien que l'on puisse regretter certaines faiblesses de nos engagements locaux envers la justice et la foi, le paysage des ministères jésuites s'est beaucoup transformé à travers les efforts que nous avons déployés pour comprendre et vivifier le service de la foi et la promotion de la justice dans le contexte des États-Unis.

*Original anglais*  
*Traduction Elizabeth Frolet*



# Un décret vivant dont la pertinence est incontestable

John Sealey

Coordinateur social, Wisconsin, États-Unis

*« Chaque vérité passe par trois étapes. Elle est d'abord ridiculisée. Puis on s'y oppose violemment. Enfin, elle est acceptée comme une évidence. » Arthur Schopenhauer*

Il y a quarante ans lorsque j'étais un jeune écolier, je devais encore rencontrer mon premier jésuite. Donc pour donner une perspective historique, j'ai consulté plusieurs hommes qui ont reçu le Décret 4 dès le début et qui y répondent depuis 1975, ainsi que certains jésuites plus jeunes et des collègues dont les ministères et les motivations sont fortement inspirés par ce document.

## Commentaires préliminaires

Les « *Nouveaux défis que doit relever notre mission apostolique* » qui ont conduit au Décret 4 semblent s'être aggravés depuis 1975. Le fossé qui sépare les riches et les pauvres dans les pays et d'un pays à l'autre a continué à se creuser. Un [document d'information d'Oxfam](#) en janvier 2014 a fait ressortir que les 85 personnes les plus riches au monde valent plus que les 3,5 milliards de personnes les plus pauvres, et même le Forum économique mondial a signalé que les inégalités de revenu constituaient les risques les plus graves pesant sur la stabilité dans le monde. Malgré tout, les messages publicitaires incessants qui incitent à la consommation/à se conformer se sont multipliés à travers la technologie et la mondialisation.

Nous sommes maintenant confrontés à d'autres *défis* inconnus ou qui ne portaient pas de nom à l'époque du Décret 4. Si la pollution était déjà réelle, le changement climatique ne faisait pas encore partie de notre vocabulaire. La situation des populations autochtones, des migrants et des réfugiés n'était pas explicitement mentionnée et le Décret 4 précède de 5 ans la création du JRS. Le trafic d'êtres humains, les cartels d'armes/drogues, les multinationales et les banques d'investissement transnationales n'avaient pas encore atteint leur puissance maximale.

Alors que la tâche de confronter l'injustice est sans doute l'héritage le plus connu du Décret 4, le document pose également la question de l'impiété. « Ce qui est en jeu ici, c'est la fécondité de toutes nos tentatives apostoliques, et la cohérence de toutes nos tentatives de lutte contre l'athéisme. L'injustice qui dévaste notre planète est en fait, un déni de Dieu en pratique, car elle nie la dignité de la personne humaine, l'image de Dieu, le frère et la sœur du Christ. » (n. 29)

Depuis 1975, la sécularisation européenne et canadienne est bien connue, mais même aux États-Unis qui est traditionnellement religieux, 1/3 des jeunes de la génération du millénaire (génération Y) rejettent la religion organisée, car ils la considèrent comme intolérante et n'exprimant que des points de vue de l'extrême droite (Putnam, 2012).

Il n'est pas surprenant que l'humilité vécue et le nouvel accent placé sur les inégalités sociales par le Pape François aient eu une résonance parmi les jeunes et qu'ils aient permis à de nombreuses personnes de reconsidérer la place de la religion. De cette manière, le travail pour la justice n'est pas uniquement une exigence de foi personnelle, mais fournit également un témoin évangélique qui peut inviter certains à reconsidérer la place de la transcendance.

## **Domaines de progrès**

### *Choix des ministères*

La réorientation des nouveaux ministères afin qu'ils servent les pauvres a été une réponse concrète au Décret 4. Les Provinces du Sud mondial doivent être félicitées pour leurs efforts apostoliques parmi les groupes les plus opprimés et les plus pauvres. Ailleurs, la croissance rapide des réseaux de Cristo Rey et de l'école de la Nativité ont été inspirés par le Décret lorsqu'ils ont apporté l'éducation jésuite aux communautés urbaines, immigrantes et mal desservies. Les universités répondent aux appels des Frères Kolvenbach (Santa Clara 1991) et Nicolas (Mexico, 2011) et s'efforcent d'imaginer une nouvelle forme de justice dans l'éducation supérieure et de dépasser le service pour comprendre les institutions elles-mêmes en tant que forces sociales. Le Projet sur la spiritualité ignatienne a adapté les retraites aux personnes sans domicile fixe afin qu'elles sachent qu'elles sont aimées par Dieu. De nouvelles initiatives comme le Réseau de solidarité ignatienne permettent aux étudiants et aux parties prenantes de plaider auprès des décideurs. Les programmes de justice réparatrice rétablissent des relations brisées par la violence. Le contact avec les pauvres a été incorporé à toutes les étapes de la formation. De cette façon, « la promotion de la justice n'est pas un domaine apostolique parmi d'autres, « l'apostolat social », au contraire la promotion de la justice devrait constituer la préoccupation de notre vie entière et représenter la dimension de toutes nos tentatives apostoliques. » (n.47)

### *Renouveler les liens qui nous lient à la communauté mondiale*

Nous nous comprenons mieux en tant que compagnie internationale. Les accords de Province à Province mettent désormais l'accent sur la réciprocité et la coopération. Les réseaux internationaux tels que le GIAN, Jesuit Commons, le Réseau Xavier, le Réseau jésuite de la migration encouragent notre présence unie aux frontières.

De nouvelles régions et provinces fournissent des directives locales et leurs partenaires internationaux comprennent mieux leur rôle comme étant limité et coopératif. De surcroît, de nombreux jésuites et collègues ont été enrichis en vivant directement la solidarité vivante pratiquée par des jésuites dans des provinces différentes de la leur. De tels contacts et amitiés internationaux ont également contribué à renforcer la confiance et la transparence et ont encouragé de nouveaux échanges dans des domaines tels que la formation, le plaidoyer et les communications. Nous sommes moins provinciaux, et nous devenons, nous l'espérons, plus orientés vers les frontières (Adolfo Nicolas, 2009). Dans le secteur social, des questions telles que la migration ont fourni l'occasion de travailler plus collectivement à travers les frontières, et d'établir de nouveaux projets créatifs tels que l'Initiative de la frontière Kino.

## *Apaisement des factions*

Certaines personnes se souviennent des forteresses idéologiques qui surgirent à la suite du Décret 4. Alors que le document était accepté par de nombreuses personnes, d'autres par contre ne se retrouvaient pas dans le document. Chacun campait sur ses positions respectives : les activistes sociaux contre les traditionalistes culturels ; de nouveaux ministères pour les pauvres contre les ministères déjà établis pour les non-pauvres ; les réformateurs contre le statu quo ; et même des malentendus entre les secteurs nous cloisonnaient dans des compartiments.

Les documents des congrégations qui suivirent le Décret 4 ont demandé des éclaircissements pour remédier à ces dérives. Avec le temps et le dialogue, nous apprîmes lentement que notre mission était plus forte dans l'union que dans la division. De façon similaire, un grand nombre de ces soi-disant divisions étaient créées par des désaccords culturels étrangers à la Société. Nous comprenons mieux que notre mission s'exprime le mieux à travers des principes plutôt qu'à travers des prises de position politiques. Selon les termes de Frank Turner, SJ, nous nous efforçons d'être à la fois critiques et constructifs dans nos efforts déployés pour le changement social. (*A Model of Ignatian Advocacy, 2008*)

## **Domaines où la croissance doit se poursuivre**

### *Vivre plus simplement...*

À l'occasion d'une réunion récente des Assistants sociaux à Tijuana, nous avons rencontré plusieurs novices mexicains durant leur expérience apostolique de trois mois. Ils devaient simplement travailler anonymement dans une usine (maquiladora) à la frontière mexicaine et américaine, et survivre avec les salaires de misère payés par l'usine. Vivre avec les pauvres, en n'étant ni un observateur ni un fournisseur de services, mais en étant des co-ouvriers, bien qu'en sachant que la période de travail dans le contexte de la maquiladora serait de courte durée, proposait une orientation très différente.

La culture de consommation dominante est tellement insidieuse qu'elle nous menace à la façon d'une tempête de sable ou de neige. S'y opposer cela veut dire résister. Nous nous habituons aux confort et à la connectivité constante et nous rationalisons notre situation en considérant que des gadgets plus efficaces nous libèrent et nous permettent de faire des choses plus importantes. Nous pensons parfois que nous avons gagné certains confort, ce qui est le propos même de la culture de consommation. La gratitude est fondamentale à notre spiritualité, mais la simplicité est si insaisissable. « Les histoires personnelles de la plupart d'entre nous... nous isolent de la pauvreté, et même de la vie simple ainsi que des préoccupations quotidiennes. Nous avons accès à des compétences et un pouvoir auxquels la majorité des personnes n'ont pas accès. Il sera donc nécessaire pour un grand nombre d'entre nous de partager plus intimement le sort des familles dont les moyens sont modestes, qui constituent la majorité de la population des pays, et qui sont souvent pauvres et opprimées. En tirant profit de l'unité qui nous associe au sein de la Société et en partageant nos expériences mutuelles, nous devons tous nous sensibiliser aux expériences des jésuites qui ont choisi de vivre en proximité des problèmes et des aspirations des démunis. Nous apprendrons alors à nous identifier à leurs préoccupations et à leurs espoirs. Ce n'est qu'ainsi que notre solidarité à l'égard des pauvres deviendra peu à peu réelle. » (n. 49)

## Le langage du Décret 4 a-t-il été si bien assimilé qu'il en a perdu sont tranchant ?

Tandis que charisme foi-justice suscite encore de violentes oppositions de la part des forces politiques et sociales extérieures à la Société, au sein de la Société, le Décret 4 est maintenant généralement accepté comme allant de soi. Des œuvres d'art et des bandeaux sur la justice thématique sont exposés dans nos auditoriums et nos couloirs, mais risquent-ils de devenir des lieux communs ? Bref, « le service de la foi et la promotion de la justice » n'a-t-il plus le même impact qu'autrefois ?

Les leçons linguistiques de Fr. Kolvenbach peuvent être utiles dans ce cas. Dans une conversation publiée avec les coordinateurs sociaux d'une conférence, il exprima sa préférence pour la traduction en espagnol du Décret 4 qui utilise le terme « *luchar* » (lutter) plutôt que « promotion » de la justice. Pour lui, *luchar* exprime mieux l'esprit du Décret 4. De nombreux jésuites du Sud mondial décrivent leurs activités dans le domaine de la justice de cette manière. Par ailleurs, j'ai entendu des jésuites de l'Asie du Sud utiliser le nous collectif pour décrire les communautés qu'ils accompagnent et leur mission n'est pas simplement une lutte, mais peut devenir un *combat*. Il serait beaucoup plus rare que les Provinces du Nord mondial décrivent leur mission de manière aussi didactique. La « *promotion de la justice* » (par opposition à la *lutte*) est plus passive, se rapprochant plus d'une campagne de marketing que d'une mission pour résister à l'injustice.

Certains ont noté que nous avons tendance à utiliser des paradigmes de « services » qui fournissent un secours à court terme (pour les deux parties ?), mais qui risquent également de perpétuer la dynamique de la dépendance et de limiter notre capacité à voir les domaines de notre vie qui ne sont pas libres. Cela peut justifier pourquoi nous devons *réapprendre* le Décret 4.

### Frontières de la Foi-Justice

Quarante ans plus tard, le Décret 4 continue à nous mettre au défi de trouver le Seigneur prêt à nous rencontrer à travers les pauvres et de nous efforcer de participer plus intimement à leur libération. Je vais terminer en partageant certains espoirs pour l'avenir :

- Maintenir une approche ignatienne à l'évaluation des ministères plutôt qu'une approche basée sur les résultats (darwinienne). Un jésuite a suggéré que nous ne sommes pas appelés au succès, mais plutôt à être fidèles à notre mission. Lorsque nous sommes avec des personnes qui vivent l'expérience de l'échec, nous pouvons avoir l'impression parfois que nos meilleures tentatives ne sont pas aussi fructueuses que celles d'autres ministères qui ont plus de succès, mais cela doit être le signe d'un véritable accompagnement.
- Travailler avec les autres sur les métaquestions. Nous ne devrions pas toujours avoir le besoin de diriger, et en fait il est parfois bénéfique de laisser les autres être en première ligne. Notre recteur jésuite a partagé une merveilleuse question posée lors d'une discussion communautaire : « Quelle a été la dernière présentation où tu n'as pas parlé ? » Certains ont signalé le travail effectué par les religieuses et les nombreux ministères difficiles qu'elles ont exercés et qui appartiennent à des domaines que nous n'avons commencé à discerner que récemment.
- Ménager une place aux prophètes : le sentiment nostalgique que la Société de possède plus les « personnalités d'autrefois est souvent exprimé... ces personnalités légendaires et ces pionniers. On pourrait en dire tout autant des prophètes. Le zèle

prophétique semble parfois intransigeant, religieux, et axé sur la personnalité plutôt que sur la durabilité de l'institution. Cependant, les modèles de rôles héroïques et prophétiques peuvent également nous former et nous attirer pour leur authenticité et leur audace qui nous touchent. Les prophètes incarnent nos valeurs les plus importantes dans des situations humaines, comme nous nous en souviendrons plus tard cette année lorsque nous célébrerons le 25e anniversaire des martyrs du Salvador. Comment pouvons-nous encourager ceux qui parmi nous sont appelés à pratiquer une audace prophétique ? Peut-être y en a-t-il quelques-uns parmi nous.

*Original anglais*  
*Traduction Elizabeth Frolet*



**Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie**

**Borgo Santo Spirito, 4  
00193 Roma**

**+39 06689 77380 (fax)**

**[sjes@sjcuria.org](mailto:sjes@sjcuria.org)**